



Plan Climat Air Energie Territorial de Baie de Somme 3 Vallées

Plan d'actions (Rapport de phase 3)



Table des matières

Territoire concerné par le projet	4	C.2 - Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable	42
Historique de l'élaboration du plan climat	5	C.3 – Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible ...	43
Contexte.....	5	C.4 – Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage du carbone et à la qualité de l'air.....	46
Organisation de la concertation et de la Gouvernance	5	C.5 – Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité.....	50
Déroulé.....	5	C.6 – Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées	53
Les objectifs du PCAET	8	D - Engager les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité	56
La gouvernance de mise en œuvre du plan climat	10	D.1 –Démarche Cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville.....	57
Le dispositif de suivi	10	D2 - Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique.....	60
Synthèse du plan d'actions en Annexe 1	11	et à la pollution de l'air intérieur	60
Plan d'actions détaillé.....	11	D.3 - Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé	63
A - Favoriser un habitat énergétiquement performant respectueux du patrimoine architectural identitaire	12	D.4 - Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics.....	65
A.1 - Sensibiliser la population à la sobriété énergétique	13	D.5 - Poursuivre et développer une gestion responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville	68
A.2 - Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages.....	15	E - Développer les énergies renouvelables dans le respect du paysage et des patrimoines	71
A.3 - Programmer la rénovation de l'habitat	19	E.1 - Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique	72
A.4 - Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment	22	E.2 - Animer le territoire sur la thématique des énergies renouvelables.....	74
sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables.....	22	E.3- Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers :	76
B - Proposer des solutions de mobilité sobres et durables pour tous (habitants et touristes)	24	photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation	76
B.1 – Conforter et développer les transports en commun du territoire	25	E.4 - Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles.....	79
B.2 - Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur le réseau de modes actifs et de services dédiés.....	28	E.5 - Développer des projets solaires thermiques et de géothermie	83
B.3 – Promouvoir et Encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)	31	E.6 - Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial	85
B.4 - Poursuivre les actions des plans de Mobilité	33	E.7 - Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables.....	88
B.5 - Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables.....	35		
C - Relocaliser la création de valeur ajoutée en encourageant les modes de production et consommation responsables	39		
C.1 - Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et des flux dans les entreprises	40		

E.8 - Assurer un renouvellement de l'éolien existant mieux intégré paysagèrement	90
E.9 - Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur	92
alimentés par des ressources renouvelables locales et une approche multi filiales.....	92
E.10 - Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales.....	94
F - Aménager et gérer le territoire de manière résiliente et sobre en énergie en préservant les puits de carbone.....	95
F.1 – Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme	96
F.2 - Conforter les programmes d'aménagement.....	103
visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique	103
F.3 – Mettre en place une stratégie de préservation quantitative.....	108
sur le secteur de la Maye	108
F.4 – Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agroécologiques fonctionnels	111
Annexe : Synthèse du plan d'actions	115

Rédacteurs :

Bettina Picard Lanchais, BS3V avec la contribution :

- des différents acteurs : FDE80 (D. Roger et son équipe), CABS (A. Paillet), CCV (F. Demay, C. Julien), CCPM (I. Mouze Esteves, F. Taillibert), SMBSGL (Yann Dufour et son équipe), AMEVA (V. Sene), ONF (Y. Bienaimé), CA80 (C. Lesenne), Météo France (J.M. Meunier), Association Baie de Somme Zéro Carbone (X. Mennesson),
- de l'équipe de BS3V (B. Levastre, M. Ladonne, F. Brasseur, F. Chevallier, X. Lethève, J. Bulot et S. Desanlis notamment)

Théo Forté, AEC

Emilie Essono, Energie Demain

Coordonnateurs :

Bettina Picard-Lanchais, BS3V

Delphine Roger, FDE80

Relecteurs :

Josué Bulot, BS3V

François Brasseur, BS3V

Date : 20/07/2021

Version finale

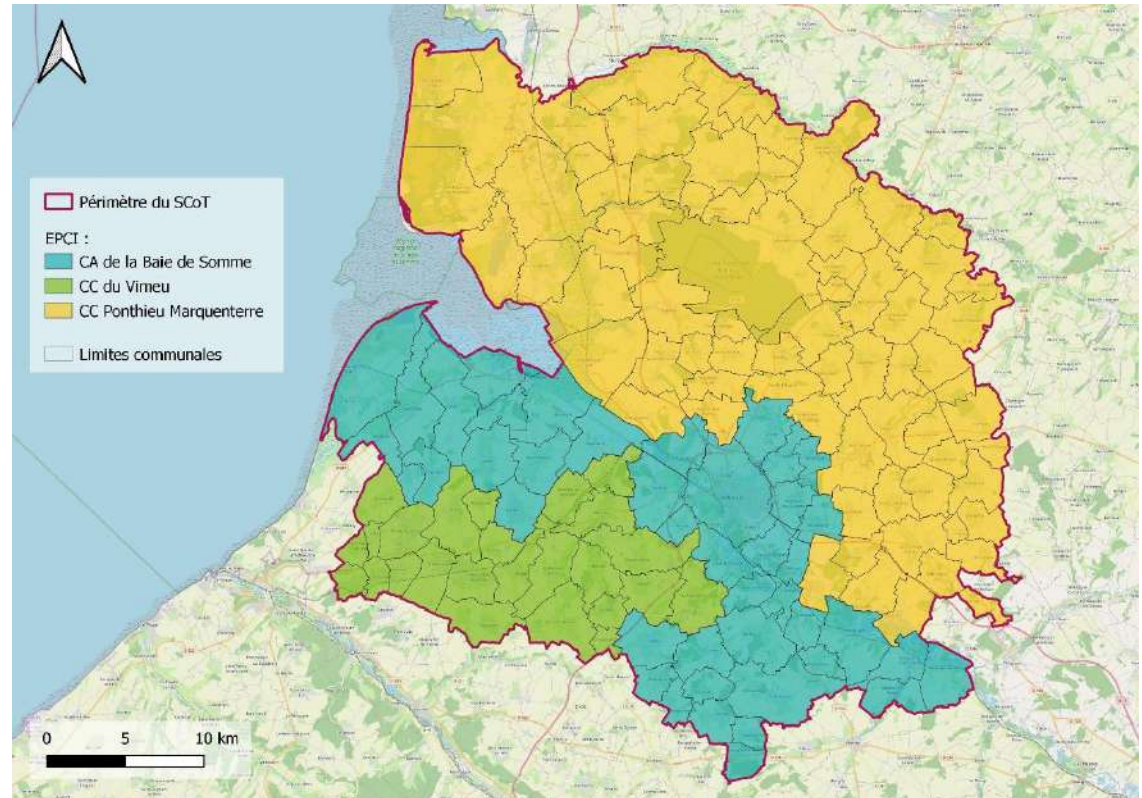
Territoire concerné par le projet

Reconnue comme une destination aux patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels, le territoire de Baie de Somme Picardie maritime vient d'être labellisé Parc Naturel Régional. Le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (BS3V) est ainsi chargé de la mise en œuvre de la Charte du Parc. En parfaite complémentarité, il assure l'élaboration du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes du Vimeu, Ponthieu Marquenterre et la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme. BS3V impulse également, en partenariat avec le pôle patrimoine de la ville d'Abbeville, le projet de labellisation Pays d'art et d'histoire du territoire "Ponthieu-Baie de Somme".

Le PCAET est l'instrument de pilotage des collectivités territoriales, pour répondre enjeux énergie climat, en lien avec les enjeux économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux qui en découlent. Le PCAET constitue le volet énergétique du SCoT et concerne le même périmètre.

La Communauté de Communes du Vimeu, la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme et la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre ont confié à Baie de Somme 3 Vallées la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial. Par ailleurs, la FDE80 s'est portée maître d'ouvrage d'une Etude de Planification Energétique (EPE) en partenariat avec BS3V à l'échelle du SCoT, ce qui constitue une véritable opportunité pour l'élaboration d'un PCAET à cette échelle.

Baie de Somme 3 Vallées, portant à la fois le Parc naturel Régional, le Schéma de cohérence Territoriale et le Plan Climat Air Energie Territorial, assure que la mise en œuvre de ce dernier ne devra pas porter préjudice à la préservation des patrimoines naturels, architecturaux, culturels et paysagers du territoire



Carte du périmètre du SCoT BS3V

Historique de l'élaboration du plan climat et concertation

Contexte

Baie de Somme 3 Vallées a lancé en juillet 2016 l'élaboration du SCoT sur le territoire des Communautés de Communes du Ponthieu Marquenterre et du Vimeu et de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme. Il a également adopté un Plan Climat Volontaire en décembre 2015.

Pour cette raison, Baie de Somme 3 Vallées s'est porté volontaire pour élaborer le PCAET à l'échelle du SCoT, pour le compte de ses 3 EPCI qui comptent chacune plus de 20 000 habitants, comme le prévoit l'article L.229-26 du code de l'environnement.

Les EPCI à fiscalité propre sollicités par courrier, ont délibéré en ce sens et ont désigné chacun un référent technique et un élu représentant :

- Communauté de Communes du Vimeu : le 13 décembre 2017
- Communauté d'agglomération de la Baie de Somme : le 30 novembre 2017
- Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre : le 28 mars 2018

Par ailleurs, la FDE80 s'est portée maître d'ouvrage d'une Etude de Planification Energétique (EPE) en partenariat avec BS3V à l'échelle du SCoT, ce qui constitue une véritable opportunité pour l'élaboration d'un PCAET à cette échelle. Elle a également porté un groupement de commande à l'échelle du Département de la Somme dont a bénéficié BS3V afin de recruter le bureau d'étude chargé de réaliser l'Evaluation Environnementale et Stratégique.

Ainsi, Baie de Somme 3 Vallées, par délibération du 05/04/2018 a acté le lancement de la démarche de PCAET.

Organisation de la concertation et de la Gouvernance

Le PCAET du territoire de Baie de Somme 3 Vallées, a vocation à articuler et mettre en valeur l'ensemble des actions énergie-climat portées par les acteurs du territoire, et à fortiori des EPCI (que la loi a engagé en premier lieu à réaliser les

PCAET) et de la FDE80, qui préside la commission consultative paritaire chargée de coordonner l'action de ses membres (FDE80, EPCI) dans le domaine de l'énergie. Pour cette raison, son élaboration a fait l'objet d'une gouvernance partagée et d'une intense concertation selon l'organisation suivante :

- **Le Comité de Pilotage** chargé de valider le programme de travail, de décider des orientations stratégiques et d'entériner les résultats. Celui-ci est composé des élus désignés par BS3V, la FDE80 et les EPCI à fiscalité propre. Il associe les gestionnaires de réseau (ENEDIS, GRDF) et les partenaires régionaux et locaux : Etat, Région, Département, ADEME et Chambres consulaires.
- **Le comité technique** chargé d'assurer la coordination des études et l'application des décisions du comité de pilotage. Il est composé de techniciens des membres du comité de pilotage
- **Des ateliers participatifs de concertation partenariaux** organisés pour construire la stratégie opérationnelle et le plan d'actions, avec les acteurs du territoire : membres des comités de pilotage et technique, maires, associations environnementales, fédérations de professionnels du bâtiment, de l'énergie et des activités économiques du territoire, bailleurs sociaux...

Déroulé

Deux réunions techniques de concertation se sont tenues avec les EPCI et la FDE80 (septembre 2017 et mars 2018) afin de proposer le transfert de compétence puis de préciser les modalités techniques de réalisation du PCAET.

Un Comité de Pilotage élargi (élus et techniciens) a acté le lancement du PCAET le 20 février 2018. Cette décision a été confirmée par délibération du 5 avril 2018 en comité syndical de BS3V.

a) Volet énergétique

Ainsi, concrètement, l'élaboration du PCAET a débuté par la réalisation du **volet énergétique dans le cadre de l'Etude de Planification énergétique sous maîtrise d'ouvrage de la FDE80** qui a permis de traiter les enjeux suivants :

- Maîtrise de la consommation d'énergie finale,
- Production, livraison et consommation des énergies renouvelables, de récupération, de stockage et réseaux de chaleur,
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques,

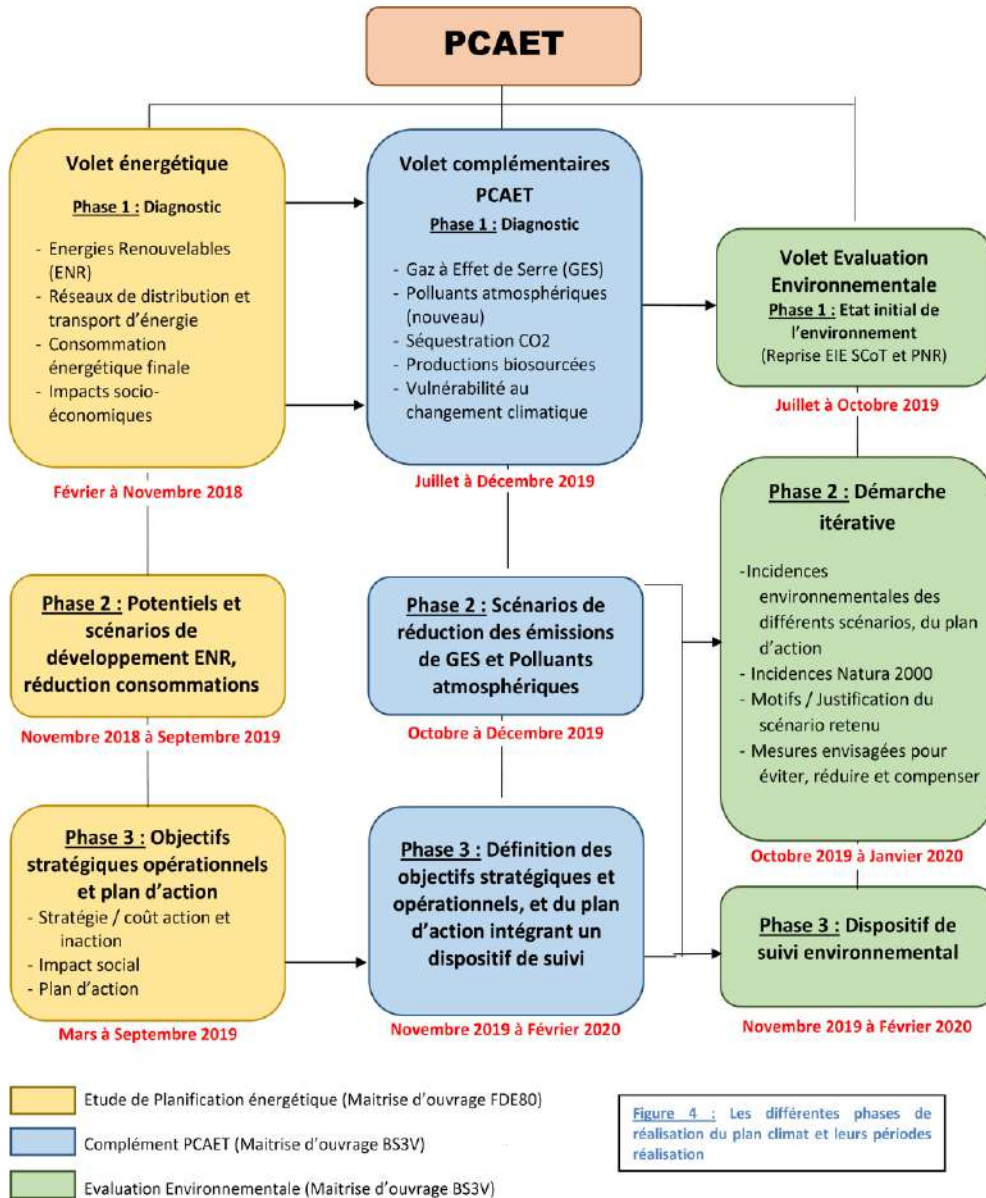
Le diagnostic de ce volet énergétique (phase 1) a été présenté et adopté au cours du comité technique restreint du 15 mai 2018 et du Comité de Pilotage du 28 mai 2018.

Afin de préciser la **stratégie énergétique** du territoire (phase 2), celle-ci a fait l'objet d'une concertation, au cours :

- D'un colloque (19 octobre 2019) à l'intention des acteurs du territoire intitulé « **Quelles solutions pour l'avenir énergétique de la Picardie Maritime ?** », articulé autour de 2 plénières et d'ateliers participatifs autour de la maîtrise de l'énergie (Logements, Transports, Activités) et des énergies renouvelables (EnR électriques et thermiques),
- du comité de pilotage du 15 novembre 2018,
- de présentations et d'échanges, en février 2019, au cours d'un bureau communautaire de la CABS et d'un conseil communautaire de la CCV.

Enfin, les **objectifs énergétiques chiffrés** et une ébauche de **plan d'actions** (phase 3) ont été étudiés et définis au cours :

- d'un **Colloque** d'une journée (**5 mars 2019**) intitulé « **Construire ensemble les actions pour la transition énergétique de la Picardie maritime** », en présence de techniciens spécialistes de ces sujets, en vue d'identifier les projets portés par les acteurs du territoire :
 - o de maîtrise des consommations d'énergie (projets de réhabilitation des Bâtiments Publics, de rénovation énergétique de l'habitat et de mobilité durable),
 - o de production d'énergies renouvelables électriques et thermiques (géothermie, récupération de chaleur, Biomasse, solaire, photovoltaïque...) dans les bâtiments, réseaux de chaleur et friches,
- du **comité technique** du 14 mai 2019 et du comité de pilotage du 9 septembre 2019.



b) Volets Gaz à Effet de Serre, puits de carbone, pollution atmosphérique et adaptation au changement climatique

A l'issue de ce volet énergétique, ont été étudiés les volets :

- Réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques,
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire dans la végétation, les sols et les bâtiments, et productions biosourcées,
- Adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, l'ensemble du contenu du plan climat a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale et Stratégique (EES).

Ces compléments relatifs au diagnostic, à la stratégie et au plan d'action, ainsi que l'EES, ont particulièrement été étudiés et construits au cours :

- D'un comité technique le 18 octobre 2019,
- D'une **journée de concertation avec les acteurs du territoire**, le 19 novembre 2019, articulée autour de 2 séances plénières et d'ateliers participatifs de construction des actions relatives à :
 - o L'adaptation au changement climatique : érosion des sols, sécheresse, diminution du Gel, submersion marine et remontées Nappes,
 - o La diminution des GES et polluants atmosphériques : Circuits courts, Economie circulaire, Productions biosourcées, Stockage du carbone par les végétaux, Alimentation, Pratiques agricoles & qualité de l'air,
- D'un comité de pilotage le 10 décembre 2019.
- D'échanges téléphoniques et courriels, avec les différents techniciens spécialistes des différents maîtres d'ouvrages chargés de la mise en œuvre du PCAET, afin d'en co-écrire les actions.
- De sessions de concertation au sein des différentes instances des EPCI qui ont permis de conforter/amender le plan d'actions du territoire et des EPCI :
 - o CCV : bureau restreint le 2 octobre 2019 et conférence des maires le 3 décembre 2019
 - o CABS : bureau communautaire du 3 décembre 2019
 - o CCPM : commission environnement du 28 janvier 2020 et bureau du 10 mars 2020

c) Concertation préalable

Baie de Somme 3 Vallées a mis en place une concertation préalable. Ainsi une déclaration d'intention a été adoptée le 6 juin 2019, publiée en ligne le 25 juin 2019 et affichée au siège de Baie de Somme 3 Vallées le 5 juillet 2019.

A l'issue d'un délai de 4 mois, au cours duquel le droit d'initiative n'a pas été soulevé, Baie de Somme 3 Vallées a mis en place une concertation préalable avec le public selon des modalités librement choisies et respectant à minima les dispositions des articles L.121-16 et R121-19 à 21 du code de l'environnement :

- o Lundi 18 novembre 2019, réunion de concertation à l'intention du public.
- o Du mardi 19 novembre au mercredi 18 décembre 2019, Mise à disposition du dossier de la concertation sur le site internet : <http://www.baiedesomme3vallees.fr>. Pendant cette période, le public a pu déposer ses observations et propositions par mail à l'adresse suivante : pcaet@baiedesomme3vallees.fr

La réunion du 18 novembre ayant rassemblé un nombre insuffisant de participants, a été reportée afin de laisser le temps d'une meilleure publicité avec un contenu plus attractif. L'objectif était de rassembler un nombre plus important de participants et donc d'avoir une meilleure concertation préalable. La réunion s'est finalement tenue le 17 décembre 2019 avec l'intitulé « Danger climatique : que fait-on en Picardie maritime ? », et la participation de météo France pour exposer l'évolution climatique en Picardie maritime, ainsi que la présentation de la stratégie du territoire par BS3V. Au cours de 3 ateliers thématiques (habitat, mobilité, modes de consommation responsables), les 45 participants ont pu faire des propositions d'actions, qui ont été intégrées au PCAET.



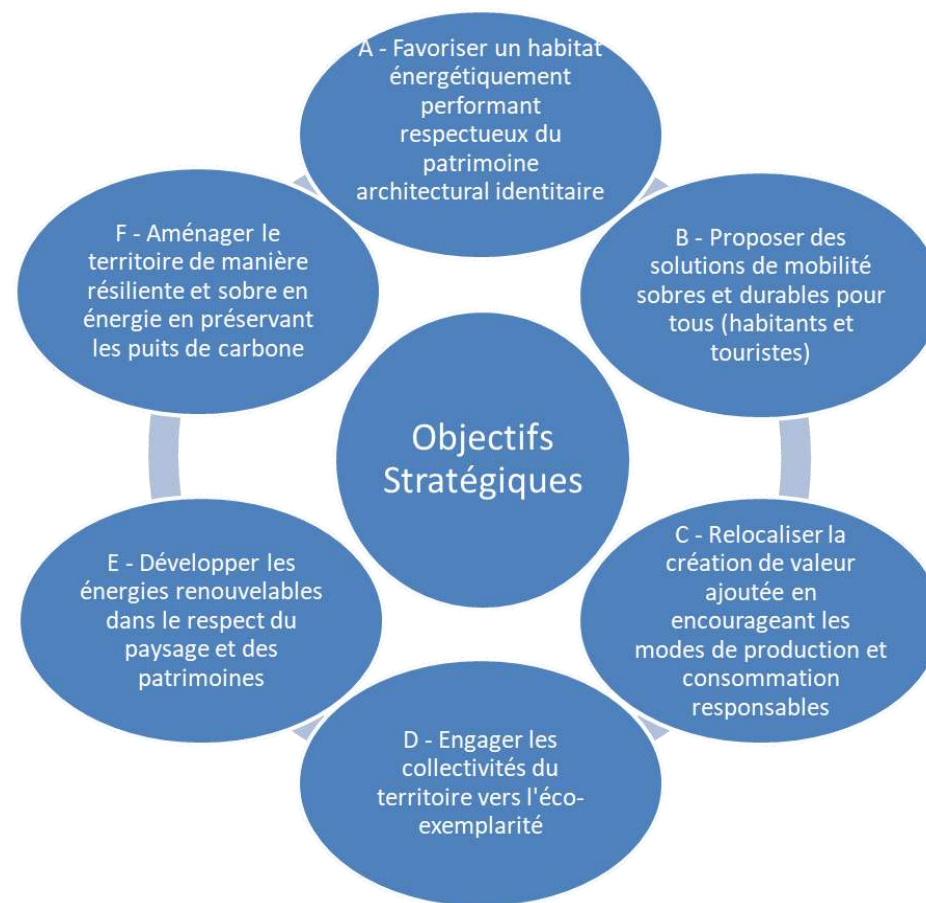
Les objectifs du PCAET

Sur la base du diagnostic (cf. Rapport n°1), des objectifs chiffrés en matière de réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES et de polluants atmosphériques ont été définis (cf. Rapport n°2). Ainsi, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées vise :

- une réduction de sa consommation totale d'énergie de 19% à l'horizon 2030 et de 41 % à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 2012, qui représente un effort significatif par rapport au scénario tendanciel, qui prévoit une baisse de 11 % seulement en 2050. Cet objectif est conforme à celui de la version projet du SRADDET de janvier 2019
- une production d'énergies renouvelables permettant d'atteindre un taux d'autonomie énergétique de 48% en 2030 et 94% en 2050, soit proche d'un territoire à énergie positive.
- une réduction des émissions de GES de 46% en 2030 et 83% en 2050 par rapport à 1990, en intégrant les baisses déjà intervenues au niveau national depuis 1990,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 (en intégrant les baisses déjà réalisées depuis 2005), à hauteur de : 76,6% pour le SO₂ ; 66,3% pour les NO_x ; 52% pour les COVNM ; 3,9% pour le NH₃ ; 50,3% pour les PM_{2.5} et 38,8% pour les PM₁₀. La contribution du PCAET à cette réduction est envisagée, selon le scénario retenu, à 7,8% pour le SO₂ ; 23,2% pour les NO_x ; 7,1% pour les COVNM ; 4,2% pour le NH₂ ; 19,4% pour les PM_{2.5} et 9,3% pour les PM₁₀.

Il s'agit ici de scénarios construits en s'appuyant sur une expertise technique des potentialités du territoire. Les scénarios retenus ne constituent pas une simple déclinaison locale théorique des scénarios nationaux et régionaux.

A cette issue, le territoire a défini 6 objectifs stratégiques pour répondre à l'ensemble des enjeux-énergie climat repris dans le graphique ci-contre :



Chaque objectif stratégique est décliné en objectifs opérationnels détaillés chacun dans une fiche qui comprend le programme d'action à mettre en œuvre qui en découle. La synthèse du programme d'action se trouve en annexe 1.

Chaque fiche d'objectif stratégique est structurée de la manière suivante :

Lettre.Numéro – Objectif Stratégique									
Contexte et objectifs									
Descriptif des actions								Maîtres d'ouvrage	
Partenaires Techniques				Eléments de dimensionnement					
Calendrier des moyens estimatifs									
Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Indicateurs									
Nom				Objectif annuel			Objectif N+5		
Impact Climat Air Energie									
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone		Pollution de l'air			Adaptation	
Fort	Moyen	Faible	Faible		Fort			Moyen	

La gouvernance de mise en œuvre du plan climat

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du plan climat air énergie territorial de Baie de Somme 3 Vallées, sera assuré par la mise en place d'un **comité de suivi annuel**, composé des élus désignés par BS3V, la FDE80 et les EPCI à fiscalité propre. Il associe les gestionnaires de réseau (ENEDIS, GRDF) et les partenaires régionaux et locaux, techniques et financiers : Etat, Région, Département, ADEME et Chambres consulaires. Le comité de suivi est chargé de s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan climat et de lever les freins qui pourraient se faire jour. Le cas échéant, ce comité de suivi pourra être décliné en comités thématiques.

Les moyens humains dédié au pilotage et au suivi du plan climat sont :

- Un chargé de mission Energie Climat recruté par Baie de Somme 3 Vallées (1 ETP),
- Un technicien référent Energie Climat désigné au sein de chaque EPCI et de la FDE80 (3% d'ETP à 0,8 ETP, selon le cas).

La mise en œuvre de chaque action du plan climat est assurée par chaque maitre d'ouvrage, identifié dans les fiches d'objectifs opérationnels, dans le cadre de ses compétences, avec les moyens humains dédiés.

La séquence « éviter, réduire, compenser » sera appliquée à toute action mise en œuvre dans le cadre du PCAET. Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées sur son environnement.

Le dispositif de suivi

Le dispositif de suivi est constitué des indicateurs identifiés dans chaque fiche d'objectif opérationnel. Un tableau de suivi reprenant l'ensemble des indicateurs, sera établi et alimenté en amont de chaque comité de suivi, afin d'alimenter les débats. L'état d'avancement de chaque action sera reporté dans ce tableau pour identifier au mieux les points de blocages. Les porteurs de projets seront sollicités tout au long de la vie du PCAET pour s'assurer de la mise en œuvre effective des actions et, si ce n'est pas le cas, les besoins nécessaires à sa mise en œuvre.

Le PCAET sera, selon la réglementation, évalué à mi-parcours avec les parties prenantes associés à l'élaboration du PCAET. Il devra être mis à jour 6 ans après son adoption. Cette évaluation permettra de souligner les actions qui se sont révélées les plus efficaces, d'identifier les freins des actions ayant moins bien fonctionnées et dans certains cas les réorienter. Les indicateurs de suivi des actions seront évalués pour comparer l'ambition à la mise en œuvre effective de celles-ci.

Plan d'actions détaillé

Synthèse du plan d'actions en Annexe

A - Favoriser un habitat énergétiquement performant respectueux du patrimoine architectural identitaire

Objectifs annuels de rénovation énergétique :

- CABS : 146 BBC, 292 Intermédiaires
- CCV : 64 BBC, 128 Intermédiaires
- CCPM : 90 BBC, 180 Intermédiaires

A-1

Sensibiliser la population à la sobriété énergétique

A-2

Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages

A - 3

Programmer la rénovation de l'habitat

A-4

Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables

A.1 - Sensibiliser la population à la sobriété énergétique

Contexte et objectifs	<p>Favoriser l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO2 présentent bien des vertus, qui au-delà du climat sont aussi susceptibles de dynamiser l'économie, l'emploi, la préservation des ressources et bien entendu la qualité de vie des concitoyens, car la fracture énergétique vient trop souvent accentuer la fracture sociale.</p> <p>Or, de manière générale on constate un déficit d'information des élus et des habitants sur les moyens, méthodes, et accompagnements existants. Il est donc nécessaire de mettre en place une communication spécifique permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initier les particuliers sur les écogestes au quotidiens et les actions à mener pour une meilleure performance énergétique de leur logement. • Présenter les accompagnements techniques et financiers: Espace Info Energie, le Picardie Pass Rénovation, les dispositifs de l'ANAH, les crédits d'impôts, les aides des EPCI • Insister sur le fait que des solutions sont disponibles quelque soit les revenus. <p>Par ailleurs, le territoire est riche d'un patrimoine bâti architectural traditionnel (maisons paysannes, fermes, granges, maisons bourgeoises ou ouvrières, édifices de la reconstruction, villas) constitué de matériaux locaux spécifiques (constructions en pan de bois et torchis recouvert d'un enduit de protection à la chaux, clins de bois, torchis badigeonné à la chaux et briques notamment), et souvent consommateur d'énergie du fait de son ancienneté et de son besoin de réhabilitation. Concilier rénovation énergétique, nouveaux bâtiments et mise en valeur/préservation du patrimoine bâti identitaire et des savoir-faire associés est un objectif porté par le Parc Naturel Régional Baie de Somme 3 Vallées et plus globalement par les acteurs du territoire. Cela est d'autant plus important, que lors de la rénovation des matériaux anciens des précautions particulières sont à prendre afin de ne pas les dégrader dans le temps (ex : isolation intérieure respirante afin de ne pas faire pourrir le torchis ou encore mieux, remplacement par des murs terre paille). Une sensibilisation sur les bonnes pratiques de rénovation énergétique du bâti traditionnel est donc à mener.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Des supports d'information pour présenter les structures dédiées et les aides disponibles à la rénovation énergétique seront développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une page internet par EPCI, relayées par BS3V, dédiées aux aides existantes, - diffusion d'articles à insérer dans les bulletins communaux et intercommunaux à intervalles régulières, - création de plaquettes d'information à relayer dans chaque commune à l'accueil des bâtiments recevant du public, - mobilisation des acteurs en contact direct avec la population par l'organisation de réunions de coordination : secrétariats de mairie, CCAS, Maisons de services publics, etc - présentations des dispositifs dans les conseils communautaires, 	<p>BS3V, CBS, CCV, CCPM,</p> <p>PRIS EIE</p>
<p>Une sensibilisation aux bonnes pratiques de rénovation énergétique du bâti traditionnel, en vue de réduire significativement les consommations énergétiques tout en favorisant la meilleure intégration architecturale possible dans le bâti et les paysages environnants ainsi que l'usage d'éco-matériaux, sera menée via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition et la diffusion de fiches techniques, - la réalisation de chantiers participatifs, permettant aux habitants, de s'approprier les techniques en vue d'une auto-réhabilitation. - La mise en place de portes ouvertes de maisons d'habitations exemplaires du point de vue de leur réhabilitation et de l'usage des énergies renouvelables. 	<p>BS3V</p>

Une sensibilisation spécifique à la préservations des chauves souris lors de la mise en place d'une isolation sera menée (toxicité du bois traité, fermetures d'accès).

Des Balades thermiques seront mises en place en saison hivernale à l'intention des élus et habitants pour sensibiliser à l'importance d'une bonne isolation et diminuer leur facture énergétique. Ponts thermiques, tassements d'isolants et problèmes d'étanchéité sont autant d'informations sur les bâtiments que permet de détecter la caméra thermique lors de cette balade. Ce moment convivial réalisé par un conseiller Énergie permet de sensibiliser sur la performance énergétique des bâtiments avec comme objectif final d'accompagner les participants dans leurs démarches d'amélioration de l'habitat et de leur confort. Il constitue un point de départ pour des rendez vous individuels à l'occasion des permanences de l'EIE (cf. A2), pour aborder les choix techniques les plus judicieux et améliorer la performance énergétique du logement.

PRIS EIE

Partenaires Techniques

PRIS EIE, PRIS ANAH, ADEME, CAUE, Maisons paysannes

Éléments de dimensionnement

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Articles sur périodiques, page internet...	Support existants	BS3V, CABS, CCPM, CCV	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Réunions publiques d'information sur la rénovation énergétique	3 Réunions/an/EPCI : 0,36k€/an/EPCI	CCV	0,36k€	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2
		CCPM	0,36k€	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2
Balades thermiques	5 balades thermiques/an/EPCI : 1k€ €/EPCI/an	CCV	1k€	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2
		CCPM	1k€	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2
Edition de fiches techniques	Communication (impressions/conception) 1k€/an	BS3V	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€
Chantiers participatifs auto-rénovation	Accompagnement artisan expert : 800€ TTC/jour X 4 jours	BS3V		4 k€		4 k€		4 k€	

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'actions de sensibilisation menées par an	24	144

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

A.2 - Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages

Le principal organisme d'information et d'accompagnement des ménages est le Point Rénovation Info Service (PRIS), porté par l'association SOLIHA en partenariat avec l'APREMIS, localisé au Garopole (Abbeville) et fonctionnant avec 2 agents.

D'autres organismes travaillent en parallèle sur ces sujets (Cf. détail de l'organisation actuelle des organismes d'accompagnement ci-dessous) :

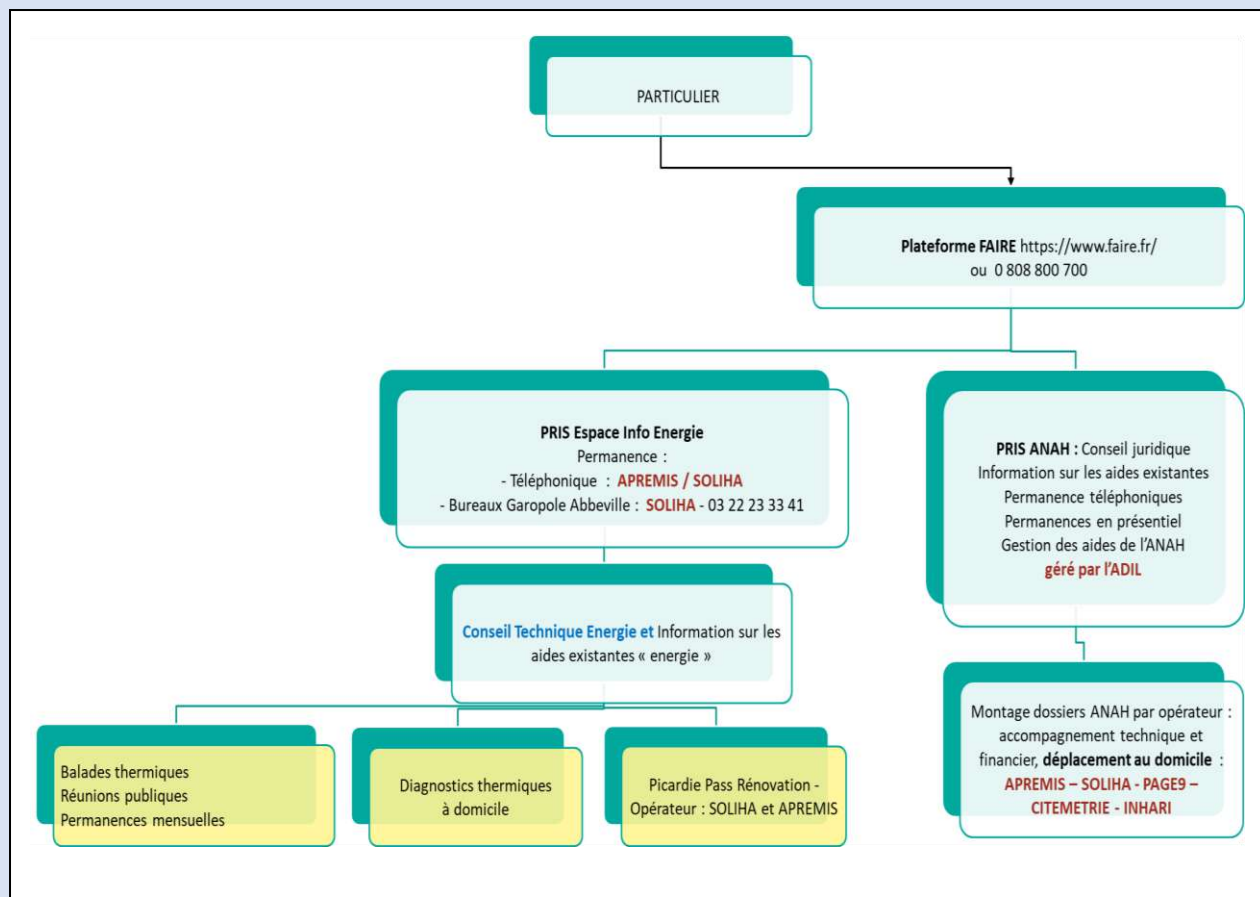
- le point rénovation info-service des aides de l'ANAH (géré par l'ADIL) avec des permanences à Abbeville, Rue et Nouvion en Ponthieu,
- le Service Public de l'Efficacité Energétique pour l'accompagnement dans le cadre du Picardie Pass Rénovation (animation déléguée à l'APREMIS/SOLIHA)...

De même, le panel des aides existantes est diversifié et peut s'avérer complexe à maîtriser sans une aide extérieure : Subventions sous conditions de ressources (Aides de l'ANAH « Habiter mieux Agilité et Sérénité, Aides régionales « AREL », Aides PLH des EPCI), Subventions sans condition de ressource (Certificats d'Economie Energie, Prime Energie, Crédit d'impôt à la transition énergétique, TVA à taux réduit) et Avances de trésorerie/Prêts (Eco-Prêt à taux zéro, Picardie Pass Rénovation).

Les bénéficiaires des aides de l'ANAH (sous conditions de ressources) sont accompagnés techniquement dans la définition de leur programme de travaux par les opérateurs ANAH, ainsi que les bénéficiaires du dispositif Picardie Pass Rénovation par l'opérateur SOLIHA/APREMIS.

Afin de faciliter la concrétisation des projets de rénovation énergétique de l'habitat, il est constaté un besoin de renforcer l'accompagnement technique et financiers, en complément des opérations programmées d'améliorations de l'habitat pouvant être portées par les EPCI (CABS et CCV notamment, cf. A.3).

Contexte et objectifs



Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Il est proposé dans un premier temps de mettre en place des permanences mensuelles délocalisées à l'échelle de la CCV et de la CCPM (12 par an pour chaque EPCI), ainsi que des visites diagnostics au domicile des habitants (20 par an et par EPCI).</p>	<p>CCV et CCPM en partenariat avec le PRIS EIE</p>
<p>Cet accompagnement a vocation à évoluer vers la mise en place d'un Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), qui vise à développer la dynamique de rénovation énergétique et de développer les énergies renouvelables (cf. E.2), des bâtiments à usage d'habitat, en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels.</p>	<p>BS3V, CCV, CCPM, CABS, PRIS EIE</p>
<p>Ce programme, d'une durée de 3 ans, est porté au niveau national par l'ADEME. La Région Hauts-de-France a candidaté comme porteur associé et souhaite conventionner avec des collectivités territoriales locales pour le déploiement du dispositif. Le dispositif est financé de manière conséquente via le dispositif CEE (flux financiers directs depuis les financeurs énergéticiens) vers les porteurs territoriaux. Ces financements remplacent les financements ADEME des EIE qui prennent fin en décembre 2020. Dans ce cadre, un renforcement de l'équipe existante est proposé (un agent supplémentaire).</p>	
<p>Le SARE, à destination des ménages et des professionnels, consolidera, complétera et coordonnera les dispositifs existants, et structurera le parcours d'accompagnement des ménages sur le territoire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture d'un premier niveau d'information : orientation, remise de guides ; - La fourniture d'un conseil technique, juridique ou financier : neutre, gratuit, adapté, téléphonique, entretien, technique, financier, juridique ; - La fourniture d'un conseil personnalisé et approfondi aux ménages : évaluation énergétique, définition des étapes de rénovation, informations sur les devis et les financements, analyse des devis ; - Accompagnement des ménages dans les différentes phases de leurs travaux : visite sur site, audit énergétique, choix de scénario de rénovation énergétique, sélection des entreprises, mobilisation des aides financières. 	
<p>Baie de Somme 3 Vallées (BS3V) souhaite se positionner comme candidat au 2nd appel à projets « Mise en œuvre de Guichets uniques de l'habitat en Région Hauts-de-France » lancé en septembre dernier par la Région. En lien avec les Communautés de communes du Ponthieu Marquenterre, du Vimeu et la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme qui ont la compétence habitat, BS3V apporterait, de par sa composante Parc naturel régional, une plus-value dans ce guichet unique pour qu'il prodigue des conseils architecturaux, valorise l'inscription paysagère de dispositifs EnR, sensibilise autour de l'emploi de matériaux traditionnels et/ou biosourcés. BS3V souhaite amener cette plus-value à la rénovation énergétique plus particulièrement dans les territoires ruraux du Parc.</p>	
<p>Partant du constat que les 2 ETP des conseillers FAIRE (anciennement Espaces Info Energie) actuellement présents sur le territoire ne suffisent pas à répondre à l'objectif de 900 logements rénovés par an (dont un tiers au niveau BBC) prévu dans la stratégie du PCAET et que les communes rurales ne sont pas suffisamment desservies par le dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique, BS3V envisage de recruter un thermicien qui assurerait d'une part les services d'un conseiller FAIRE et d'autre part une animation dans les territoires ruraux</p>	

avec l'appui de l'équipe du PNR pour proposer un service global sur l'habitat répondant efficacement aux objectifs de qualité ciblés par la Charte du Parc.

Cette offre globale pourrait être composée des éléments suivants :

- Conseils techniques sur les espaces ruraux à enjeu PNR par une équipe Paysagiste/Thermicien/Urbaniste/Biodiversité/Architecte (prestation)
- Fiches de préconisation type sur l'intégration paysagère des bâtiments
- Réalisation de chantiers participatifs pour sensibiliser aux bonnes pratiques de rénovation énergétique du bâti traditionnel
- Communication sur les éco-matériaux auprès des revendeurs locaux (lin...etc)
- Commande groupée d'éco-matériaux
- Mise en place de portes ouvertes de maisons d'habitations exemplaires

Dans le cadre du pilotage du Guichet Unique de l'Habitat une gouvernance multi-acteurs assurera l'animation et le suivi de la stratégie du PCAET renforcée à l'aulne de cette structuration de l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique qu'apportera ce Guichet Unique de l'Habitat.

Partenaires Techniques	PRIS EIE PRIS ANAH Opérateurs ANAH	Éléments de dimensionnement	Gain pour une rénovation intermédiaire par logement (environ 40 % d'économie d'énergie) Maison individuelle : -5,8 MWh (-0,84 teqCO2) Logement collectif & HLM : - 3 MWh (-0,53 teqCO2) Gain pour une rénovation BBC par logement Maison individuelle : -11,8 MWh (-1,7 teqCO2) Logement collectif & HLM : - 6,2 MWh (-1,1 teqCO2)
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Déploiement de 20 visites à domicile / EPCI / an	2000 € / EPCI / an	CCPM CCV	2 k€ 2 k€	INTEGRE AU SARE (Cf. A.3)						
12 permanences délocalisées / EPCI / an	1800 € / EPCI / an	CCPM CCV	1,8 k€ 1,8 k€							
Renforcement de l'Espace Info Energie évoluant vers un SARE	2020 : 1,9 ETP (avec reste à charge de 24%) 2026 : 3 ETP (reste à charge 0€)	Soliha Apremis (EIE)	1,9 ETP							
	Subvention 76%	ADEME/ Région	Subvention 76%							
	150 k€ / an	BS3V			10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€
		FDE80			10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€
		CABS	Accueil locaux		10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€
		CCV		0€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€
		CCPM		0€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€
CEE (50%) / FEDER		0€	96,4 k€	96,4 k€	96,4 k€	96,4 k€	96,4 k€	96,4 k€		

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de foyers conseillés	A identifier lors de la signature de la convention SARE	A identifier lors de la signature de la convention SARE
Nombre de foyers accompagnés	A identifier lors de la signature de la convention SARE	A identifier lors de la signature de la convention SARE

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

A.3 - Programmer la rénovation de l'habitat

Contexte et objectifs	<p>L'élaboration à l'échelle des EPCI des plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (Baie de Somme Agglo, Vimeu et Ponthieu Marquetterre) et des Programmes Locaux d'Habitat (Baie de Somme Agglo), constituent une opportunité pour la programmation et la mise en place de dispositifs opérationnels favorables à la maîtrise de l'énergie dans les nouveaux logements et à la rénovation, réhabilitation, transformation par division, des bâtiments existants.</p> <p>Il en est de même à une échelle plus sectorielle des programmes de revitalisation de certains centre-bourg (Abbeville et Longpré les Corps-Saints) lancés en 2019 ou encore les opérations de Renouvellement Urbain des quartiers prioritaires d'Abbeville, menés dans le cadre de contrat de ville 2015-2022 porté par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme dans le cadre de sa compétence politique de la Ville.</p> <p>D'un point de vue opérationnel, ces documents stratégiques peuvent se concrétiser par la mise en place d'Opérations Programmées de rénovation de l'Habitat (à l'échelle de villes ou quartiers), ou de Programmes d'intérêt général (PIG) Habiter mieux. Les OPAH ou PIG sont des offres de service partenariales pour favoriser la requalification de l'habitat privé ancien. Elle propose une ingénierie et des aides financières et se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité, d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires. Elle se prépare avec une d'étude préalable qui comporte un diagnostic (recensement des dysfonctionnements sur le périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants...) ainsi que des préconisation de solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés et la définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre. Une mission de "suivi-animation" est assurée en régie ou confiée à un opérateur externe. Cette mission suit la mise en œuvre (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et le bon déroulement de l'opération.</p>
Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>La mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est envisagée sur le territoire du Vimeu.</p> <p>De même, la communauté de communes du Ponthieu Marquetterre réfléchi à la mise en place d'un PIG Habiter Mieux. La collectivité a d'ailleurs d'ores et déjà mis en place une avance de trésorerie pour les bénéficiaires des aides de l'ANAH d'un montant annuel de 200 k€.</p> <p>Ainsi dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la CABS prévoit d'allouer annuellement, pour 50 logements, une aide aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat (ménages modestes et très modestes) ainsi que de lutte contre les logements dégradés voire indignes.</p> <p>De manière plus sectorielle, sont portées des opérations de redynamisation du centre-ville d'Abbeville (Agglomération de la Baie de Somme et ville d'Abbeville : Action Cœur de Ville) et de Longpré les Corps Saints (Agglomération Baie de Somme et Commune de Longpré-les-Corps-Saints), comportant un axe habitat. Une étude pré opérationnelle habitat a été menée sur ces 2 communes, en vue de définir une stratégie d'intervention sur le parc privé du centre-ville en vue de sa redynamisation pour une nouvelle attractivité. Cette étude entrera en deuxième phase en 2020. A cette issue, seront menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ À Longpré les Corps-Saint (enveloppe bâtie communale hors parc du Bel Air, zone Nzh) : une OPAH Revitalisation Rurale (OPAH-RR) avec un objectif de rénovation énergétique de 75 logements et de réhabilitations de 25 logements dégradés/indignes. ▪ À Abbeville (hypercentre et chaussées Marcadé/d'Hocquet) : une OPAH Renouvellement Urbain (avec volet « copropriétés dégradées » et volet coercitif Opération restauration Immobilière), avec un objectif de réhabilitation énergétique de 140 logements (60 en copropriété, 70 propriétaires occupants, 10 propriétaires bailleurs), de réhabilitation de 150 logements indignes/dégradés/changement d'usage, ainsi que l'emploi de matériaux adaptés (exemple : menuiserie bois) pour 40 logements. 	<p>Communautés de Communes du Vimeu</p> <p>Communauté de Communes du Ponthieu Marquetterre</p> <p>Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme</p> <p>Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, Ville d'Abbeville, Commune de Longpré-Les-Corps-Saints</p>

Les objectifs de ces 2 OPAH sont notamment de :

- Résorber la vacance et réhabiliter le parc de logements anciens : efficacité énergétique, adaptation à la perte d'autonomie (accessibilité) et pour Abbeville : lutte contre l'habitat indigne / très dégradé
- Préserver et valoriser le patrimoine architectural, en particulier patrimoine bâti de la Reconstruction (façades, matériaux, etc.), dans le cadre de de travaux d'extension, d'isolation par l'extérieur / ravalement, de remplacement des menuiseries extérieures, etc.
- Sensibiliser les propriétaires occupants et bailleurs à l'entretien / la réhabilitation / l'adaptation de leur patrimoine
- Soutenir l'artisanat local en communiquant auprès des professionnels locaux du bâtiment.
- Plus particulièrement pour Longpré-Les-Corps-Saints : : Produire, par la mobilisation du patrimoine bâti existant, son adaptation, sa transformation, une offre de logements permettant de répondre aux besoins des « petits ménages » (jeunes, seniors)
- Plus particulièrement pour Abbeville : Produire/renouveler l'habitat durable, ciblé et diversifié : construire moins sur l'agglomération et se concentrer sur le centre-ville.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Soleil Levant-Bouleaux Platanes à Abbeville :

- 58 logements vont être démolis. La reconstitution portera sur la réalisation de 40 logements, répartie en deux opérations : un bâtiment de 17 logements collectifs et un bâtiment de 23 logements collectifs, de la rénovation de 262 logements (secteur Soleil Levant), notamment thermique et de la construction d'une nouvelle offre de logements sur les terrains cédés par le centre hospitalier.
- Respect d'un guide des prescriptions urbaines, Architecturales & techniques intégrant les principes du développement durable :
 - Accueil et sécurisation des trajets de piétons et des cyclistes,
 - Matériaux avec peu d'incidences sur la santé, l'environnement et l'énergie, privilégiant les ressources renouvelables et/ou d'origine locale, anticipant la déconstruction et le recyclage. Exemple : Ossature bois, Isolant thermique biosourcé, Maçonneries à faible énergie grise, Matériaux naturels, recyclable, à bon rendement thermique et à coût abordable
 - Façades : Respect d'une ambiance urbaine de qualité, Proscription de certains matériaux (verre réfléchissant, bardages PVC, matériaux nus non recouverts (sauf bois), matériaux pastiche), Matériaux nobles privilégiés (ex : brique ou bois)
 - Meilleures orientation du bâti et organisation des ouvertures par rapport à l'ensoleillement, prise en compte des ombres portées, formes compactes privilégiées, bonne isolation, vitrages faiblement émissifs ou à isolation renforcée, confort d'été (débords de toit, pare-soleil etc.), adaptation des ouvertures (forme, localisation, occultations) en fonction de leur orientation (apports solaires passifs / évitement des déperditions de chaleur, tout en assurant le confort d'été), pourcentages de vitrages en façade faibles (prise en compte RT 2020), équipement brise soleil si nécessaire.
 - Toitures végétalisées ou recouvertes de gravillon autorisées, de même que faible pente (non adapté panneaux solaires).
 - Prescriptions techniques générales concernant les énergies :
 - Raccordement au réseau chauffage urbain obligatoire pour certains bâtiments, si non, système de chauffage économe (ou ENR) avec comptage/affichage des consommations, régulation/programmation adaptée par usage
 - Eclairage : étude d'éclairage, gestion/variation de puissance adaptées aux usages, Leds (nouvelle réglementation), Détecteur de présence/mouvement, Prise en compte lumière naturelle pour ajustement éclairage artificiel
 - Etanchéité à l'air des ouvrages soignée, étude de pompes à chaleur / ventilation double flux nocturne
 - Aménagement des espaces extérieurs, paysagement, recueil des eaux pluviales à la parcelle et réutilisation (dans le respect du règlement sanitaire, arrosage notamment)

Bailleur Social Baie de Somme Habitat

CABS

Calendrier des moyens estimatifs									
Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Avance de trésorerie Travaux CCPM	Avance de trésorerie : 200 k€ / an	CCPM	Avance	Avance	Avance	Avance	Avance	Avance	Avance
OPAH Vimeu	50 k€ / an	CCV	50 k€ / an	50 k€ / an	50 k€ / an	50 k€ / an	50 k€ / an		
OPAH Abbeville	Energie : 190 k€ Matériaux / menuiseries : 50 k€ Animation : 177,4 k€ Indigne : 180 k€	CABS	38 k€ 10 k€ 35,5 k€ 36 k€	38 k€ 10 k€ 35,5 k€ 36 k€	38 k€ 10 k€ 35,5 k€ 36 k€	38 k€ 10 k€ 35,5 k€ 36 k€	38 k€ 10 k€ 35,5 k€ 36 k€		
	Energie : 70 k€. Indigne : 120 k€	Ville Abbeville	14 k€ 24 k€	14 k€ 24 k€	14 k€ 24 k€	14 k€ 24 k€	14 k€ 24 k€		
	Energie : 820 k€ Animation : 372 k€ Indigne/usage : 1700 k€	ANAH	164 k€ 74,4 k€ 340 k€	164 k€ 74,4 k€ 340 k€	164 k€ 74,4 k€ 340 k€	164 k€ 74,4 k€ 340 k€	164 k€ 74,4 k€ 340 k€		
	Animation : 112,5 k€	Banque des territoires	22,5 k€	22,5 k€	22,5 k€	22,5 k€	22,5 k€		
OPAH Longpré-Les-Corps-Saints	Energie : 150 k€ Animation : 81,233 k€ Indigne : 75 k€	CABS	30 k€ 16,24 k€ 15 k€	30 k€ 16,24 k€ 15 k€	30 k€ 16,24 k€ 15 k€	30 k€ 16,24 k€ 15 k€	30 k€ 16,24 k€ 15 k€		
	Energie : 75 k€ Animation : 40,617 k€ Indigne : 37,5 k€	Commune	15 k€ 80,123 k€ 7,5 k€	15 k€ 80,123 k€ 7,5 k€	15 k€ 80,123 k€ 7,5 k€	15 k€ 80,123 k€ 7,5 k€	15 k€ 80,123 k€ 7,5 k€		
	Energie : 743,175 k€ Animation : 121,75 k€ Indigne : 625 k€	ANAH	148,635 k€ 24,35 k€ 125 k€	148,635 k€ 24,35 k€ 125 k€	148,635 k€ 24,35 k€ 125 k€	148,635 k€ 24,35 k€ 125 k€	148,635 k€ 24,35 k€ 125 k€		
PLH de la CABS – fiche action n°9 (soutenir financièrement certains projets cibles)	Energie : 319,2 €k Habitat Dégradé : 252 k€	CABS	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€

Indicateurs		
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de logements réhabilités dans le cadre des aides CABS et de l'ANRU	126	630
Nombre de logements réhabilités dans le cadre des aides CCPM	Non identifié	Non identifié
Nombre de logements réhabilités dans le cadre des aides CCV	Non identifié	Non identifié

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

A.4 - Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables

Contexte et objectifs	<p>La réhabilitation énergétique est un levier de croissance économique des filières du bâtiment. Les dispositifs de financements qui exigent le recours aux entreprises "Reconnues Grenelle de l'Environnement" (RGE) sont un facteur de montée en compétence de ces entreprises. Ainsi sur le territoire, 119 entreprises étaient qualifiées RGE en 2019.</p> <p>Il existe toutefois une certaine difficulté à mobiliser les professionnels du bâtiment sur ces thématiques à cause des contraintes administratives, de temps et de coûts. L'enjeu de montée en compétences, d'amélioration de la visibilité des entreprises RGE et de la connaissance des dispositifs d'accompagnement aux travaux par les professionnels, est pourtant important et nécessaire.</p> <p>Par ailleurs, le territoire est riche d'un patrimoine bâti architectural traditionnel constitué de matériaux locaux spécifiques (clins de bois, torchis badigeonné à la chaux et briques notamment) qui nécessite des compétences techniques spécifiques pour assurer leur pérennité lors de leur rénovation énergétique (risque de dégradation) ou pour leur mise en œuvre (savoir-faire traditionnel).</p> <p>Enfin il est constaté une absence de matériaux traditionnels et/ou biosourcés dans les magasins du territoire et pour lesquels il est nécessaire de se fournir à Rouen par exemple : laine de bois, béton de lin... alors que le territoire dispose d'une filière lin locale.</p>
Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
Des actions de sensibilisation et de formation des acteurs locaux sont à mener sur le territoire.	
<p>A cette fin, Baie de Somme 3 Vallées se rapprochera de la Chambre des métiers et de l'artisanat, des fédérations de bâtiments et des organismes de formation, en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser des formations de montée en compétence sur le territoire de BS3V, par les organismes de formations, - d'impliquer les entreprises pour qu'elles promeuvent les dispositifs d'accompagnement auprès de leurs clients, - de mobiliser des professionnels en les incitant à s'organiser pour mieux répondre aux demandes de rénovations performantes et/ou de marchés publics, - de diffuser l'information sur les systèmes de référencement des artisans du territoire impliqués dans des dispositifs de montée en compétence : RGE, formations aux gestes, formation-action (liste complémentaire au RGE mise à disposition des ménages), Groupements d'entreprise 	SARE / BS3V/CMA
Des visites de réalisations exemplaires et des chantiers école seront organisés, accompagnés par un artisan expert.	SARE et/ou BS3V
Une communication sur les éco-matériaux auprès des revendeurs locaux, en lien avec les filières de production locales de production (lin et chanvre notamment) sera mise en place.	SARE et/ou BS3V

Partenaires Techniques	CMA des Hauts de France CAPEB, FFB, CAUE, Maisons paysannes de France	Éléments de dimensionnement	
-------------------------------	--	------------------------------------	--

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Accueil de formations : Communication et logistique										
Visites et chantiers école (les artisans et les élus) accompagnés par un artisan expert	4 k€ / an	BS3V			8 k€ 24 jours		8 k€ 24 jours		8 k€ 24 jours	
Communication sur les éco-matériaux auprès des revendeurs locaux, en lien avec les filières de production locales (lin et chanvre notamment)				1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP
Accueil de formations : Communication et logistique	Prêt de salle 1% ETP	EPCI / FDE80 BS3V	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'artisans RGE	+ 10 par an	+ 600
Nombre d'artisans formés à répondre aux marchés publics	+ 3 / an en moyenne	+18

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

B - Proposer des solutions de mobilité sobres et durables pour tous (habitants et touristes)

B-1 Conforter et développer les transports en commun du territoire

B-2 Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur un réseau de modes actifs et de services dédiés

B-3 Promouvoir et Encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)

B-4 Poursuivre les actions des plans de Mobilité

B-5 Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables

B.1 – Conforter et développer les transports en commun du territoire

Contexte et objectifs

Le transport routier est le deuxième poste d'émissions de GES (71%) sur le territoire et l'utilisation des véhicules légers représente 71% des émissions liées à ce poste. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire essentiellement rural où le besoin de mobilité est crucial.

Le territoire est desservi par :

- Le Transport Express Régional (TER) :
 - o Les lignes de train 2, 2bis et 27 (Paris, Amiens, **Longpré-les-Corps-Saints, Pont-Rémy, Abbeville, Noyelles, Rue**, Boulogne, Calais).
 - o La ligne 32 (**Abbeville/Le Tréport, Mers-les-Bains**) était desservie aux horaires pendulaires, par un train jusqu'en mai 2018 (durée du trajet 42 mn/46mn). Fermée depuis mai 2018 dû à l'état défectueux de la voie ferrée, l'offre train a été remplacée par un **service de car** dont la durée du trajet est passée à 1h20 pour réaliser 36km contre 46 mn en TER. Une étude est en cours pour une éventuelle réouverture (étude d'opportunité diligentée par la Région concernant le devenir de la ligne ferroviaire Abbeville-Le Tréport).
- Le Réseau d'autocars TRANS80 (compétence régionale) qui irrigue aussi le territoire mais dont les temps de trajets (très longs) sont peu adaptés pour du Domicile/Travail ou Domicile/Etudes.
- Le réseau des bus BAAG de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (Régie qui propose 11 lignes) : un réseau régulier nommé RUMBA (Réseau Urbain Mobilité Bus Abbeville) et un réseau scolaire nommé SALSA (Service Abbeillois de Lignes Scolaires). Le réseau RUMBA a fait l'objet, en janvier 2020, d'un renforcement de la fréquence de passage et de son maillage (amélioration de la desserte des quartiers, des zones à forte densité de population et des zones de forte attractivité) ainsi que d'un renouvellement du parc roulant (Achat de nouveaux véhicules 22 places équipés de moteurs Euro 6D, respectueux de l'environnement). Cette offre est complétée par le Transport à la Demande (TAD) qui existe sur Abbeville, ainsi qu'à St Valery sur Somme.
- Le Train à Vocation touristique du « Chemin de fer de la Baie de Somme » qui dessert Cayeux-sur-Mer, Saint-Valery-sur-Somme, Noyelles-sur-Mer et le Crotoy (en liaison à Noyelles avec le TER Paris/Abbeville/Calais).
- Des navettes (cars) estivales ont été mises en place de 2013 à 2016, sur le littoral entre Fort-Mahon et Mers/Le Tréport, desservant les lieux touristiques (Le Crotoy, le Parc du Marquenterre, Rue, Noyelles, St Valery sur Somme, le Hourdel, Cayeux sur mer, Ault, Bois de Cise).

En termes d'objectifs, il s'agit de :

- Viser une réelle efficacité sur toutes les offres actuelles de Transports en Commun (T.C) (lisibilité/intermodalité entre AOM, connexion, communication dont outils dématérialisés...) et développer de nouvelles offres de T.C dont les TAD (Transport à la Demande),
- Proposer une offre mieux adaptée aux besoins des usagers,
- Favoriser les offres alternatives à la voiture individuelle (T.C, Modes Actifs, covoiturage, ...),
- Rompre l'isolement (quartiers, zones rurales) et faciliter la mobilité,
- Inciter les habitants à changer leurs habitudes,
- Baisser le trafic automobile sur les routes départementales (actuellement le nombre de véhicules/jour est compris entre 8000 et 12 000) notamment sur l'axe D925 (Abbeville/le Vimeu/les Villes Sœurs), sur les routes d'accès à la mer et/ou vers les sites touristiques emblématiques.

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec la loi d'orientation des mobilités promulguée fin décembre 2019 qui vise à engager une transformation profonde, pour répondre à un impératif fixé par l'Etat : améliorer concrètement la mobilité au quotidien, de tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des solutions de transports plus efficaces, plus propres et moins coûteuses.

Partenaires Techniques	AOM (Région/ Etat), Chemins de Fer de la Baie de Somme, Gestionnaires de voirie (Communes/ Département/ Etat), Financeurs (Europe, Ademe), Association BSOC	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Communication, visibilité, attractivité	1 k€ / an	BS3V CABS CCV CCPM	1 k€ 1 k€ 1 k€ 1 k€	1 k€ 1 k€ 1 k€ 1 k€	1 k€ 1 k€ 1 k€ 1 k€	1 k€ 1 k€ 1 k€ 1 k€	1 k€ 1 k€ 1 k€ 1 k€	1 k€ 1 k€ 1 k€ 1 k€	1 k€ 1 k€ 1 k€ 1 k€
Déploiement du Transport à la Demande de Baie de Somme Agglo Navette desservant le Parc relais de Saint-Valery sur Somme	60 k€/an Non Identifié	CABS Ville de St Valery	60k€ Non Identifié	60k€ Non Identifié	60k€ Non Identifié	60k€ Non Identifié	60k€ Non Identifié	60k€ Non Identifié	60k€ Non Identifié
Pôle mobilité du Vimeu avec Solutions efficaces de mobilité	150 k€/an	CCV	150 k€	150 k€	150 k€	150 k€	150 k€	150 k€	150 k€
3 Parcs relais sur Abbeville intermodalité Bus/Vélo/Voitures	Stationnement multimodal en gares ou points d'arrêt :	CABS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Intermodalité gare : Longpré-les-Corps-Saints	• Abris vélos et abris bus : 10k€/unité	CABS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Intermodalité gares : Noyelles, Rue	• Panneaux covoiturage : 350€/unité	CCPM ou communes	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Intermodalité gare : Woincourt, Feuquières/Fressenneville, Chepy (si remise en service du train)		CCV							31,1k€
Maintien de la ligne ferroviaire Abbeville le Tréport	60 M€	Région HdF, Etat, RFF, SNCH					60 M€		
Electrification de la ligne Abbeville Rang du Fliers	Non Identifié								Non identifié
Maintien des arrêts et des horaires de la ligne Paris / Calais	Non Identifié		Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Evolution du trafic routier sur certains axes majeurs (véhicules à moteur)	Diminution	Diminution
Evolution de la fréquentation des lignes de bus BAAG et des TAD	Augmentation	Augmentation
Nombre de parking relais créés	1	6

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

B.2 - Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur le réseau de modes actifs et de services dédiés

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Le développement de la mobilité sans voiture, et notamment des modes actifs, pour les habitants et les touristes, doit permettre de diminuer le trafic automobile, source de nuisances (énergie fossile, pollution atmosphérique, bruit, accidentologie). La pratique des modes actifs est à la fois propre, peu onéreuse et contribue également à la santé et au bien-être : exercice physique, découverte des paysages, contact avec l'environnement. Le vélo notamment doit devenir un mode de déplacement à part entière.</p> <p>Ainsi, le territoire a vu se déployer un réseau d'itinéraires de modes actifs en site propre, sur le littoral (euro vélo route et sentier littoral), en vallée de Somme et sur la Traverse du Ponthieu (euro vélos et voies vertes). Les itinéraires (en site propre ou non) méritent d'être développés dans les terres intérieures pour favoriser la mobilité quotidienne et touristique tout en améliorant la cohabitation entre voitures et vélos en mettant en place une circulation apaisée sur certains axes.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil départemental de la Somme va structurer un réseau de points nœuds "Somme à vélo", permettant d'irriguer l'avant pays et de capitaliser les retombées touristiques du modèle Euro Cyclo, existant en Belgique et aux Pays Bas. De même, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme a porté une étude de Schéma Directeur Cyclable suivie par Baie de Somme 3 Vallées. Il s'agit aujourd'hui d'entrer dans la phase opérationnelle.</p> <p>Ce développement s'est accompagné de la mise en place de services aux vélos : Relai vélo de la maison éclusière de Long (porté par Baie de Somme 3 Vallées), relai vélo de la gare Noyelles sur Mer (porté par l'association Organi-sport), Abris-vélo Sécurisé en gare d'Abbeville (porté par la CABS), Entreprises de location d'équipements de modes actifs de déplacement (rosalies...).</p> <p>Pour favoriser la pratique du vélo sur les communes de Baie de Somme 3 Vallées des espaces de stationnement Vélos ont été créés en 2017/2018 (340 supports-vélos et 6 abris-vélos) grâce aux financements de TEP-CV et de BS3V (la contribution financière des communes s'élevait à 40%). Il faudrait pouvoir développer le maillage de ce type de mobilier urbain sur d'autres communes qui en ont fait la demande en 2019/2020.</p> <p>La politique cyclable et pédestre ambitieuse du territoire, est ainsi portée par l'ensemble des acteurs et des collectivités territoriales qui le composent. Elle constitue un atout d'attractivité, pour ce territoire touristique (cf. C.3). Elle s'inscrit en cohérence avec la loi d'orientation des mobilités adoptée en 2019 et son plan vélo qui vise le triplement de la part modale du vélo d'ici 2024 en levant tous les freins qui en limitent l'usage : fonds vélo pour lutter contre les ruptures de pistes cyclables, généralisation du marquage des vélos contre le vol, mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.</p>
<p>Descriptif des actions</p> <p>De manière générale, les aménagements réalisés dans le cadre de la présente fiche, seront définis de manière à respecter les paysages et architecture locaux ainsi que la biodiversité. Les itinéraires seront réalisés de manière à s'articuler entre eux et en intermodalité avec les autres modes, notamment les transports en commun (cf. B.1).</p> <p>Labélisé dans le cadre de l'Appel à Projet « Vélo et Territoire », le R.P.N.B.S.3.V (Réseau Points Nœuds Baie de Somme 3 Vallées) « Points de départ / intérêt » sera structuré par BS3V grâce au financement de l'ADEME (50%). Cette opération repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} temps : la mise en place du réseau de points nœuds "Somme à vélo" (RPNSV par le Département de la Somme, aux carrefours via une signalétique numérotée, équipée de panneaux directionnels qui orientent vers les autres carrefours 	<p>Maîtres d'ouvrage</p> <p>Tous les acteurs</p> <p>CD80 et BS3V</p>

<ul style="list-style-type: none"> - 2nd temps : Baie de Somme 3 Vallées structurera sur son territoire des panneaux « Points de départ / intérêt » présentant un intérêt particulier d'un point de vue touristique, patrimonial (biodiversité, architectural,...) ou des services. Les choix d'implantation, de formes et de matériaux seront adaptés pour chaque lieu en vue de la meilleure intégration paysagère possible et en veillant à s'articuler avec la signalétique existante, tout en la rationalisant. 	BS3V, SMBSGLP, CD80, EPCI et Communes
<p>Sur le littoral, l'aménagement d'itinéraires cyclables en site propre est également programmée dans le cadre de l'achèvement de l'eurovélo 4.</p>	SMBSGLP
<p>Sur le secteur de Baie de Somme Agglo, une politique cyclable ambitieuse sera menée avec :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - D'un point de vue des itinéraires et de leur continuité : <ul style="list-style-type: none"> o La mise en oeuvre du Schéma Directeur Cyclable de l'Abbevillois o Une étude d'extension du Schéma directeur cyclable à l'ensemble de l'Agglomération o Une étude de faisabilité d'une passerelle modes actifs à Abbeville 	CABS
<ul style="list-style-type: none"> - D'un point de vue des services : <ul style="list-style-type: none"> o La création de 2 Vélostations à Abbeville (Garopole et au pôle Collaboratif du Soleil Levant) : local d'information, de concertation sur le développement du Vélo + service de location tous vélos + animation d'ateliers réparation vélo, marquage bicycode, et ateliers participatifs sur les modes actifs. 	CABS
<ul style="list-style-type: none"> o La Création d'un point relais « Modes actifs de déplacement » à St Valéry sur Somme, porté par un loueur privé o Le développement de l'apprentissage et de la culture vélo à l'école pour permettre aux jeunes générations d'intégrer ce mode de déplacement doux dans leurs pratiques. 	Ville de St Valery sur Somme CABS / BS3V
<p>Sur le secteur du Ponthieu Marquenterre, seront notamment réalisés :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - L'étude d'un Schéma directeur cyclable pour la ville de Rue, en lien avec le plan de mobilité jeunes en cours de réalisation depuis 2017/2018 	BS3V, commune de Rue
<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de Points d'Accueil Vélo du Ponthieu Marquenterre : Acquisition de 50 VAE répartis chez les hébergeurs partenaires et des points Accueil Vélo aménagés entre le littoral et l'arrière-pays. 	CCPM / OT Ponthieu Marquenterre
<p>Dans le Vimeu :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - une étude de réalisation d'un itinéraire touristique, en déplacements doux, dans la vallée de la Trie, évaluera différentes opportunités de tracés, intégrant les contraintes environnementales et paysagères. 	CCV
<ul style="list-style-type: none"> - Une politique sera mise en place en vue de favoriser l'implantation d'un loueur/réparateur de vélo. 	
<p>Par ailleurs, la CABS, la CCV et la CCPM, mettront en place une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (sans batterie au plomb), pour les habitants de revenu fiscal inférieur à 13 489 euros, à hauteur de 100€ (abondés par un montant de 100€ versé par l'état, soit un total de 200€ maximum), dans la limite des crédits inscrits à leur budget (cf. articles D251-2 et D251-7-1 du code de l'énergie).</p>	CCV, CCPM et CABS
<p>Le territoire portera une attention particulière aux enseignements de l'Etude « Territoire, tourisme et développement durable : Enjeux et moyens de la durabilité du tourisme » (cf. C.3) et notamment aux préconisations relatives à l'écomobilité.</p>	Association Baie de Somme Zéro Carbone (BSOC)

Partenaires Techniques	CD80, SMBSGLP, Loueurs de vélo privés ou associatifs, OT Intercommunal Ponthieu Marquenterre Baie de Somme, Association Organisport, Ville de Rue, ADEME	Eléments de dimensionnement	/
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Signalétique Réseau points Nœuds « points de départ »	28% à 30% ETP 32,25 k€	BS3V	30% ETP 21,15 k€	30% ETP 11,1 k€	8% ETP	8% ETP	8% ETP	8% ETP	8% ETP
	32,25 k€	ADEME	21,15 k€	11,1 k€					
	230 k€ 1/3 ETP	CD80 Et autres financeurs (FEDER, ADEME...)	1/3 ETP	1/3 ETP	8% ETP	8% ETP	8% ETP	8% ETP	8% ETP
Achèvement Plan Vélo Baie de Somme	2060 k€	SMBSGLP et partenaires	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Itinéraire vallée de Trie : Etudes et Aménagement	Etude pré-opérationnelle : 15k€ Travaux : 550 k€	CCV Et financeurs potentiels	15 k€	137,5 k€	137,5 k€	137,5 k€	137,5 k€		
Service aux vélos du pole mobilité (loueur vélos)	30 k€/an	CCV	30 k€/an	30 k€/an	30 k€/an	30 k€/an	30 k€/an	30 k€/an	30 k€/an
Etude d'extension du Schéma directeur cyclable de la CABS	20 k€	CABS			20 k€				
Mise en œuvre Schéma directeur cyclable Abbevillois	20 k€ 2,065 k€	CABS	295 k€	295 k€	295 k€	295 k€	295 k€	295 k€	295 k€
Etude de faisabilité passerelle Modes Actifs	50 k€	CABS	50 k€						
Vélo Station à GAROPOLE et au pôle collaboratif de soleil levant	Vélo Station : 69,92 k€ + 25,5 k€/an	CABS	34,96 k€	25,5 k€	25,5 k€	25,5 k€	25,5 k€	25,5 k€	25,5 k€
		ADEME	34,96 k€						
Points d'accueil Vélo Ponthieu/Marquenterre : location VAE / espaces de stationnement / offre train vélo et circuits	Non identifié	CCPM / OT PM	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Aide à l'achat de VAE (Loi Mobilité) - enveloppe	100€ par VAE	CCPM	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
		CABS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
		CCV	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Schéma directeur Cyclable de la ville de Rue	1/5 ETP	BS3V	1/5 ETP	1/5 ETP					

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de relais Vélo mis en place		4

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

B.3 – Promouvoir et Encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)

Contexte et objectifs

Les difficultés pour se déplacer autrement qu'en voiture tiennent à l'insuffisance du réseau de transport public, compte tenu du coût élevé pour les collectivités et des contraintes géographiques lourdes du territoire (nombreuses communes peu peuplées). Par conséquent, le taux de motorisation est important et la voiture personnelle (pour ceux qui en possèdent une) reste « LE » moyen de transport de référence, surtout pour des déplacements en secteur rural.

Face à la hausse prévisible des énergies fossiles dans les années à venir, la transition vers une autre organisation de systèmes de déplacements devient une nécessité. La voiture individuelle sera de moins en moins accessible surtout pour les publics déjà en difficulté. Le manque d'accès aux transports ne fera que renforcer leur isolement et leur précarité. La Picardie est l'une des trois régions où les déplacements domicile/travail sont les plus longs (27km), preuve de la dissociation de plus en plus grande entre lieux de travail et d'habitat.

Pour mieux répondre aux besoins de mobilité des habitants et aussi des touristes, Baie de Somme 3 Vallées a inscrit le covoiturage comme l'une des actions phares de sa politique de déplacements et a créé une plateforme de covoiturage (www.roulezco.fr), en 2010 avec le concours financier de l'ADEME et ex Region Picardie. Baie de Somme 3 Vallées a mutualisé cette plateforme de covoiturage avec 2 territoires voisins : le pôle métropolitain du Grand Amienois (en 2013) et le PETR cœur des Hauts de France (en 2014) permettant ainsi de rationaliser les coûts de fonctionnement du site auprès des 3 collectivités. Depuis 2018, la plateforme de covoiturage régionale (<https://www.passpasscovoiturage.fr/>) a pris le relais du site www.roulezco.fr.

Par ailleurs, le Conseil Départemental de la Somme a réalisé un "schéma des aires de covoiturage" qui identifie des aires réparties en 3 catégories : aires sous maîtrise d'ouvrage départementale, aires en accompagnement départemental (aires communales mutualisées, avec signalétique et participation financière du département) et aires SANEF.

La promotion de l'autopartage entre particuliers est également un enjeu, sous les deux formes suivantes ;

- autopartage entre particuliers, peu répandu et à moindre coût, qui s'effectue entre amis, voisins ou proches. Le véhicule appartient à l'un des autopartageurs ou est la propriété de tous.
- la location de voitures entre particuliers à moindre coût qui s'effectue par le biais de sites internet spécialisés est plus usitée.

Descriptif des actions

Baie de Somme 3 Vallées poursuivra sa politique en faveur du **covoiturage**, en partenariat avec les EPCI du territoire et le Conseil départemental :

- Mise en place, en partenariat avec les EPCI, de places de parking réservées au covoiturage, via une signalétique adaptée, en cohérence avec le schéma départemental des aires de covoiturage.
- Promotion du site internet (<https://www.passpasscovoiturage.fr/>) et des aires covoiturations existants, à l'instar de la communauté de Communes du Vimeu (<https://ccvimeu.fr/zones-de-covoiturage-et-bornes-de-recharge/>)

A noter que dans le cadre du plan de mobilités entreprises et administrations, des études de mise en relation des employés faisant les mêmes trajets, sont réalisées pour faciliter le covoiturage.

Maîtres d'ouvrage

BS3V, CD80
CABS, CCV, CCPM, Communes

En ce qui concerne l'**autopartage**, des actions de communication spécifiques, en faveur de l'auto-partage entre particuliers organisées via des sites spécialisés existants, seront réalisées : Page internet dédiée, articles dans les périodiques des EPCI...

La Communauté de Communes du Vimeu a notamment réalisé une enquête sur les besoins de mobilité de ses habitants et s'oriente vers la mise en place de solutions de **covoiturage et/ou autopartage solidaire**, en partenariat avec le Secours Catholique, la recyclerie du Vimeu et l'ESAT de Woincourt. Ces solutions s'appuient sur :

- La remise en état et la location de véhicules deux roues.
- Un réseau d'habitants volontaires qui accepteraient de partager leur véhicule afin d'aider d'autres personnes, démunies de moyen de transport, à se déplacer chez le médecin, à pouvoir effectuer des démarches administratives, à faire leurs courses.
- La réalisation de diagnostics, coaching et ateliers mobilité (gérer son budget, se déplacer en sécurité...) par une entreprise adaptée du Vimeu.

Par ailleurs, l'association Baie de Somme Zero Carbone étudie l'opportunité de mettre en place le dispositif d'Auto-stop organisé et sécurisé « Rezo Pouce » en vue d'accompagner sa mise en œuvre. Ce dispositif permet de se déplacer en mode « quand je veux, où je veux », sans avoir besoin de trouver un covoiturage à l'avance.

CCV

Association Baie de Somme
Zéro Carbone

Partenaires Techniques

Éléments de dimensionnement

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Communication	Supports existants	BS3V, CABS, CCV, CCPM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Signalétique de covoiturage	0,35 k€ / panneau	CABS, CCV, CCPM	Non identifié	CABS, CCV, CCPM	CABS, CCV, CCPM	CABS, CCV, CCPM	CABS, CCV, CCPM	CABS, CCV, CCPM	CABS, CCV, CCPM
Plateforme covoiturage/autopartage Vimeu	30 k€	CCV	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€
Dispositif Rezo pouce	Non identifié	Association Baie de Somme Zéro Carbone	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de parking covoiturage	1	5

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

B.4 - Poursuivre les actions des plans de Mobilité

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Baie de Somme 3 Vallées anime depuis 2017, la mise en place de plans de mobilité jeunes auprès des établissements du 2nd degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2017/2018 : sur Abbeville, 2 classes de 5^{ème} dans 2 collèges différents, - En 2018/2019 : sur Abbeville et RUE : les élèves de 3 classes de 5ème. <p>Un partenariat constitué de l'équipe éducative, des parents d'élèves, des élus, AOT,... s'engage dans cette démarche « Plan de Mobilité Jeunes » qui s'inscrit dans les objectifs de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) en faveur de l'environnement et du développement durable. Ces Plans de Mobilité ont pour vocation d'améliorer la qualité des déplacements lors des trajets des élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire. Ils contribuent à l'éducation des Jeunes à l'Environnement, au changement climatique et à la Mobilité Durable (Ecomobilité). Le développement des modes actifs de déplacement (vélo, marche à pied, trottinette, rollers, skate, gyropode,) favorise ainsi une meilleure hygiène de vie, améliore leur santé et favorise la convivialité.</p> <p>Baie de Somme 3 Vallées a structuré dès 2013 un Plan Mobilité Inter-Entreprises/Administrations sur deux territoires : la Communauté de Communes du Vimeu Industriel et celle de l'Abbeillois. Il concerne 5 710 salariés et 17 entreprises. Pour chaque entreprise/administration, un plan d'actions personnalisé est élaboré, visant à optimiser l'efficacité des déplacements des salariés en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (Transports en Commun, covoiturage, modes actifs...). Depuis sa mise en place, de nombreuses actions ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animations, sensibilisations auprès des entreprises/administrations, journées d'information sur les offres de transports en commun (train, bus de ville,..), le covoiturage et les modes actifs, - Conception et réalisation d'expositions sur la pratique du covoiturage et du vélo, - Conception d'un Guide covoiturage/événements (en partenariat avec l'ADUGA), - Opérations de marquage des vélos contre le vol. Organisation du concours « Au travail, j'y vais autrement ». - Organisation d'une « Bourses aux vélos d'occasion » avec essais de VAE et Stands réparation de vélos.... 	
<p>Descriptif des actions</p> <p>Les plans de mobilité jeunes (PMJ) seront poursuivis en vue d'impulser les dynamiques dans les collèges, chaque établissement scolaire étant enjoint à pérenniser cette démarche. Les PMJ sont organisés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un comité de pilotage (associer éducation nationale, collectivités, élèves et parents d'élèves, AOT, associations, ...) et 1er document de sensibilisation de la démarche (doc. de com.) - Réalisation d'une enquête/diagnostic sur les pratiques de mobilité des Jeunes : Bilan des usages et déclarations d'intention de report modal, géolocalisation des élèves, habitudes de mobilité, Étude des coûts pour les parents, État de l'accessibilité, obstacles au report modal , - Définition d'un plan d'actions (fixer des objectifs à atteindre) en complémentarité avec des dispositifs existants : mise en place d'un bus cycliste (vélobus) et/ou pédestre, actions de promotion du vélo et de sensibilisation à la sécurité routière (ASSR : attestation Scolaire de Sécurité Routière), séances « pratiques » de circuits vélos (mieux circuler à vélo), mise en place de stationnement vélos/trottinettes, aménagements de voirie (aires piétonnes, zones de rencontre, jalonnement, ...), covoiturage, ateliers diagnostic / réparation de vélo, sorties vélos, lien avec des événements régionaux, nationaux et européens (semaine du Développement Durable, semaine de la mobilité) - Animation / communication / suivi / Evaluation 	<p>Maîtres d'ouvrage</p> <p>BS3V Etablissements scolaires, professeurs référents Communes</p>	

En ce qui concerne le plan mobilité inter Entreprises Administration, un plan d'action personnalisé est réalisé et suivi pour chaque entreprise ainsi qu'à l'échelle du PMEIA. Le plan d'action est décliné en 5 axes :

- Coordonner/Mutualiser/Communiquer/Accompagner
- Développer l'usage des bus BAAG (après adaptation des horaires des lignes de Bus aux horaires de travail)
- Développer l'usage des modes actifs
- Aider à la pratique du covoiturage
- Rationaliser la mobilité en journée et Organisation du travail (ex : télétravail)

A noter : l'obligation pour l'employeur (public et privé) de rembourser au minimum 50% des titres de transport (train, bus de ville, location vélo) au salarié lors de ses trajets Domicile/Travail (art. L. 3261-2 du code du travail).

La Loi d'Orientation des Mobilité (1/01/2020) crée le « forfait mobilité durable » facultatif (remplaçant l'indemnité kilométrique vélo) afin de permettre à tous les employeurs (volontaires) privés et publics de contribuer aux frais de trajet des salariés se rendant au-travail en covoiturage, en vélo, en voitures électrique, hybride ou à hydrogène. La prise en charge de ces frais prend la forme d'un versement annuel dans la limite de 400 €.

BS3V
Référénts des Entreprises et admnistrations

CABS, BS3V

Partenaires Techniques	ADEME, Education Nationale, CCI	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accompagnement des PMJ	¼ ETP 7k€ / an	BS3V	¼ ETP 7k€ / an	¼ ETP 7k€	¼ ETP 7k€	¼ ETP 7k€	¼ ETP 7k€	¼ ETP 7k€	¼ ETP 7k€
Accompagnement du PMIEA	¼ ETP 4k€/an	BS3V	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
PMJ (Plan de Mobilité Jeunes)	2 collèges / 70 élèves suivis sur 2 années	350 élèves engagés dans un PMJ
PMEIA (Plan de Mobilité Entreprises/Administrations)	3 entreprises-administrations (environ 1 000 salariés)	15 entreprises/administrations engagées dans un PMEIA (5 000 salariés)

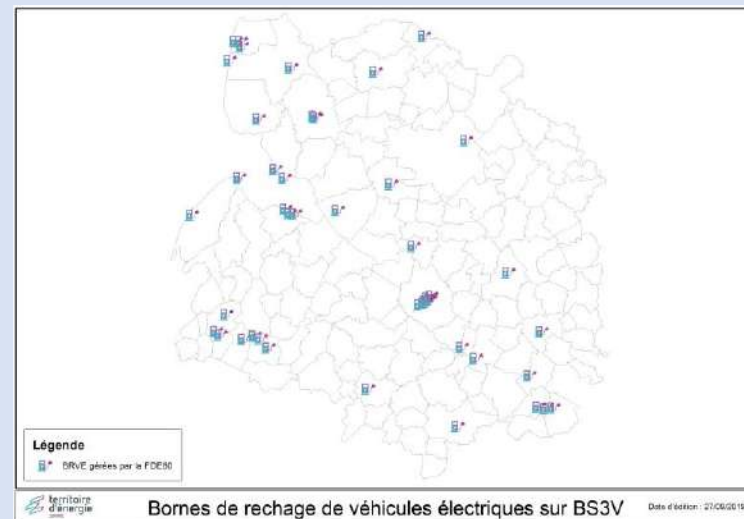
Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

B.5 - Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables

Le développement des nouvelles énergies pour les transports (stations GNV, bornes de recharges électriques) est un véritable facteur d'attractivité pour le territoire, les entreprises et visiteurs étant susceptibles de choisir leur lieu d'implantation ou de villégiature, en fonction de la possibilité de s'approvisionner avec ces énergies.

Ainsi, la FDE de la Somme a mis en place un **schéma directeur départemental pour le déploiement d'infrastructures de charge des véhicules électriques** (prévoyant 186 bornes sur la Somme), en vue d'organiser et d'exploiter le service public portant création, gestion et entretien des infrastructures de charges. Ce projet a été retenu par le Commissariat Général à l'Innovation et a bénéficié par le passé d'aides de l'ADEME. Pour la mise en place de ces bornes, la FDE80 assure la maîtrise d'ouvrage, prend en charge 20% de l'investissement (70% auparavant) et en gère l'exploitation. Le territoire de BS3V comporte 44 bornes (19 CABS, 9 CCV et 17 CCPM). Les bornes installées sur le littoral et l'Abbevillois, sont parmi celles les plus utilisées du département de la Somme : Fort-Mahon, Longpré-les-Corps-Saints, Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, Rue et Abbeville. La consommation augmente d'une année sur l'autre ce qui dénote d'une augmentation de l'utilisation. Cette utilisation pourrait être améliorée par une communication plus large au niveau du territoire.



Contexte et objectifs

Par ailleurs, les différentes projections établies à l'horizon 2050 (Programmation pluriannuelle de l'Énergie Nationale et SRADDET Hauts de France notamment), prévoient une forte augmentation de l'utilisation du **Gaz Naturel Véhicule** pour remplacer les produits pétroliers sur l'ensemble du parc de véhicules particuliers mais aussi et surtout des poids lourds. Malgré une forte croissance du secteur observée ces dernières années, il n'existe actuellement aucune station de Gaz Naturel Véhicule sur le territoire. Hors, le territoire souhaite s'inscrire dans les objectifs ambitieux de développement du Gaz naturel Véhicule. En effet, le GNV présente l'avantage de n'émettre quasiment aucune particule fine, d'être utilisé sur des motorisations peu bruyantes et d'être potentiellement renouvelable lorsqu'il est issu d'unités de méthanisation (le CO2 libéré est équivalent au CO2 absorbé par les végétaux méthanisés). Son utilisation est un facteur de compétitivité pour les entreprises de transport, au regard des exigences croissantes des donneurs d'ordre en la matière. La présence de stations GNV sur le territoire constituera probablement, à court terme, un facteur d'attractivité des entreprises. La mobilisation des acteurs (notamment élus, utilisateurs et producteurs potentiels) est essentielle pour favoriser l'émergence d'une filière GNV sur le territoire, articulant la mise en place de stations GNV et d'unités de méthanisation. A cet effet une première réunion d'information s'est tenue à Abbeville en juin 2019.

Enfin, la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme souhaite expérimenter pendant 1 an, l'utilisation comme carburant du **biodiesel produit à partir des huiles usagées alimentaires**, pour une partie de la flotte de bus BAAG. En effet, le biodiesel est écologiquement plus favorable que le diesel : c'est une énergie renouvelable, sa collecte et sa distribution sont locales, sa production ne crée pas de déchet et il émet moins de particules fines. Il répond aux critères des biocarburants avancés par la Directive Européenne promouvant les énergies renouvelables 2009/28/CE ; sur l'ensemble de son cycle de vie, il a des performances environnementales supérieures aux produits concurrents actuellement obtenus par voie chimique à partir d'huiles végétales (colza, tournesol ou palme) ou d'Huiles Alimentaires Usagées. GECCO, qui assure la production de biodiesel, est engagé dans un programme européen life + qui lui permettra de

s'implanter en France mais aussi en Europe. Le pilote de production va s'agrandir, avec une production de 5m3 de biocarburant par jour. La CABS pourra ainsi contribuer au développement d'une filière permettant de relocaliser en Région la création de richesse liée à la production du biodiésel.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Bornes de recharge des véhicules électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La FDE80 poursuivra son animation en vue de développer les installations de recharge de véhicules électriques sur le territoire, en partenariat avec les communes maîtres d'ouvrage : Identification des secteurs propices et Installation. - La CABS communiquera auprès des usagers sur les bornes de recharges présentes sur le territoire, expliquera leur fonctionnement sur leur compatibilité avec la connectique classique pour les Vélos à assistance électrique. La communication vers les usagers n'ayant pas de véhicule électrique ou qui pourraient louer un véhicule électrique incitera à leur utilisation. - La Communauté de Communes du Vimeu Informe les Usagers concernant l'emplacement des bornes de recharge de Véhicules Electriques sur son territoire : https://ccvimeu.fr/zones-de-covoiturage-et-bornes-de-recharge/# 	<p>FDE80 / EPCI / Communes</p> <p>CABS</p> <p>CCPM</p>
<p>Gaz Naturel Véhicules :</p> <p>Une première étude de géomarketing confirme la pertinence de la ZI Est d'Abbeville pour l'implantation d'une station d'avitaillement GNV et BioGNV. L'émergence de cette station se ferait avec les mobilisations conjointes de la CABS et de GRDF pour sensibiliser les opérateurs de flux de transports de marchandises et de personnes de ce secteur. La CABS pourrait contribuer à l'obtention de la rentabilité minimum permettant à un tiers investissement en étudiant une conversion progressive d'une partie de ses véhicules (PL et VU). Des critères favorables aux motorisations et carburants durables pourront être intégrés dans les marchés publics. Des appels à projets pourront être menés afin que des opérateurs privés installent les stations.</p> <p>GRDF indique également l'existence d'un potentiel dans le Vimeu et sur le Ponthieu Marquenterre, à confirmer par des études Géomarketing.</p>	<p>CABS</p> <p>CCPM, CCV</p>
<p>Agrocarburants :</p> <p>La Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme souhaite approvisionner 9 véhicules de la flotte du service transport collectif (bus BAAG) en carburant B30 (30% agrodiesel), produit à partir d'huiles alimentaires usagées, dans le cadre d'un procédé expérimental porté par la société GECCO. Une cuve aérienne pourraient être mises en place au sein du service BAAG. L'approvisionnement sera réalisé sous une semaine à réception de la demande.</p> <p>Cette expérimentation permettra :</p>	<p>CABS et GECCO</p>

Zoom sur le Coût d'une recharge pour l'utilisateur

- Recharge normale inférieure à 4 kW = 0,80 € / heure
- Recharge accélérée 4 à 8 kW = 1,60 € / heure
- Recharge accélérée 8 à 22 kW = 4,40 € / heure

Entre 19h00 et 7h00, une recharge à 4 kW est plafonnée à 5,00 €.

- **Pour GECCO :**
 - Valider techniquement son procédé de production de biodiesel et valider son savoir-faire en approvisionnement de flottes captives,
 - Obtenir les autorisations pour une exploitation commerciale de son biodiesel,
 - Pouvoir proposer, à l'issue de ce partenariat, l'approvisionnement de l'ensemble de la flotte du partenaire en carburant B30 et/ou B100,
 - Mettre en œuvre son projet d'économie sociale et solidaire en contribuant à l'autonomie énergétique du territoire et de ses services publics.
- **Pour la CABS :**
 - Participer à l'expérimentation en testant le biodiesel en B30.
 - Contribuer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de CO2 de sa flotte de véhicules,
 - Proposer un mix énergétique,
 - Réduire sa facture énergétique,
 - Être éco-exemplaire,
 - Développer l'économie circulaire en contribuant à transformer les huiles alimentaires usagées en biodiesel...

CCV

Un retour d'expérience pourra être réalisé auprès de la Communauté de Communes du Vimeu qui pourra utiliser de type de carburant pour sa flotte d'autocars dédiée aux transports scolaires.

Partenaires Techniques	GECCO, FDE80, GRDF, Opérateurs de stations-services, Transporteurs et Donneurs d'ordre	Éléments de dimensionnement	Station GNC/GNV ; <ul style="list-style-type: none"> - Cout : 1,5 M€ (Investisseur privé) - Rentabilité à partir de 20 pleins journaliers - Correspondant à une substitution énergétique, de 14 GWh. Agro-diesel : <ul style="list-style-type: none"> - Le litre du B100 serait à 1.10€ HT/L - En considérant que cela concerne 5 bus de ville standards de 12 m, un kilométrage annuel moyen de 40 000 km/an et une consommation de 40 l/100 km (et 10 kWh/l), cela représente une consommation substituée d'environ 800 MWh (= 5 * 40*10/100*40000). Avec un facteur d'émissions de 0.319 kgCO2e/kWh pour les produits pétroliers et de 0 pour les carburants alternatifs (cycle carbone court) on obtient une réduction de 255 teqCO2.
-------------------------------	--	------------------------------------	--

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Création de 3 stations GNV	1,5 M €	Maitrise d'ouvrage privée	3 % ETP		0€ CABS		0€ CCV		0€ CCPM
	3% ETP / EPCI	CABS, CCV, CCPM	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI
Intégration de critères favorables aux motorisations et carburants durables dans les marchés publics	0 €	EPCI			X CABS		X CCV		X CCPM
Etude de conversion des flottes publiques au GNV	3% ETP	CABS	3% ETP	3% ETP, 5 k€	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP
	Etude : 20 k€	ADEME		15 k€					

Implantation de stations de recharge de véhicules électriques en fonction des besoins	5% ETP - 20% investissement - 100% l'exploitation	FDE80	Non identifié, en fonction des besoins					
	80% Investissement	EPCI, Communes	Non identifié, en fonction des besoins					
Agro-diesel à issu d'huiles usagées alimentaires pour les bus BAAG		CABS	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Intégration de critères favorables aux motorisations et carburants durables dans les marchés publics		CABS, CCV, CCPM	0€	0€	0€	0€	0€	0€

Indicateurs		
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de stations GNV		1
Nombre de bus alimentés en agro-diesel		6
Quantité d'énergie délivrée par les installations de recharge de véhicules électrique	Augmentation	Augmentation

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C - Relocaliser la création de valeur ajoutée en encourageant les modes de production et consommation responsables

C-1

Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et des flux dans les entreprises

C-2

Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable

C-3

Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible

C-4

Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air

C-5

Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité

C-6

Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées

C.1 - Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et des flux dans les entreprises

Contexte et objectifs	<p>Les consommations d'énergie des entreprises constituent un poste de dépenses non négligeable, et la réduction de ces consommations, au regard du coût croissant de l'énergie, contribuent à la survie à long terme des entreprises et constituent un facteur de compétitivité. A noter que depuis 2015, pour les plus grandes entreprises, de plus de 250 salariés ou ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros, l'audit énergétique ou la certification ISO 50 001 est obligatoire.</p> <p>Du fait du contexte économique, les chefs des Petites et Moyennes Entreprises sont confrontés à la problématique de leur survie à court terme. Ceux-ci ne disposent alors pas toujours du recul, du temps et d'une capacité d'investissement suffisante pour traiter cette question avec la place qu'elle mérite et aller chercher les informations et les aides qui pourraient leur être utiles. Pourtant, de nombreux dispositifs existent qui leur permettraient d'être accompagnés vers la transition énergétique portés par les partenaires : ADEME, Chambres consulaires, ATEE, Pole Energie...</p> <p>Ainsi, Baie de Somme 3 Vallées a porté en 2017, l'élaboration de diagnostics énergétiques dans 21 entreprises de son territoire : 3 usines de métallurgie, 2 usines agro-alimentaires, 6 entreprises de l'hôtellerie restauration, 2 entreprises de service, 11 exploitants agricoles en polyculture élevage essentiellement. A cette issue, il est apparu nécessaire de mettre en place à terme, des groupes de réflexion d'entreprises, par secteurs d'activités, afin d'échanger et de promouvoir des actions de maîtrise de l'énergie qui leur soient spécifiques. Plusieurs sessions de sensibilisation de professionnels de l'hôtellerie-restauration se sont déjà tenues, organisées soit par BS3V, soit par la CABS, en partenariat avec Somme Tourisme.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Baie de Somme 3 Vallées, et les EPCI (CABS notamment), mettront en place, en partenariat avec les chambres consulaires, les fédérations et associations de professionnels, les partenaires techniques (ATEE, Polenergie, Somme Tourisme...), une animation et des sessions d'informations et de sensibilisation, lors de réunions, « petits dej » d'entreprises, de salons et évènements afin de mobiliser les entreprises autour des écogestes et de la maîtrise de l'énergie, ainsi que sur les dispositifs d'accompagnements existants.</p> <p>BS3V se positionne ainsi en tant que relais entre les porteurs de dispositifs d'aides et les entreprises du territoire, en s'appuyant sur les réseaux existants pour diffuser l'information ou pour porter l'animation : fédérations de professionnels (UNIH, UIMM, UNICEM...), les chambres consulaires, l'association Baie de Somme zéro carbone, réseau d'entreprises labellisés Baie de Somme Responsable.</p> <p>Les principaux dispositifs identifiés à ce jour sont par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération « TPE et PME Gagnantes sur tous les coûts », mise en place par l'ADEME et les réseaux consulaires qui proposent un accompagnement de 12 mois aux entreprises pour les aider à réaliser un diagnostic de leurs consommations d'énergie et de matières dans le but de définir un plan d'action et de réaliser des économies. Cet accompagnement est gratuit sauf si les économies d'énergies sont supérieures à l'objectif défini (forfait). - Mise en place d'un Volet "petit tertiaire" du " Service d'accompagnement à la rénovation énergétique " à étudier (A-2) <p>Concernant les polluants atmosphériques BS3V sensibilisera les entreprises aux objectifs de réduction du PCAET, communiquera sur des actions réalisées par les entreprises pour réduire leurs émissions de polluants et informer les habitants des évolutions de ce secteur.</p>	<p>BS3V, CABS pour initier la démarche</p> <p>En partenariats avec les Chambres consulaires</p> <p>ADEME</p> <p>SARE</p> <p>BS3V</p>

Partenaires Techniques	Chambres consulaires et fédérations de professionnels, ADEME, ATEE, pole Energie	Éléments de dimensionnement	Bilan TPE/PME gagnantes sur tous les coûts :
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Investissement pour les entreprises <10k€ pour la moitié des gains
Temps de retour <1an pour 78% des gains

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Volet "petit tertiaire" du " Service d'accompagnement à la rénovation énergétique " (A-2)	Intégré dans le SARE (cf. A-2)	SARE	Intégré dans le SARE (cf. A-2)						
Promotion de l'opération "TPE et PME Gagnantes sur tous les couts"	Supports existants	BS3V, CABS, CCV, CCPM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		BS3V	1% ETP	1% ETP	1% ETP	1% ETP	1% ETP	1% ETP	1% ETP
Sensibilisation des entreprises à la pollution atmosphérique	Supports existants	BS3V			1% ETP	1% ETP	1% ETP	1% ETP	1% ETP

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'intervention par an auprès des entreprises	1	5

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C.2 - Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable

Contexte et objectifs	<p>Démarche unique en France, Baie de Somme Responsable est un dispositif d'accompagnement qui aide les entreprises et les organisations à intégrer dans leur fonctionnement, la notion de responsabilité sociétale et qui s'inscrit dans une démarche (public/privé) conjointement engagée.</p> <p>La définition de la stratégie Baie de Somme Responsable est le fruit d'une réflexion menée en 2015 (avec l'appui de l'Agence Lucie) et a abouti à la création d'une charte et à l'organisation d'un séminaire fondateur en novembre 2016. A cette issue, le dispositif de labellisation "Baie de Somme Responsable", basé sur la norme ISO 26000 en lien avec l'outil d'évaluation SCORE RSE a été construit en partenariat avec l'AFNOR. Un comité d'évaluation attribue le label aux entreprises en fonction de leur niveau d'engagement.</p> <p>Ainsi, plus de 300 entreprises ont d'ores et déjà été contactées permettant d'engager 12 entreprises dans la démarche, dont 3 bénéficiant de certifications équivalentes ou supérieures au SCORE RSE. Les entreprises ont ainsi bénéficié de 2 sessions collectives en vue de renseigner leur SCORE RSE et de la co-construction d'un plan d'action adapté. 3 nouvelles entreprises se sont d'ores et déjà montrées intéressées pour entrer dans la démarche.</p> <p>La démarche Baie de Somme Responsable mérite aujourd'hui de gagner en ampleur et d'être diffusée plus largement.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>En vue de déployer la démarche « Baie de Somme Responsable », il est nécessaire de pérenniser une animation spécifique, visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recruter de nouveaux adhérents, les accompagner et les suivre, - Mettre en place un plan d'actions personnalisé répondant au besoin de chaque entreprise/organisation en termes de RSE et en assurer le suivi, - Mettre en relation les entreprises avec les partenaires, - Proposer des formations adaptées via une étude de marché pour connaître les besoins des adhérents, trouver des thèmes appropriés, construire le contenu des formations ainsi que leurs supports, - Communiquer et promouvoir le label BSR en créant un kit de communication du label BSR, en mettant en valeur les actions des adhérents sur site internet et par campagne de presse, d'affichage ou encore via l'organisation d'événements pour présenter les adhérents et la RSE 	BS3V

Partenaires Techniques	AFNOR, ADEME, Région Hdf, CCI LHdF, CMA, Somme Tourisme, Fédérations et Syndicats Professionnels	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animation	¼ ETP	BS3V	¼ ETP	¼ ETP	¼ ETP	¼ ETP	¼ ETP	¼ ETP	¼ ETP
Etude d'accompagnement technique	12k€ / an	BS3V	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€
		CRT ou FRATRI	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€

Indicateurs		
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'entreprises labélisées	+5	+30

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C.3 – Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible

Contexte et objectifs

La Baie de Somme, placée parmi les paysages les plus remarquables du Nord de l'Europe, constitue une destination nature de référence, dont la notoriété dépasse les frontières nationales et dont la préservation constitue un enjeu important. Le littoral picard faiblement urbanisé offre une façade maritime préservée, avec des paysages et espaces naturels qualitatifs et diversifiés de grande valeur patrimoniale, et environnementale (falaises, cordons de galets, dunes, estuaires, polders, marais arrière-littoraux) ainsi que des sites marqués par leur architecture et leur histoire, qui répondent pleinement aux attentes des clientèles touristiques : rupture de rythme, retour à la nature, déconnexion, ressourcement, quête de bien-être, authenticité. L'avant-pays de la Picardie maritime possède également un patrimoine, naturel et architectural, historique et culturel, riche en cours de valorisation : Patrimoine industriel du Vimeu, Zones humides de la Basse Vallée de la Somme, Abbaye de Saint Riquier, Ecopôle Forestier de Crécy, Maison des marais de Longpré-les-Corps-Saints, maison éclusière de Long, Vallée de la Trie...

Ces atouts profitent aux professionnels du tourisme qui déploient des offres de découverte en harmonie avec l'esprit des lieux. Ainsi, l'espace de rayonnement touristique Baie de Somme – Picardie maritime reçoit chaque année plus de 10 millions de visiteurs, et est une source d'emploi (5,7 % de l'emploi total), directs et induits par le développement et le confortement de filières : loisirs, services à la personne, hébergement touristique, métiers du bâtiment et métiers de bouche, filières alimentaires agricoles de proximité et tourisme à la ferme, industrie, itinéraires cyclables, filières du patrimoine bâti traditionnel La qualité du territoire et des services proposés contribue à l'attractivité globale du territoire.

La démarche de tourisme durable engagée sur le littoral depuis près de quarante ans, sous l'égide du Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, s'est traduite par le développement de services touristiques de référence et l'essor des modes actifs de déplacement. **Le label Grand Site de France** obtenu en 2011 apporte diverses garanties aux visiteurs : un accueil de qualité, une gestion des flux optimisée, des milieux gérés suivant les principes du développement durable...

Le **Schéma d'aménagement et de développement du tourisme (SADT) Baie de Somme 3 Vallées**, élaboré collectivement et adopté par les acteurs locaux, publics et privés, formule des orientations stratégiques favorable notamment au rééquilibrage des activités sur l'ensemble du territoire et préconise un certain nombre d'actions à mettre en œuvre d'ici 2030/35. Le **Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime**, en tant que projet de développement durable du territoire, reprend et développe les orientations et actions du SADT et constitue l'outil de choix pour permettre leur mise en œuvre. Le projet de **labellisation Pays d'art et d'histoire** viendra appuyer les objectifs du SADT concernant le rééquilibrage de l'activité touristique sur l'ensemble du territoire mais aussi le développement d'une activité touristique culturelle de qualité.

Les professionnels du tourisme, démontrent leur implication, individuellement ou collectivement, notamment dans le cadre de l'association Baie de Somme 0 carbone, en initiant des démarches vertueuses en termes de circuits de proximité (« locavore »), d'économie circulaire (convention signée avec les recycleries, tri des coquilles dans la restauration...), d'écogestes (mise en place de temps de sensibilisation et de groupes de travail au sein de la CABS) ou encore de labellisation de leurs établissements (Clef verte, label Lucie, Eco label européen, Baie de Somme Responsable). **Le réseau de guides nature QUALINAT** adhérant à une démarche qualité, garantissant aux clients des sorties répondant à leurs attentes et aux guides une reconnaissance de leur activité, selon un référentiel national établi avec le Ministère du Tourisme, s'inscrit également dans la dynamique de tourisme responsable du territoire.

L'engagement du territoire en matière de tourisme durable lui vaut d'être intégré au **réseau régional de territoires démonstrateurs REV3** et de signer un **Contrat de rayonnement touristique** "Baie de Somme – Picardie maritime" avec la Région Hauts de France.

Ainsi, le développement touristique est identifié par les acteurs de Picardie maritime comme une dynamique transverse du projet territorial avec la volonté de s'inscrire dans une démarche globale, qualitative, durable, qui maîtrise ses incidences et renforce, optimise et valorise tous les atouts du territoire, améliore dans le même temps le cadre de vie et les services rendus aux habitants et conforte son identité sans la dénaturer. L'adaptation au changement climatique est également un enjeu, du fait de l'augmentation de la fréquentation touristique qui en découle et au regard de la capacité d'accueil du territoire.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Intégrer un volet "Adaptation au changement climatique" dans le Schéma touristique du territoire (SADT),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux comprendre les impacts du changement climatique sur les activités touristiques et identifier les impacts les plus importants afin de prioriser l'action - Évaluer la capacité adaptative du territoire : en termes de gouvernance, de ressources humaines et financières, de connaissances - Définir un programme d'action pour adapter le secteur au changement climatique, en s'appuyant notamment sur les meilleures pratiques observées (échelle Europe) - Mobilisation des acteurs concernés et communication sur le programme 	<p>Accompagnement de l'ADEME BS3V</p>
<p>Etude « Territoire, tourisme et développement durable : Enjeux et moyens de la durabilité du tourisme », réalisée par l'université Paris XIII pour l'association Baie de Somme Zéro Carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic, analyse, évaluation des processus d'appropriation et d'implémentation du tourisme durable dans la baie de Somme, - Détermination, de la manière et du degré avec lequel les perceptions et approches des acteurs locaux guident et façonnent les stratégies de mise en œuvre du tourisme durable sur le territoire, des mécanismes et enjeux qui favorisent ou entravent l'appropriation du tourisme durable, des formes de traduction locale du tourisme durable - Préconisations relatives à l'écomobilité, adaptées aux publics et aux saisons en lien avec l'existant et/ou les expériences passées : vélo, voitures électriques, gares multimodales de Noyelles-sur-mer et Rue, ligne de chemin de fer de la baie de Somme (ACFBS), optimisation de l'approvisionnement des restaurants, navettes Baie Mobile BS3V, rézopouce... (en lien objectif stratégique B) - Evaluation environnementale, sociale, et économique de la déclinaison du tourisme durable dans les outils institutionnels (SRCAE, SCoT, TEPCV, Grand Site de France, Parc Naturel Régional...), par les EPCI et des capacités d'initiative et d'innovation issues de l'intelligence collective des entreprises et des services du territoire. 	<p>Association Baie de Somme Zéro Carbone en partenariat Université Paris XIII,</p>
<p>La FABrique rev3 « Vers un tourisme rev3 », sur la thématique de l'habitat touristique résilient et écoconçu, du Lycée Boucher de Perthes, a été mise en place suite à l'appel à projet de la région Hauts de France. C'est un lieu d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la troisième révolution industrielle et d'expérimentation de solutions pour stimuler l'esprit de coopération et d'innovation pour permettre aux lycéens de découvrir les nouveaux métiers qui en découlent et de passer à l'action : travaux pratiques, co-design, mini entreprises...</p>	<p>Lycée Boucher de Perthes, Région Hauts de France</p>
<p>Poursuite des actions en faveur de l'écotourisme par les professionnels du tourisme : démarche « locavore », économie circulaire touristique, écocuides</p>	<p>Associations « Baie de Somme zéro carbone » et « Qualinat »,</p>
<p>Accompagnement de la labellisation des établissements Clef verte et l'éco label européen</p>	<p>CCI Littoral Hauts de France</p>
<p>Actions de sensibilisation des professionnels du tourisme aux éco-gestes. La CABS a mis en place un module de sensibilisation à l'économie circulaire sur demande des acteurs économiques du tourisme (propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes, agents des offices de tourisme, prestataires d'activités, ...), avec des propositions d'éco-gestes adaptés à chaque métier. Les gestes peuvent avoir pour objectif d'impulser une démarche ou bien de la conforter. Leurs cibles pouvaient être le propriétaire, les salariés ou encore la clientèle. La communication doit se faire en donnant du sens c'est-à-dire en expliquant en quoi ce geste est vertueux. Ce premier temps a donné lieu à la mise en place d'un groupe de travail sur les thématiques qui ont émergé lors du temps de sensibilisation.</p>	<p>CABS, Somme Tourisme, OT du Territoire</p>

Partenaires Techniques	ADEME, Région HdF, Comité Régional du Tourisme, CCI Littoral Hauts de France, Somme Tourisme, OT du Territoire, SMBSGLP, Association Baie de Somme zéro Carbone, Université Paris XIII, Lycée Boucher de Perthes	Eléments de dimensionnement	/
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Volet « Adaptation » du SADT	Non identifié	ADEME	Non identifié						
		BS3V	6% ETP	6% ETP	3% ETP				
Sensibilisation aux écogestes	2% ETP par acteur	BS3V / CABS	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP
Actions Association Baie de Somme "0" Carbone	Non identifié	Association Baie de Somme Zéro Carbone	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Thèse Evaluation et suggestion d'implémentation du tourisme durable, notamment écomobilité	1 ETP	Association Baie de Somme Zéro Carbone	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Projet « Vers un tourisme rev3 » - FABriques rev3	5,6 k€	Région HdF / Lycée Boucher de Perthes	5,6 k€						

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de professionnels du tourisme engagés dans une démarche éco-responsable sous forme de labellisation (Cleef verte, Eco label européen) hors Baie de Somme Responsable	+1,4	+8

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C.4 – Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage du carbone et à la qualité de l’air

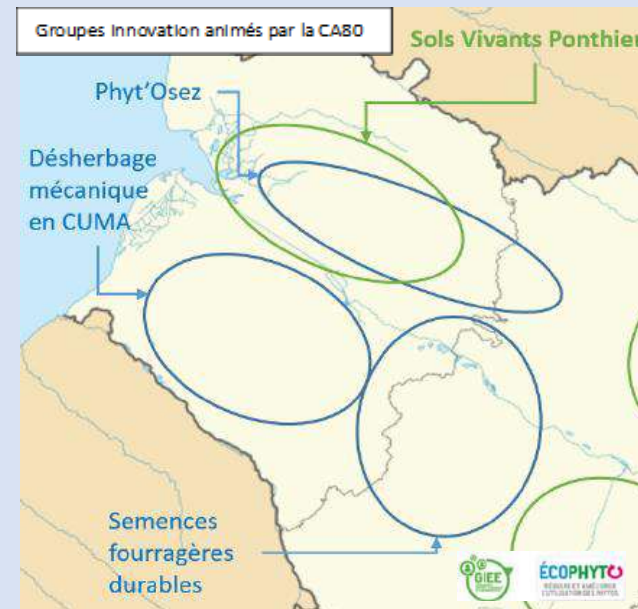
L’agriculture a un important rôle à jouer en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques.

En tout premier lieu, les sols agricoles constituent un stock de carbone qu’il convient de préserver et contribuent annuellement à stocker du carbone dans le sol.

Contexte et objectifs

Toutefois les cultures, sont dépendantes de l’Azote pour leur fertilisation (Azote minéral ou organique), avec en corollaire, des émissions de gaz N₂O (Gaz à effet de serre) et de NH₃ (gaz irritant, précurseur de particules fines). De même, le travail du sol, la moisson et les traitements peuvent générer des particules fines (PM_{2.5} et PM₁₀) et du « Carbone Organique volatil (COVNM) ». D’un point de vue de l’élevage, la fermentation entérique bovine produit du méthane (CH₄) et la dégradation des déjections animales est source de méthane, N₂O et NH₃.

Des techniques existent et permettent de réduire ces émissions tout en générant des co-bénéfices : amélioration de la fertilité, diminutions des besoins en intrants et du travail du sol... Les groupes d’innovation, composés d’exploitants agricoles et animés par la chambre d’agriculture de la Somme constituent les supports essentiels de leur diffusion.



Descriptif des actions

L’augmentation de la part de légumineuses dans les rotations culturales (et les prairies), permet de diminuer les apports d’azote, car celles-ci fixent l’azote de l’air pour répondre à leurs propres besoins, et l’azote qu’elles laissent dans le sol permet de réduire la fertilisation de la culture suivante. Le développement des légumineuses repose sur la mise en place de filières de consommation :

- Humaine, qui se développent dans le cadre d’une alimentation moins carbonée (flexitarisme, végétarisme et véganisme),
- Animale, or les élevages ont souvent recours aux tourteaux de sojas importés du fait de leur compétitivité

Ce type de culture permet également la rupture des cycles parasites et des adventices. Le territoire pourra bénéficier à ce sujet du retour d’expérience du groupe innovation « Semences fourragères durables », situé à proximité.

L’agriculture de conservation des sols, augmente la capacité des sols à stocker du carbone et de l’azote. En positionnant le sol comme milieu vivant, les micro-organismes sont le moteur principal de la fertilité et intègrent la matière organique pour former l’humus, ce qui améliore la stabilité structurale du sol (portance / battance), sa porosité du sol (drainage / réserve utile) et les échanges de fertilisants (N, P, K et oligo-éléments). Ce système repose sur la mise en place de leviers indissociables : travail minimal du sol/non labour, couverture permanente, rotations longues, couverts diversifiés (dont légumineuses), apports de matières organiques. Longtemps réservé aux systèmes céréaliers ou polyculture élevage, il s’adapte désormais aux betteraves, pommes de terre, légumes et lin. Le déploiement de l’agriculture

Maîtres d’ouvrage

Chambre d’agriculture de la Somme

BS3V (relai communication)

de conservation sur le territoire s'appuiera sur les actions menées par **les groupes innovation « Sols vivants Ponthieu » et « Désherbage mécanique »** (en CUMA).

Dans la continuité de ces groupes innovation, deux collectifs d'agriculteurs constitués en GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) ont été retenus à l'appel à projet : « Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique ». Il s'agit du groupe Sols Vivants en Vimeu, faisant suite au travail réalisé dans les 3 Groupes Emergence sur le désherbage mécanique ayant aujourd'hui fusionné en 1 groupe dont les sujets mis en avant ont évolués vers la recherche de l'autonomie alimentaire, l'adaptation des systèmes de culture au changement climatique, la vie biologique des sols, une meilleure santé des plantes et des animaux, et du groupe Sols vivants Ponthieu. Les motivations des agriculteurs sont de bouleverser au minimum le sol afin d'améliorer ses capacités à auto-entretenir sa fertilité (physique, chimique et biologique) et d'être le premier maillon d'un agro-écosystème favorisant des plantes saines, la résilience aux aléas (érosion, sécheresse...) et réduisant l'utilisation des intrants. La bonne santé des animaux, en lieu avec une alimentation à base de fourrages produits sur l'exploitation, est également un objectif mis en avant.

Les objectifs économiques sont :

- Améliorer les marges brutes de chaque culture par une optimisation de l'utilisation des intrants (engrais, produits phyto), par une optimisation de la rotation (intégration de nouvelles cultures ou de plantes associées), remobilisation des ressources naturelles par les couverts ;
- Gagner en autonomie alimentaire par la production de cultures fourragères (cultures principales ou dérobées) plus riches en protéines et moins consommatrices d'eau ;
- Mettre en œuvre des pratiques qui seront peut-être reconnues à terme par des labels en vue d'obtenir une valorisation économique des services environnementaux associés (protection de la vie du sol, stockage du carbone...).

Les objectifs environnementaux sont :

- Améliorer le capital sol : maintenir et rehausser les taux de matière organique pour réduire les problèmes de battance, couvrir les sols pour limiter l'érosion et le lessivage : amélioration de la structure du sol pour une meilleure infiltration de l'eau, du sol, maintenir et accroître la vie du sol pour une plus une forte remobilisation des éléments minéraux et un meilleur stockage du carbone.
- Meilleure gestion de la fertilisation azotée dans des systèmes innovants et avec une meilleure activation des processus biologiques.
- Obtenir des cultures / plantes plus résistantes aux bio agresseurs : meilleure gestion dans l'utilisation des produits phytosanitaires et complémentarité avec l'utilisation de produits de biocontrôle et substances naturelles.
- Rechercher de la biodiversité et retrouver les bénéfiques des plantes répulsives ou attractives pour les ravageurs : faune du sol et auxiliaires. Recherche de l'équilibre de l'écosystème.

Et finalement les objectifs sociaux sont :

- Mettre en avant et communiquer vis-à-vis du grand public sur cette technique innovante de préservation des sols et de la biodiversité.
- Appartenance à un groupe, avancer ensemble, échanger et partager ses expériences.

- Epanouissement personnel sur la recherche d'un mode de production plus écologique.
- Ouverture avec de nouveaux partenaires : techniques et scientifiques.

L'**agriculture intégrée et l'agriculture biologique** permettent de diminuer l'usage des produits phytosanitaires et donc de réduire la pollution atmosphérique de type « Carbone Organique Volatif Non Méthanique » (COVNM). Le passage dans un système d'agriculture intégré peut être formalisé et mis en valeur auprès des consommateurs grâce à la certification « **Haute Valeur Environnementale** ». Le déploiement de ces certifications (Agriculture biologique et HVE) s'appuie :

- sur la demande croissante des consommateurs et de la restauration collective, en lien avec les évolutions réglementaires pour les cantines (50% de produits de qualité et durables (certification HVE comprise) dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique en 2022), (cf. objectif opérationnel C.5).
- la mise en place de retours d'expériences entre exploitants agricoles en s'appuyant sur les groupes innovation tels que « **Phyt'osez** » ou encore l'association « **Bio en Hauts de France** ».

Les cultures intermédiaires sont également un bon moyen de stocker du carbone dans le sol. Elles sont obligatoires avant les cultures de printemps en zone vulnérable, ce qui est le cas de l'ensemble de la Somme. Si cela venait à changer, cette pratique serait à poursuivre.

Le développement de l'élevage à l'herbe et la valorisation des prairies par le pâturage peut également contribuer à la fois au stockage du carbone (maintien, voire développement des surfaces en prairies) mais aussi limiter la production de GES. En effet, une gestion ajustée du pâturage permet de gagner en autonomie alimentaire avec des surfaces fourragères peu gourmandes en engrais azotés. Les rations alimentaires basées sur l'herbe entraînent également une production de gaz à effet de serre moins important par les ruminants que des rations basées sur des concentrées ... Il convient donc de poursuivre les actions engagées dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) visant à accompagner les éleveurs dans la valorisation de leur prairies : programme patur'ajuste ; MAEC, accompagnement technico-économiques (cf. action F4), ...

L'agroforesterie, la mise en place et le maintien des haies est à promouvoir (cf. F4) en tant que puits de carbone, protection solaire pour l'élevage, protection contre le vent pour les cultures.

Certaines techniques peuvent être mises en œuvre pour réduire les émissions (N₂O, CH₄, NH₃), et promues via la mise en place d'une communication adaptée :

- **Amendements azotés des cultures** :
 - réduction des engrais minéraux de synthèse corrélée à une meilleure valorisation des ressources organiques,
 - au moment de l'épandage : utilisation de pendillards, injection des amendements dans le sol, incorporations post-épandage
- **Stockage des effluents organiques** : couverture artificielle ou par croute naturelle des fosses, bâchage des tas de fumiers, fond de fosse ondulé et installation de torchères pour brûler le méthane ou méthanisation des effluents d'élevage.

- **Alimentation animale** : alimentation animale basse protéines, substitution des glucides par des lipides insaturés et utilisation d'un additif dans les rations des ruminants.
- **Bâtiment d'élevage** : augmentation de la fréquence de retrait des déjections par évacuation gravitaire (lisier flottant), raclage, lavage d'air, procédés hydrauliques de retrait des déjections.

Une réflexion sera également engagée sur le territoire afin de mettre en place des **diagnostics CAP2ER** (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants : outil permettant d'évaluer l'empreinte environnementale d'une exploitation et d'identifier des marges de progrès) chez les agriculteurs volontaires afin de suivre les actions mises en place et les progrès réalisés (notamment dans le cadre des groupes).

Partenaires Techniques	Agence de l'eau Artois Picardie, ADEME Groupes innovation , Association « Bio en Hauts de France »	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animation des Groupes Innovation	X % ETP	CA80 pour GIEE	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP
		Etat / CASDAR : Taux ?							
Animation Agriculture Biologique	X % ETP	Association Bio des Hauts de France	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP
Relais communication	0,5 k€ / an	BS3V	0,5 k€	0,5 k€	0,5 k€	0,5 k€	0,5 k€	0,5 k€	0,5 k€
Volet « valorisation des prairies » du PMAZH (patur'ajuste, accompagnement technico-économique des éleveurs)		SMBSGLP, CA80, CD80, CENNPDC	1 ETP/an						

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
SAU légumineuses (ha)	+ 350 ha	+ 2100 ha
Nombre d'exploitation en HVE ou biologique	/	16% du nombre d'exploitation
Nombre d'exploitations engagées dans un groupe innovation	/	156 exploitations

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C.5 – Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité

Contexte et objectifs

A l'échelle de la Picardie Maritime ou supra, des dynamiques sont enclenchées pour favoriser la transformation des produits et/ou leur distribution sur le territoire, telles que par exemple :

- La stratégie de développement durable des activités maritimes (dont mise en marché des produits de la pêche, ...) portée par l'Association ADDAM Trois estuaires dans le cadre du FEAMP
- Le programme de maintien de l'élevage en plaine maritime picarde qui a abouti à la mise en place de la marque Baie de Somme Saveurs, portée par la Chambre d'Agriculture de la Somme et le SMBSGLP en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

En effet, le territoire dispose d'un potentiel de productions agricoles et maritimes, diversifiées et complémentaires, adaptées aux circuits de proximité (légumes, fruits, viande bovine et ovine, poissons, coquillages, et végétaux marins), ainsi que de quelques ateliers de transformation (2 produits laitiers, 1 minoterie, 2 conserveries artisanales, 1 brasserie et cidrerie, 1 centre conchylicole...). Et de nombreux Marques et labels sont disponibles sur le territoire : AOP agneau des près-salés, Marques Baie de Somme Saveur, Terroirs de Picardie, Saveur en'Or, réseau Bienvenue à la Ferme notamment.

Des débouchés existent, avec les principaux foyers de population (Abbevillois, Vimeu industriel), les populations touristiques, et les restaurations collectives : écoles (gérées par les communes), collèges (gérés par le département), lycées (gérés par la région), maisons de retraite, hôpital, restaurants...

Ainsi, la distribution commence à s'organiser : plateforme Somme Produits Locaux pour les professionnels, Association Paniers de la baie (une dizaine de points de vente), points de vente directe à la ferme et boutiques spécialisées, présence de quatre AMAP biologiques (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), halle à poissons sur le port du Crotoy (5 étals) ... Une étude de faisabilité pour la mise en place d'une organisation logistique (marché d'intérêt local) permettant la collecte des productions alimentaires locales et leur acheminement auprès des grands consommateurs (restauration hors domicile et commerces) a été menée par BS3V, et n'a pas été mise en œuvre à ce jour, en l'absence de porteur de projet.

Par ailleurs les programmes de lutte contre le gaspillage alimentaire portés par les EPCI, et notamment par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, mais également par les grandes surfaces ou les producteurs agricoles via la FDSEA, peuvent contribuer à alimenter de nouvelles filières de valorisation ou de distribution qu'elles soient à vocation caritative ou non.

Le développement des circuits de proximité est un enjeu sur le territoire, car la consommation des produits alimentaires locaux avec peu d'emballages, en misant sur la qualité, l'authenticité et l'exemplarité plutôt que la quantité, contribue à maintenir l'emploi local, à préserver les prairies du territoire (viande bovine notamment), et à diminuer les émissions liées au fret. Ces modes de commercialisation permettent aux exploitants agricoles d'augmenter leur valeur ajoutée et contribuent à rétablir le lien social producteur/consommateur.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>L'élaboration d'un Projet alimentaire territorial concerté (PAT, défini par les articles L. 1-III et L. 111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime), à l'échelle du territoire de BS3V, est un préalable indispensable à la priorisation des actions à mener. Ce type de programme vise à structurer l'économie agricole et le système alimentaire territorial ce qui permet de consolider les filières territorialisées et le développement de la consommation de produits issus de circuits courts. Il est élaboré de manière concertée avec les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Il comporte un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet. Les grands champs ou domaines d'un projet alimentaire territorial sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'économie alimentaire / structuration et valorisation de filières alimentaires territorialisées : aides à l'installation, à la production, à la transformation et à la distribution, développement de l'offre en Restauration Hors Domicile publique ou privée, - La culture gastronomique / valorisation des savoir-faire et produits locaux : guides, événementiel, formation, appuis financiers, agri-tourisme, - La nutrition-santé et l'accessibilité sociale : Éducation et sensibilisation auprès de publics cibles, formation des professionnels du social, de l'éducation et personnes relais, aide alimentaire, - L'environnement : Développement du bio et de l'agriculture intégrée, impact énergétique de la filière alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation et sensibilisation à l'alimentation durable, - L'urbanisme et l'aménagement : Localisation des commerces alimentaires, protection du foncier agricole, veille foncière. 	<p>Baie de Somme 3 Vallées</p>
<p>En parallèle, les actions en cours seront poursuivies, et contribueront à alimenter le PAT qui participera à leur programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre localement la plateforme régionale « Ouacheterlocal.fr » : <ul style="list-style-type: none"> o Mobilisation des exploitants agricoles et intégration des points de ventes locaux o Promotion auprès de la population et des touristes - Communication auprès des habitants sur les thématiques du gaspillage alimentaire, de la saisonnalité, de l'alimentation faible carbone, via des articles, des outils (ex : calendrier des produits saisonniers), des manifestations (ex : discosoupe), sites internet de mise en relation producteurs locaux /acheteurs ou de produits en dates courts/acheteurs (ex : toogoodtogo) - Promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des producteurs de biodéchets : <ul style="list-style-type: none"> o projet SOLAAL de la FDSEA pour les exploitants agricoles (caritatif) o commerçants : convention des EPCI (CABS) avec les gros producteurs de biodéchets (à visée caritative, promotion de la toogoodtogo...) - Poursuite du développement des marques et labels : « Baie de Somme Saveurs », « Valeurs Parc », Terroirs Hauts de France, Paniers de la Baie, Coques de la Baie de Somme, AOP des prés salés... - Intégration dans la restauration collective d'à minima 50% de produits locaux ou bénéficiant d'une certification environnementale ou biologique (minimum 20%) ainsi qu'une diversification de l'origine des protéines en cohérence avec la loi EGALIM, à partir de 2022 : adaptation des cahiers des charges. 	<p>BS3V, CA80 Exploitants agricoles</p> <p>CABS, CCV, CCPM Dans le cadre des PLPDMA</p> <p>FDSEA, exploitants agricoles</p> <p>CABS, CCPM, CCV, gros producteurs biodéchets</p> <p>BS3V, SMBSEGLP, ADAM 3 Estuaires, CA80</p> <p>CABS, CCPM, Communes du Vimeu</p>

Partenaires Techniques	CA80, FDSEA, Bio des Hauts de France, SMBSGLP, CD80, SPL, AProbio	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Projet alimentaire territorial	Etude : 40k€ (30%) Suivi : 10% ETP	BS3V	10% ETP	6 k€ 10% ETP	6k€ 10% ETP	10% ETP	10% ETP	10% ETP	10% ETP
	Etude : 40k€ (70%)	Etat		14 k€	14 k€				
	Suivi : 1% ETP/ EPCI	CCV, CABS, CCPM		3 x 1% ETP	3 x 1% ETP				
Projet SOLAAL	Non identifié	FDSEA	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Lutte contre le gaspillage alimentaire EPCI	Communication 1k€ /an	CCV, CABS, CCPM	3 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
Animation ouachetelocal.fr	Animation	BS3V		50% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP
Marques « Baie de Somme Saveurs » et « Valeurs Parc »	1k€/an communication	SMBSGLP	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€
	Animation 20 % ETP	BS3V	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP
	Accompagnement 50 % ETP	CA80 et SMBS	50% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP
	Accompagnement & Financement / 13 k€ /an	Ex : CD80 / AEAP	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€
Coques de la Baie de Somme	100€ / exploitants	Adhérents	1 k€	1,5 k€	2 k€	3 k€	3,5 k€	4 k€	4 k€
Produits locaux ou bio dans la restauration collective	Non identifié	ADDAM 3 Estuaires	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
	2% ETP/ EPCI pour adaptation cahier des charges	Communes du Vimeu CCPM, CABS		3 x 2% ETP					

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Part des exploitations commercialisant en circuits courts	/	15%
Part des exploitations ayant une activité de diversification	/	15%

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C.6 – Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées

L'économie circulaire vise à rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) en produisant des biens et des services qui limitent la consommation de ressources et la production des déchets. Ce modèle contribue à générer des activités et emplois durables et non délocalisables et repose notamment sur les principes de :



- Prévention, gestion et recyclage des déchets, réinjection de matières dans le cycle économique. A ce sujet, la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTEPCV) pose les objectifs de réduction des déchets ménagers (-10% à 2020), des déchets admis en installations de stockage (- 50 % en 2025) et 65 % des tonnages recyclés/valorisés organiquement en 2025. Elle prévoit également de stabiliser, puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE) - notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.
- Allongement de la durée d'usage des produits (réparation, réemploi et réutilisation), Eco-conception (reflecion sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit), Economie de la fonctionnalité (privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien), Consommation responsable (choix d'achat), Ecologie industrielle et territoriale (synergie et mutualisation entre acteurs économiques des flux de matières, d'énergie, d'eau, services...)

En terme de déchets ménagers, la production par habitant est comprise entre 750 et 850 kg/hab/an dont 300 à 350 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles pour un total de 33 300 tonnes. 27 300 tonnes sont enfouies et environ 6000 tonnes de biodéchets (OMR de la CABS) sont méthanisées à Amiens (Idex). Les autres déchets collectés en porte à porte ou dans les 14 déchetteries du territoire, sont la plupart du temps recyclés et parfois enfouis : Emballages et papiers, Verres, cartons, Ferraille, Gravats, Encombrants, DEEE, Déchets verts et bois et Autres déchets spécifiques. Le territoire comporte ainsi 5 plateformes de compostage et/ou broyage des déchets verts (Bourseville, Woincourt, Feuquièrre-en-Vimeu, Bugny-l'Abbé et Regnière-Ecluse) et 7 recycleries-ressourceries (Abbeville (4), Bethencourt-sur-Mer, Condé-Folie et Nouvion en ponthieu), ainsi que de nombreuses bornes de collecte du textile (relais 80, "association du vimeu") et revendus en boutiques, transformés en chiffon ou isolant textile (métisse®).

Ainsi, les trois EPCI du territoire portent des Programmes Locaux de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLDPMA, obligatoires) qui consistent à territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets et à définir et mettre en œuvre les actions coordonnées pour les atteindre. Les actions visent notamment à améliorer le tri, recyclage et traitement, à réduire le gaspillage alimentaire, la consommation de papier, emballages, textile..., et le réemploi des objets. A cette fin, outre les dispositifs de collectes, tri et valorisation, sont mis en place des outils de communication (calendrier de la collecte, autocollants de tri et « STOP PUB »...) et des programmes de sensibilisation (Ambassadeurs du tri, Jeux « prévention déchets », Ateliers anti-gaspillage alimentaire/compostage, Conventions Producteurs Biodéchets...).

A noter que le territoire dispose d'une composante touristique qui contribue à augmenter le ratio de déchets par habitant-sur le littoral, avec des spécificités telles que les déchets coquilliers (restauration, poissonneries, centre conchylicole) dont le gisement a fait l'objet d'une estimation (1100 tonnes). En 2019, une phase test de collecte de coquilles de moules a été mise en place sur le territoire de la CABS (opération « Tricoquille ») et a permis de collecter 20 tonnes auprès de 11 restaurants en vue de les transformer en écomatériau : le Wasterial© (société Etnisi). De même la lutte contre les déchets en mer est un enjeu : la sensibilisation est assurée par association « SOS laisse de mer » qui associe éducation à l'environnement, et développement culturel et artistique, en partenariat avec les collectivités territoriales du territoire.

Contexte
et
objectifs

En ce qui concerne les déchets du BTP, la loi TECV prévoit un recyclage à hauteur de 70 % à l'horizon 2020 et le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui s'oriente vers la création d'une filière de responsabilité élargie du producteur, devrait inciter les acteurs à mettre en place de nouvelles formes et outils de collecte et valorisation, qui pourront concerner les EPCI.

Par ailleurs, les principales productions biosourcées du territoire sont :

- Le bois de la forêt de Crécy : 38 000 m³ dont 20 000 m³ dans des filières de proximité (ce que souhaite désormais privilégier l'ONF) : bois d'oeuvre ou d'industrie vers Saint-Quentin-Lamotte, Normandie, Belgique et Oise, 4 200 m² de bois de chauffage (170 foyers) et 300 personnes faisant leur bois en forêt.
- Le lin (5186 ha en 2017) avec une filière locale (CALIRA à Martainneville) qui sépare : filasse (exportée vers la Chine pour le textile), étoupes (sous-produits textiles, papeterie et usages techniques) et graines (huile, peinture, résine, aliment bétail).

La filière du miscanthus n'est pas actuellement développée sur le territoire. Cette plante vivace, avec une récolte annuelle de la biomasse aérienne à haut rendement, peut être utilisée pour intégrer les bétons biosourcés, comme paillage végétal, litière animale ou en tant que biomasse énergie. Des réflexions sont en cours niveau de la CABS, de BS3V et de la FDSEA, pour développer la filière du miscanthus, en lien avec la préservation de l'environnement (friches, qualité de l'eau) dans le cadre du programme Interreg « New C land ».

Toutes ces filières restent ainsi à conforter et/ou développer en privilégiant les circuits de proximité.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Opération « Tricoquille » : L'objectif est de créer une unité locale de transformation de sous-produits coquilliers de moules en Wasterial.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A cette fin il est nécessaire en amont de sécuriser le débouché, en promouvant l'équipement des communes du territoire par du mobilier urbain en Wasterial, via la mise en place en place d'un groupement de commande. • Par ailleurs, une animation et une communication sont à mettre en place pour sensibiliser les restaurateurs et leurs clients au pré-tri des coquilles. Une collecte spécifique est à mettre en place (achat d'une benne bi-flux, ripper dédié...). • Enfin, la création d'une plateforme de maturation des coquilles est à prévoir. 	<p>Etnisi BS3V CABS Etnisi</p>
<p>Filière Miscanthus :</p> <p>La CABS souhaite s'appuyer sur une filière miscanthus (ou autre) en vue de valoriser les friches industrielles de son territoire, de même, Baie de Somme 3 Vallées pour préserver la qualité de l'eau au niveau de l'aire d'alimentation de captage prioritaire de Crécy en Ponthieu (Bandes Anti-érosives...). Par ailleurs, la FDSEA promeut le développement de cette filière locale auprès de ses adhérents comme source de valeur ajoutée. Ces 3 acteurs souhaitent monter un projet commun dans le cadre du projet Interreg France-Wallonie-Flandres New-C-Land (2018-2021) visant à optimiser le développement de l'économie biosourcée et de la production durable de biomasse végétale non alimentaire utilisée en énergie et matières sur des sites marginaux (www.newcland.eu), en fournissant des outils d'aide à la décision. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et cartographier les surfaces de sites marginaux : abandonnés, sous-utilisés, pollués ou à vocation environnementale • Mettre en réseau les propriétaires/gestionnaires fonciers de ces surfaces, en vue d'y développer des cultures non alimentaires de biomasses • Stimuler la bioéconomie en testant les filières de valorisation locales (pour un apport de valeur ajoutée sur les exploitations) identifiées in situ sur pilotes et à l'échelle industrielle. <p>Une attention particulière sera portée à ne pas valoriser les surfaces présentant des espèces à enjeux ou jouant un rôle en termes de continuité écologique. En zones humides (tourbières notamment), ce type de culture n'est pas recommandé car le travail du sol et l'assèchement engendré serait préjudiciable aux enjeux biodiversité et puits de carbone.</p>	<p>FDSEA CABS BS3V Opérateurs New C Land</p>

Filière lin locale et éco-matériaux : Des réflexions seront menées en vue de rapprocher la filière lin locale de la filière chanvre normande, en vue de produire des bétons et isolants biosourcés.	BS3V / CALIRA
Filière bois locale : Promouvoir l'usage du bois bûche local dans le chauffage individuel (cf. E.3) et la stratégie de vente des produits bois en local.	BS3V, ONF
Les Programmes Locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) seront poursuivis. Dans ce cadre, des réflexions seront menées avec la filière du BTP en vue favoriser le développement de plateformes de collecte et filière de transformation locale, via par exemple la mise en place d'un appel à projet.	CABS, CCV, CCP

Partenaires Techniques	CAUE, DDTM80, FDSEA80, CA80, Opérateurs New C Land Etnisi, GALPA 3 Estuaires, Restaurateurs	Eléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animation des Programmes Locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	1 ETP	CCPM,	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
	1 ETP	CABS,	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
	1 ETP	CCV	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Collecte des coquilles de moules et unité de transformation en "Wasterial" – opération Tricoquille	Achat Benne Bi-flux 25% ETP + 10% ETP	CABS	Achat Benne 25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP
	Groupement de commande (reste à charge de 20% : 20 k€)	BS3V	10 k€	10 k€					
	Installation locale, reste à charge de 20% : 40 k€	ETNISI		40 k€					
	80%	FEAMP / Région	40 k€	200 k€					
Filière Miscanthus notamment sur aires d'alimentations de captages prioritaires et friches industrielles	25% ETP	BS3V	25% ETP	25% ETP	25% ETP	25% ETP	25% ETP	25% ETP	25% ETP
	3% ETP	CABS	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP
	% ETP	FDSEA	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP
	Etude (non identifié)	FEDER / Interreg	Non identifié	Non identifié	Non identifié				
Filière lin locale et matériaux agro-sourcés	2% ETP	BS3V				2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP
Déchets du BTP (nouvelle réglementation) : Appel à projet pour plateforme et transformation	2% ETP	CABS				2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
SAU Dédiées au miscanthus ou autre culture non alimentaire	A préciser	A préciser
Tonnage de coquilles de moules valorisées en Wasterial	40 à 80 tonnes / an	40 à 80 tonnes / an

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

D - Engager les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité

D-1	Démarche cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville
D-2	Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et à la pollution de l'air intérieur
D-3	Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé
D-4	Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics
D-5	Poursuivre et développer une gestion Responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville

D.1 – Démarche Cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie le 27 juin 2019. Cette démarche est conduite conjointement à la Ville d'Abbeville et de manière intégrée au Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) dont l'élaboration a été transférée à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (BS3V) en novembre 2017. Le PCAET et Cit'ergie auront une synergie positive car cette démarche complémentaire permettra d'aller plus loin que le contexte réglementaire.</p> <p>L'intention de la CABS et de la Ville d'Abbeville est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de leur politique et de leurs actions en matière de climat, d'air et d'énergie à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences. -S'engager dans un processus d'amélioration continue (le label est à renouveler tous les 4 ans) conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services, directions et élus de la collectivité. <p>Présentation de la collectivité</p> <p>La CABS est composée de 43 communes dont Abbeville qui regroupe une forte population et une grande partie du patrimoine immobilier. Le pré-diagnostic a permis de comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'intérêt d'une démarche conjointe Ville – Agglomération compte tenu du degré de mutualisation des services -Un territoire actif et riche de projets valorisables dans le dispositif Cit'ergie -Une méthode au rapport « coûts/bénéfices » excellent, pour systématiser la prise en compte des enjeux précités <p>La CABS a des compétences en matière de climat, d'air et d'énergie.</p>	
<p>Descriptif des actions</p> <p>Pour cela, la collectivité doit se faire accompagner par un conseiller Cit'ergie qui l'aidera à réaliser son état des lieux détaillé, à construire ou renforcer son programme de politique climat-air-énergie sur 4 ans, à suivre sa mise en oeuvre et, dès lors qu'elle satisfait aux exigences du label, à se présenter à un auditeur externe en vue de demander une distinction Cit'ergie auprès de la Commission nationale du label.</p> <p>L'articulation fine des processus entre la ville d'Abbeville et la CABS permettront d'optimiser certains éléments du processus afin de fluidifier les échanges d'information et de coordonner les programmes d'action. A l'issue du pré-diagnostic Cit'ergie du 3 juillet 2018, la décision prise par la CABS est de lancer conjointement à la ville d'Abbeville, la démarche et de prendre en charge la partie financière de cette commune. Le score et la candidature du label resteront distincts.</p> <p>Cet engagement volontaire est un processus qui se déroule en 4 temps. Après s'être organisée en mode projet (mise en place d'un Comité de pilotage, constitution d'un groupe de travail, désignation d'un chef de projet), la collectivité doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux sur la base de chacun des 6 domaines considérés dans Cit'ergie, - Valider un programme de politique énergétique ou de politique énergie-climat, 	<p>Maîtres d'ouvrage</p> <p>CABS et Ville d'Abbeville</p>	

- Réaliser un audit externe en vue de la demande de labellisation,
- Faire un ré-audit tous les 4 ans pour maintenir ou améliorer sa labellisation.

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ associées : le développement territorial, le patrimoine, l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la CABS par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la CABS pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Avec Cit'ergie, la CABS va :

- Évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat,
- Se fixer des objectifs de progrès,
- Mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- Mesurer les progrès accomplis,
- Et valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la CABS s'engage à :

- Élaborer un plan d'actions, énergie-climat, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- Se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie,
- Constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- Établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

Partenaires Techniques	ADEME, FDE80	Eléments de dimensionnement	Accompagnement par un Bureau d'Etude
-------------------------------	--------------	------------------------------------	--------------------------------------

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accompagnement et suivi Cit'ergie	½ ETP 45 k€	CABS	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€
		ADEME	7,875 k€	7,875 k€	7,875 k€	7,875 k€	7,875 k€	7,875 k€	7,875 k€

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de partenaires et de relais		
Nombre de sensibilisation grand public		
Nombre de sensibilisation élus		
Nombre d'actions réalisées		

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

D2 - Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et à la pollution de l'air intérieur

Contexte et objectifs

Le volet tertiaire public représente le 5ème poste de consommation du territoire de BS3V, avec une consommation surfacique moyenne d'énergie de 267 kWhEF/m². Cette part des consommations relève de l'action directe des collectivités locales, acteurs essentiels dans cette course à la sobriété énergétique, à commencer par les agents des collectivités travaillant dans les bâtiments en propriété des EPCI et les usagers accueillis dans ces bâtiments, même ponctuellement, qui doivent être la cible privilégiée de la sensibilisation (enfants et adultes).

Par ailleurs, d'un point de vue de la préservation de la qualité de l'air, la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens ». La loi portant l'engagement national pour l'environnement a également rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement), notamment ceux accueillant des enfants : avec des échéances variant selon le type d'établissement (décret n° 2015-1000 du 17 août 2015) : avant le 01/01/2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, avant le 01/01/2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré, avant le 01/01/2023 pour les autres établissements. Dans les établissements recevant des enfants, les sources potentielles de substances polluantes émises dans l'air intérieur sont variées : matériaux de construction et produits de décoration, mobilier, matériel utilisé pour certaines activités (colle, encre, peinture, feutres...), produits d'entretien. La mise en place d'actions de prévention simples permet d'améliorer significativement la qualité de l'air intérieur.

Descriptif des actions

Sensibilisation des agents des EPCI et communes aux écogestes :

Des actions de sensibilisation seront menées sur les thématiques de maîtrise des consommations d'énergie, d'eau, de papier, des déchets, des transports et déplacements et d'achats optimisés et responsables.

Ces actions viseront à promouvoir le développement durable dans l'action quotidienne, à permettre aux publics visés par l'action de s'engager au quotidien sur des écogestes simples, à contribuer à l'amélioration des conditions de travail, et à développer une attitude exemplaire et crédible vis-à-vis des administrés afin d'encourager des pratiques similaires au sein de la population (les écogestes).

Ces actions de sensibilisation prendront la forme de séances d'une demi-journée (en salle et sur le terrain), en s'appuyant sur les compétences de l'espace info-énergie, la réalisation d'une campagne d'affichage des gestes économes dans les bureaux, accompagné d'un guide pratique et d'outils dématérialisés pour lever la résistance au changement.

L'insertion de clauses environnementales dans la politique d'achat/les consultations/les appels d'offres des collectivités, par famille d'achat, permettront en complément de réduire l'impact environnemental des travaux de maintenance et d'entretien réalisés en interne.

Maîtres d'ouvrage

CCV, CCPM, CABS

Sensibilisation des administrés usagers des services et bâtiments publics :

L'instauration d'une démarche de sensibilisation des usagers est proposée la mise en place de la **démarche Display**, conçue par des experts en énergie des villes européennes, coordonnée et gérée par l'association Energy Cities. Display dépasse les exigences de la Directive sur la Performance Énergétique des Bâtiments (DPEB). En affichant la performance énergétique des bâtiments (sur le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers) et en faisant preuve de transparence, on peut mobiliser les citoyens et les rendre plus conscients de leur consommation d'énergie. En particulier, le poster « évolution » permet d'afficher les efforts entrepris et l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment, en faisant figurer sur le même poster la performance énergétique de ce bâtiment sur deux années. Une charte d'adhésion collective permet de bénéficier :

- D'un accompagnement pour la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des agents communaux et des usagers des bâtiments,
- De la mise à disposition d'outils de communication (manuels, posters, flyers, autocollants...),
- Du suivi et de l'analyse des consommations

Cette démarche sera notamment mise en place par la CABS dans le cadre de Cit'ergie.

Surveillance de la qualité de l'air intérieur :

Cette surveillance repose sur les principes suivants (nouveau dispositif réglementaire 2018-2023) :

- Une évaluation des moyens d'aération effectuée tous les 7 ans ; portant sur la vérification de l'opérabilité des ouvrants (fenêtres) donnant sur l'extérieur ; ainsi que le contrôle des bouches ou grilles d'aération existantes.
- La mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur, conformément au guide pratique fourni par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;
- Le cas échéant d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur

La FDE80 propose un marché groupé « surveillance de la qualité de l'air intérieur » en vue d'apporter une aide technique et juridique, d'accélérer la mise en œuvre de cette démarche, de rédiger un groupement de commandes et signer un accord cadre à bons de commande, dans un souci de simplification et d'économie.

La Communauté d'agglomération de la Baie de Somme et la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (gestionnaires d'écoles, de cantines et de centres de loisirs), souhaitent recourir au marché groupé proposé par la FDE80.

La Communauté de Communes du Vimeu met en œuvre la réglementation sur les bâtiments dont elle assure la gestion (gymnases, centres de loisirs). A noter que la gestion des écoles et cantines sont de compétence communale sur ce territoire.

Territoire sans perturbateurs endocriniens :

En vue de prévenir l'exposition aux perturbateurs endocriniens, il s'agira également de promouvoir l'usage de produits moins émissifs, notamment les produits d'entretien au quotidien mais aussi les produits de décoration (peinture, revêtements de sol...) en cas de travaux.

Partenaires Techniques	SOLIHA, APREMIS, Energie Cities	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Sessions de sensibilisation	Sensibilisation : 300 € / session	CABS	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€
		CCV	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€
		CCPM	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€
Mise en place de l'outil Display	Adhésion Energie Cities : 1,25k€/an	CABS				1,25 k€	1,25 k€	1,25 k€	1,25 k€
Surveillance de la qualité de l'air intérieur	1,2 k€ / bâtiment ou % ETP	CABS	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP
		CCV	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
		CCPM	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de sessions de sensibilisation à l'intention des agents	3	18

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

D.3 - Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé

Contexte et objectifs	<p>L'objectif est d'encourager un large panel de communes ainsi que les EPCI, à assurer un suivi des consommations de leur parc bâti et réaliser des actions de maîtrise de l'énergie .</p> <p>Le Conseil en énergie partagé (CEP), est un service accessible à toute collectivité, proposé par la FDE 80 à travers l'accompagnement par 3 techniciens spécialisés. 21 communes adhèrent au CEP sur le territoire de BS3V, avec le souhait de couvrir 3 à 5 communes supplémentaires par an.</p> <p>Par ailleurs, BS3V a signé une convention avec la FDE80 pour la mise à disposition des EPCI, de 30 jours de CEP.</p> <p>3 objectifs principaux sont recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les élus sur le coût énergétique du patrimoine public et les ENR, • Assurer un suivi des consommations sur les bâtiments afin de prioriser les actions d'économie d'énergie à mener, • Accompagner massivement les prises de décisions et encourager les investissements de réhabilitation performante. <p>Par ailleurs, les collectivités ont la possibilité d'assurer en régie via la recrutement d'un thermicien, le suivi et la définition des actions de maîtrise de l'énergie.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p><u>Conseil en énergie Partagé</u></p> <p>Les services mis en place par la FDE80 dans le cadre de ses missions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie du patrimoine public, sont destinés aux collectivités qui, dans une démarche volontaire, adhèrent via une convention de partenariat avec la FDE80 et s'engagent à payer une contribution selon les modalités définies.</p> <p>Le contenu des pré diagnostics est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'état des lieux du patrimoine communal, avec un correspondant énergie nommé en commune. • Le bilan des consommations et dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre identifiées dans la Commune sur les 3 dernières années • L'analyse des besoins et problématiques spécifiques à la collectivité, instrumentation possible, étude des gisements potentiels d'économie • L'établissement de ratios de consommation par mètre carré et par type d'équipement et, dans le cadre de diagnostics réalisés de manière groupée sur un secteur, la comparaison avec les communes adhérant à la même démarche. • L'élaboration d'une liste de recommandations d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. <p>Un rapport est remis à la collectivité. Chaque année, elle envoie ses factures énergétiques qui seront analysées et avec en retour, l'évolution des consommations sous forme de graphiques notamment. Ces graphiques permettront à la collectivité de mieux apprécier les éventuelles dérives. En complément, un accompagnement de la collectivité est proposé dans la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions préconisé, ainsi qu'un conseil</p>	<p>FDE80 et Communes</p>

tarifaire et un suivi sur les projets relatifs à l'énergie, plus particulièrement le développement des énergies renouvelables ainsi que les travaux de construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation (assistance à la préparation des dossiers, des cahiers des charges, des montages financiers, etc.). L'appui proposé par la FDE 80 à travers **l'instauration de marchés groupés** avec maitres d'œuvre constitue une réponse concrète apportée en complément pour le passage à l'action des collectivités, engendrant une diminution du cout des travaux, une garantie de la qualité et la conformité des travaux...

Des réunions annuelles et encarts dans la presse locale par EPCI avec l'appui de BS3V et de la FDE80 seront à prévoir pour **communiquer sur ce dispositif** et encourager les collectivités à s'y rattacher. BS3V et FDE80

Recrutement d'un Thermicien

La Communauté d'Agglomération souhaite assurer le suivi et la définition de programmes pluri-annuels d'actions de maitrise de l'énergie, en régie via la recrutement d'un thermicien qu'elle aura préalablement formé (contrat en alternance). Ceci doit permettre un meilleur suivi et une meilleure appropriation des actions à mettre en œuvre par la collectivité. CABS

Partenaires Techniques	ADEME,	Éléments de dimensionnement	Economies réalisées : 10%/an et 4.5€/an/hab. Cout du CEP : 0.50 €/hab./an, 45 €/bâtiment diagnostiqué
-------------------------------	--------	------------------------------------	--

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encourager l'adhésion des communes au CEP de la FDE80 (1 ETP dédié vers 2 ETP)	Cout : 0.50 €/hab./an 45 €/bâtiment diagnostiqué Economie de 4,5€ / hab./an	Communes	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
	De 1 à 2 ETP	FDE80	1 ETP	1,2 ETP	1,45 ETP	1,55 ETP	1,65 ETP	1,8 ETP	2 ETP
	0,5% ETP	BS3V	0,5% ETP	0,5% ETP	0,5% ETP	0,5% ETP	0,5% ETP	0,5% ETP	0,5% ETP
Recrutement d'un thermicien : suivi énergétique des bâtiments et programmation pluriannuelle	1 ETP	CABS	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de communes en CEP	+5	+30

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

D.4 - Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics

Contexte et objectifs

A l'échelle du territoire de BS3V, on dénombre environ 436 milliers de m² de surface de bâtiments public (hors parc de l'Etat et de la Région), dont 121 milliers de m² qui utilisent un système de chauffage au fioul. La consommation de produits pétroliers associée est de 27 GWh, autant d'énergie carbonée potentiellement substituable sur le territoire.

Les objectifs poursuivis la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte s'agissant du secteur du bâtiment impliquent la réalisation massive de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics. Ainsi, le décret n° 2016-711 de 2016, impose la réalisation de travaux d'isolation en cas de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables (Art. R. 131-28-7 et R. 131-28 de Code de la construction et de l'habitation). Par ailleurs, lorsqu'un bâtiment de surface supérieure à 1 000 m² fait l'objet de travaux de rénovation importants, il est soumis à la Réglementation thermique globale (et non élément par élément). Enfin, le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 implique que les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² réduisent leur consommation par rapport à 2010, de 40% à 2030, de 50% à 2040 et de 60% à 2050 par rapport à 2010 (Art. L. 111-10-3 et R131-38).

Cette réglementation incite donc les EPCI à anticiper leurs travaux, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, privilégiant la maîtrise de l'énergie et du coût global. Cette programmation peut permettre à la collectivité d'avoir un impact significatif sur ses consommations, en termes de maintenance, avec des outils financiers disponibles permettant de le faire à cout maîtrisé. Dans ce cadre, il est important d'intégrer des cibles d'éco construction pour diminuer l'impact environnemental des constructions et des rénovations (éco matériaux, confort, gestion de l'eau...) et permettre une bonne gestion de la qualité de l'air intérieur qui représente un des enjeux majeurs.

Par ailleurs, outil de la loi Grenelle I, le contrat de performance énergétique (CPE) permet d'améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments (40% en moyenne). Il s'agit d'un accord contractuel entre le bénéficiaire et un fournisseur de mesures (travaux, fournitures ou services) visant à améliorer l'efficacité énergétique. La rémunération est fonction de l'atteinte des objectifs définis contractuellement, vérifiés et surveillés pendant toute la durée du contrat (cf. directive européenne 2012/27/UE). Les investissements peuvent être portés par le maître d'ouvrage ou par un tiers. Face au patrimoine des collectivités territoriales (administratif et technique, scolaire, sportif et culturel), le CPE apparaît comme un outil privilégié pour la réduction des consommations d'énergie.

Enfin, les gisements d'économie d'énergie dans le cadre de la télégestion énergétique ou encore de la rénovation de chaufferie sont nombreux. Certains s'obtiennent par une optimisation de la mise au point des installations ou de la programmation des horaires de fonctionnement, tandis que d'autres impliquent des travaux plus ou moins importants. En ce qui concerne la rénovation de chaufferies, il est important pour une collectivité de veiller à installer des produits de qualité permettant d'atteindre des rendements élevés contribuant à réduire les consommations énergétiques de manière importante. Le recours aux énergies renouvelables sur les installations de chauffage est fortement encouragé par le SRADDET et « facilité » au niveau local par un potentiel important en matière de ressources biomasse, de géothermie ou encore de solaire thermique et photovoltaïque. Il est nécessaire de ne pas agir dans l'urgence et d'anticiper tout changement en réalisant en amont une étude d'approvisionnement énergétique. La mutualisation de l'élaboration de tels programmes permet notamment de mettre des outils en communs et d'optimiser les coûts via des groupements de commandes.

Descriptif des actions

Maîtres d'ouvrage

Des moyens innovants permettent d'atteindre un niveau de diminution élevé en matière de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, avec un minimum d'impacts sur les usagers et l'environnement.

Plusieurs actions peuvent être ciblées avec des dispositifs existants permettant d'agir à court terme:

- **Identifier les bâtiments dont les consommations supérieures à 6000€/an permettraient l'installation d'une télégestion énergétique**, c'est-à-dire un système informatisé de pilotage à distance du chauffage/éclairage/ventilation/eau (encore appelé Gestion technique du bâtiment) pour un respect des consignes et l'établissement d'alertes, mais également de centralisation des données de consommation. La FDE 80 propose un accord cadre à bons de commande avec 200 références habituellement utilisées, un coût hors bordereau permettant l'adaptabilité du marché aux bâtiments particuliers et l'installation par convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour faciliter la démarche.
- **Identifier les bâtiments pouvant bénéficier du dispositif Cocon 80** (proposé à l'ensemble des communes du Département par la FDE 80) ciblé sur l'isolation des combles des bâtiments publics (avec 20% d'économies en moyenne, subventionné par la FDE 80 avec l'appui des primes CEE). Un marché avec un maître d'œuvre permet de réaliser un audit, de passer les marchés de travaux et les diriger avec garantie de qualité et de conformité. 12 communes et EPCI de BS3V en ont bénéficiées à ce jour, sachant que le marché est ouvert à toutes les communes jusqu'en 2020.
- **Identifier les bâtiments nécessitant une rénovation énergétique plus globale** avec l'appui d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché piloté par la FDE pour les communes adhérentes au Conseil en énergie partagé. Sera ciblée dans ce marché l'ensemble de l'enveloppe, la conception et la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique pouvant aller jusqu'au niveau BBC rénovation, orientés sur les matériaux biosourcés locaux (étanchéité, imperméabilisation, isolation thermique par l'extérieur ou l'intérieur du bâtiment ainsi que le changement des menuiseries externes).
- **Encourager le changement de chaufferies** de plus de 15 ans alimentées notamment au fioul ou au gaz propane. A cette fin, la FDE 80 a mis en place une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de chaufferies à destination des collectivités (communes, communautés de communes et autres structures publiques) sur le département de la Somme en s'entourant d'un maître d'œuvre garantissant la qualité et la conformité des installations. Toute collectivité adhérente peut choisir de mener la rénovation énergétique de ses chaufferies à travers le présent marché, en se joignant à ce groupement de commande. Les collectivités seront accompagnées pour mener différentes actions de manière exemplaire :
 - Rénover et/ou optimiser les installations de chaufferies en garantissant la qualité et la conformité des installations
 - Développer le recours aux Energies Renouvelables sur les installations de chauffage grâce à une étude d'approvisionnement
 - Installer des produits de qualité permettant d'atteindre des performances élevées contribuant à réduire les consommations énergétiques de manière importante
 - Diminuer le coût des installations en groupant les achats
 - Obtenir des financements novateurs et des subventions
 - Exploiter au mieux les installations
- **Accompagnement par la FDE80 de la collectivité à la réalisation d'un contrat de performance énergétique**. Pour cela quatre parties sont obligatoires et doivent être minutieusement réfléchies par territoire :
 - L'objet du CPE : un périmètre précis doit être déterminé et sur lequel doit porter sur les économies d'énergie réalisées, les travaux nécessaires pour les atteindre n'est pas le seul critère à travailler.
 - L'investissement : le maître d'ouvrage doit disposer d'un investissement suffisant afin de réaliser les travaux, un budget doit être alloué.
 - La garantie de performance énergétique, obligatoire afin de garantir au maître d'ouvrage des économies d'énergie conformes au contrat.
 - La mesure des performances énergétiques : Il est indispensable de pouvoir calculer les économies d'énergie réalisées. Les deux parties doivent être d'accord sur la méthode utilisée.

FDE80 : Portage de dispositifs mutualisés

BS3V : mobilisation des EPCI et communes

Le CPE peut être appliqué sur plusieurs aspects : Travaux sur l'enveloppe même, Améliorations des systèmes de productions, Amélioration des systèmes de distribution et de régulation du chauffage, Amélioration de la climatisation, Amélioration de l'éclairage, Amélioration de l'eau chaude sanitaire, Sensibilisation des usagers... Il existe plusieurs types de CPE permettant de cibler les différents cas de figures : Marché de service, Marché de travaux et services, Marché globaux, Marché de maîtrise d'œuvre préalable à la réalisation de tout CPE.

La Communautés d'agglomération de la Baie de Somme réfléchi à intégrer les dispositifs précités en lien avec son thermicien et la FDE80 .

CABS

En ce qui concerne le patrimoine bâti géré par la Communautés de Communes du Vimeu (Centre aquatique, Gymnases et Ecoles de musique), des clauses ambitieuses d'un point de vue énergétique seront insérées dans les programmes de rénovation. La rénovation énergétique des gymnases est notamment programmée. Les possibilités d'intégration au projet de réseau de chaleur de Friville-Escarbotin seront étudiées (cf. E-9).

CCV

La Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre, est notamment engagée dans un programme pluri-annuel 2020-2024 de réhabilitation de son patrimoine bâti (RPC, RPI, Ecoles, Gymnases, Gendarmeries, Locaux et salles communautaires), d'un montant total de 3,31 millions d'euros.

CCPM

Partenaires Techniques	FDE 80, FEDER, CEE, Caisse des dépôts et consignations	Éléments de dimensionnement	<ul style="list-style-type: none"> Exemple d'un CPE sur 2 gymnases (6 MWh/an), un centre social (1,4 MWh/an) et une piscine (15 MWh/an) : 22 MWh/an - Economie évaluée à 25k€/an Rénovation de chaufferie : 15 à 20% d'économies possibles en moyenne Gestion technique du bâtiment : jusqu'à 20%/an
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Marchés rénovation globale / Contrats performance énergétique /Programme isolation combles /Rénovation chaufferies et ENR / Télégestion énergétique bâtiments / Clauses ambitieuses programmes de rénovation bâtiments	Non identifié	CABS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
	Non identifié	Communes	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Programme Pluriannuel de Rénovation des bâtiments	% ETP + Apport 20% en invest. Télégestion énergétique	FDE80	0,95 ETP Non identifié	0,95 ETP Non identifié	0,95 ETP Non identifié	1,25 ETP Non identifié	1,25 ETP Non identifié	1,25 ETP Non identifié	1,25 ETP Non identifié	1,25 ETP Non identifié
	Cf. programmation	CCPM	842 k€	848 k€	571 k€	567 k€	480 k€	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Programmes de rénovation des gymnases ambitieux	Gymnase Feuquières : 2 450 k€ Gymnases X 2 Friville	CCV	1122 k€	1122 k€	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de Bâtiments concernés par une rénovation énergétique ambitieuse	7	40

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

D.5 - Poursuivre et développer une gestion responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville

Au-delà du patrimoine bâti, les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires quant à la gestion des espaces publics.

Depuis la loi n° 2009-967 dite Grenelle I et la loi n° 2010-788 dite Grenelle II, les collectivités intègrent le développement durable dans les politiques d'aménagement urbain, dont l'éclairage est une composante nocturne essentielle en vue notamment de réduire les consommations d'énergie et de protéger la biodiversité. En effet, l'éclairage artificiel nocturne impacte la biodiversité (phénomènes d'attraction/répulsion, fragmentation des habitats, modification des rapports proies/prédateurs, désorientation, etc.) et la qualité du ciel nocturne (halo lumineux au-dessus des villes). Ainsi, au regard des pollutions lumineuses supplémentaires engendrées par les nouveaux éclairages LED (lumière bleue), l'arrêté du 27 décembre 2018 prend des dispositions relatives à la prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses.

Les technologies disponibles permettent aux collectivités de développer une politique visant un éclairage responsable tout en appliquant un principe fondamental : « Éclairer juste », à savoir :

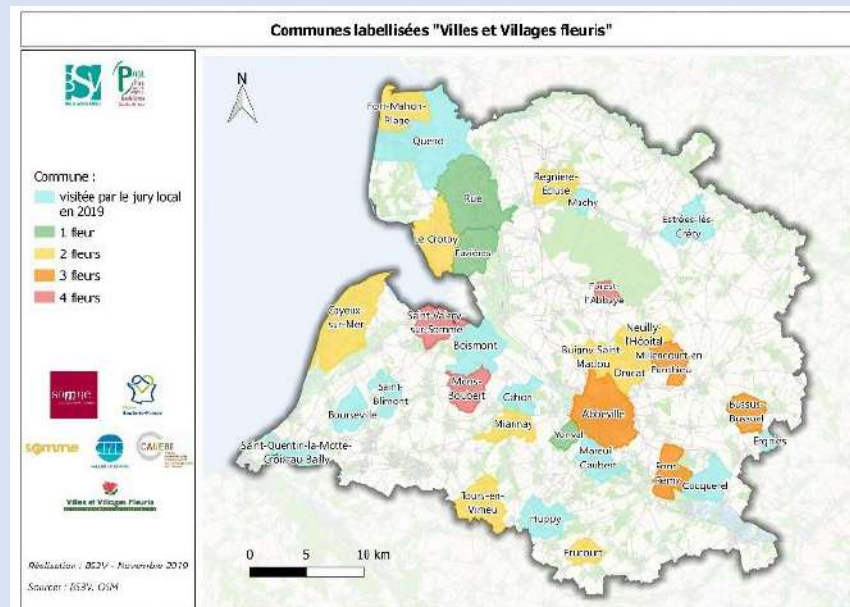
- Quand il faut : ce qui nécessite la maîtrise des temps de fonctionnement.
- Où il faut : là où sont les usagers.
- Comme il faut : ce qui nécessite la mise en œuvre d'un matériel adapté.

Les communes du territoire sont engagées, en faveur de l'éclairage public responsable, avec l'appui de la FDE80 qui dispose d'une compétence optionnelle pour la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public des communes et de sa maintenance. Dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la FDE80 a procédé au remplacement en 2017, d'environ 2000 lampes énergivores par des LED. En 2019, 53% des communes du territoire pratiquent la coupure de l'éclairage public la nuit.

Du point de vue plus général, le label villes et villages fleuris, récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers, le paysage et le végétal. C'est un maillon de la politique du paysage de BS3V et de ses actions en faveur de la nature en ville et de la biodiversité. Il contribue également à l'adaptation au changement climatique et à la préservation des ressources : mise en place d'îlots de fraîcheur, corridors écologiques, protection des ressources en eau, amélioration de qualité de l'air, préservation des terres agricoles péri-urbaines, limitation et valorisation des déchets verts, réduction des consommations d'énergie et solutions alternatives... ainsi qu'à créer des liens entre les habitants en les incitant à s'impliquer pour améliorer leur cadre de vie.

Baie de Somme 3 Vallées anime ce label sur le territoire, en partenariat avec Somme Tourisme.

Contexte
et
objectifs



Descriptif des actions		Maîtres d'ouvrage
<p>Le travail d'optimisation énergétique mérite d'être poursuivi au niveau des EPCI et des communes en proposant aux communes des diagnostics, le développement de solutions de gestion et d'optimisation de l'éclairage public (pilotage à distance, mise en place d'armoires commandes, signalisation de dysfonctionnement par application et service dédié aux communes) et le remplacement des luminaires obsolètes. Une réflexion sera menée concernant la diminution de la lumière bleue (utilisation de LED ambrées) et l'eco-responsabilité des mats de candelabres : recyclages des anciens mats et expérimentation de mats en éco-matériau (Wasterial).</p>		FDE80, Communes BS3V, FDE80
<p>L'extinction nocturne est une action simple, à moindre coût, aux résultats garantis. La FDE 80 peut établir un pré-diagnostic de votre éclairage, déterminer le périmètre, vous aider à choisir la plage d'extinction: en fonction du jour de la semaine, de la spécificité de la commune, des périodes (estivales ou hivernales, ...) et proposer différents scénarii d'économies en fonction de la durée de la plage d'extinction. De son côté, BS3V pourra aider à sensibiliser les habitants en organisant une réunion publique, en favorisant les retours d'expériences ou dans le cadre du label Villes et Villages étoilés.</p>		FDE80
<p>En effet, cette dynamique d'extinction, d'optimisation et de protection de la biodiversité peut être favorisée par l'obtention et l'animation du label "Villes et Villages Etoilés" sur le territoire de BS3V. Ce label porté par l'ANPCEN (Association Nationale pour le Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) récompense les communes engagées dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'environnement nocturne et de lutte contre la pollution lumineuse responsable de la disparation de 80% des insectes en 30 ans. Avec 5 niveaux de labellisation, il incite aux économies d'énergie, à la diminution des coûts publics inutiles et à la sensibilisation des habitants. Une charte sera signée entre la FDE80 et BS3V en ce sens. Une information documentée et une phase de consultation préalable sont primordiales pour que le label soit soutenu et l'extinction soit comprise et acceptée par la population. Pour cela, l'organisation d'une réunion publique sera nécessaire en faisant témoigner d'autres élus, annoncer ces intentions dans le bulletin municipal, réaliser une exposition dans le hall de la mairie, à l'école...</p>		BS3V, FDE80, Communes
<p>Une trame noire existante et à restaurer sera définie, conformément aux objectifs du SRADDET, en croisant les données de la trame verte et bleue, des espaces urbanisés en distinguant les communes ne pratiquant pas l'extinction nocturne de l'éclairage public, de celles qui le pratiquent. La réalisation de diagnostics plus poussés avec préconisation d'actions sera réalisée dans certaines communes, en priorité sur les espaces urbanisés éclairés la nuit et situés en proximité immédiate des coeurs de natures.</p>		BS3V en partenariat avec la FDE80 pour la définition d'actions
<p>L'animation du Label Villes et Villages Fleuris, par BS3V en partenariat avec Somme Tourisme sera poursuivie et notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation du jury local, - Le conseil pour l'amélioration du fleurissement des communes qui souhaitent adhérer à la première fleur. 		BS3V, Somme Tourisme EPCI, Communes
Partenaires Techniques	Somme Tourisme, CNVVF, ANPCEN, CPIE Vallée de Somme, CAUE,	Eléments de dimensionnement

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Eclairage public : Optimisation énergétique / Extinction nocturne / Limitation lumière bleue / Recyclage des mâts et éco-matériaux	0,5 ETP subventions de 400 à 500 k€/an	FDE80	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€
	Groupement de commande Wasterial	BS3V	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Définition d'une trame noire, priorisation et diagnostic secteurs d'intervention	6% ETP	BS3V	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP
	0,25 ETP	FDE80	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP
Label "Villes et Villages Etoilés"	6% ETP	BS3V	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP
	3% ETP	CABS	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP
	0,25 ETP	FDE80	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP
Entreprises : Sensibilisation extinction nocturne des enseignes et vitrines lumineuses	6% ETP	BS3V	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP
	Supports de communication existants	BS3V	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP
	3% ETP Supports com. existants	CABS	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP
	Supports de communication existants	CCPM, CCV	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Villes et Villages Fleuris	0,9 k€	BS3V	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€
	Mettre à disposition un car	EPCI	Mettre à disposition un car, Prestation de conseil						
	Conseil technique	BS3V, CAUE ou prestataire							
	Paysagiste libéral pour une journée de conseils : 0,5 k€ Achat de plants, travaux, ETP employés municipaux...	Communes	Paysagiste libéral pour une journée de conseils : 0,5 k€ Achat de plants, travaux, ETP employés municipaux...						

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Label villes et villages étoilés	3 communes labellisées	18
Communes pratiquant l'extinction nocturne	+ 10 par an	+ 60

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E - Développer les énergies renouvelables dans le respect du paysage et des patrimoines

E-1	Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique
E-2	Animer le territoire sur la thématique des énergies renouvelables
E-3	Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers : photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation
E-4	Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles
E-5	Développer des projets solaires thermiques et de géothermie
E-6	Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial
E-7	Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables
E-8	Assurer un renouvellement de l'éolien existant mieux intégré paysagèrement
E-9	Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales et une approche multi filières
E-10	Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales

E.1 - Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique

Contexte et objectifs	<p>Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain et sont dès relais de l'information : la sensibilisation des élèves s'avère en effet souvent un moyen efficace pour diffuser les enjeux énergétiques et les solutions simples pour agir auprès des parents, grands-parents et donc de l'ensemble de la population du territoire. Le travail de sensibilisation des plus jeunes à la transition énergétique est essentiel afin de s'assurer de la compréhension des problématiques par l'ensemble des populations et d'apporter des éléments de réponses, individuelles et collectives, au problème du réchauffement climatique. Il s'agit donc de poursuivre la pédagogie sur l'énergie et le changement climatique sur le territoire en l'organisant au mieux auprès de sa population la plus jeune. Il est également important de rappeler que si les enfants sont les acteurs de demain,</p> <p>Ainsi, la FDE80 organise chaque année la déclinaison départementale du concours national « Ecoloustics » (mis en place par la FNCCR), en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, et les territoires de SCOT dont BS3V et ses 3 EPCI. Le thème de ce concours est : "L'énergie dans ma commune, Hier, Aujourd'hui et Demain". Il s'adresse aux classes de CM1, CM2 et 6è (cycle 3) des écoles et collèges de la SOMME. La participation à ce concours permet d'illustrer de manière précise la « transition énergétique », c'est-à-dire le passage d'un modèle de production/ consommation de l'énergie à un autre modèle.</p>
Descriptif des actions <p>Chaque année, la FDE80 et Services Départementaux de l'Education Nationale convient les classes CM1, CM2 et 6ème, à s'inscrire au concours Ecoloustic avant fin novembre. Baie de Somme 3 Vallées, les EPCI et les Communes contribuent à relayer l'information.</p> <p>De novembre à avril de l'année scolaire concernée, les élèves des classes inscrites, réalisent un reportage présentant leur vision des énergies dans leur commune (ou intercommunalité), en partant de l'histoire de celle-ci (depuis l'antiquité), pour comprendre celles qui sont utilisées aujourd'hui et en anticipant celles qui pourraient l'être d'ici à 2030. Le support et la forme du rendu sont libres : bande dessinée, journal, reportage audio, vidéo, site internet... Le document peut aborder les différents thèmes associés aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques, relatifs à la transition énergétique : enjeux climatiques, mobilité durable, valorisation des déchets, éclairage public, écogestes... Il combine des actions existantes, déjà en œuvre dans la commune, et des propositions inédites. Il s'agira autant que possible d'illustrer le changement par des exemples, des recherches historiques et des études de cas : charbon, barrages, réseaux électriques, panneaux solaires, ...</p> <p>Selon le nombre d'écoles inscrites et leur localisation, un jury est organisé, en avril, à l'échelle départementale par la FDE80 (avec à minima 1 élu de chaque territoire de SCoT), le cas échéant à l'échelle des SCoT (avec à minima un élu FDE80).</p> <p>L'ensemble des élèves, leur professeur et les accompagnateurs concernés seront invités à la remise des prix lors d'un après-midi récréatif en mai. Les frais de déplacement sont pris en charge par les EPCI dans le cadre de leur compétence scolaire. Le goûter, l'animation et les lots sont pris en charge par la FDE80 et les territoires de SCoT, dont BS3V.</p> <p>Un jury national est organisé en juin. Si des lauréats du Département sont retenus au niveau national, ceux-ci sont conviés à participer à une remise des prix à Paris.</p> <p>NB : le sujet du concours peut être amené à évoluer dans le temps.</p>	Maîtres d'ouvrage <p>FDE80, SDEN</p> <p>Ecoles</p> <p>FDE80, BS3V</p> <p>CABS, CCV, CCPM</p> <p>FNCCR</p>

Partenaires Techniques	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) Direction des Services départementaux de l'Education Nationale, Associations d'éducation à l'environnement	Eléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Remise des prix	Spectacles, lots, gouter	FDE80	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP
		BS3V	1,1 k€	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP
	Transports des élèves : équivalent 0,3k€/classe	CCPM	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€
		CCV	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€
		CABS	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de classes participantes	9 à minima (environ 3 classes/EPCI)	54

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.2 - Animer le territoire sur la thématique des énergies renouvelables

Contexte et objectifs	<p>L'étude de planification énergétique portée par la Fédération Départementale de la Somme, a permis d'identifier un certain nombre de projets potentiels d'énergies renouvelables au niveau des bâtiments et/ou terrains publics et privés, et dont certains ont fait l'objet de notes d'opportunité.</p> <p>La FDE80 travaille au quotidien auprès des élus, dans le cadre du conseil en énergie partagée, ce qui permet d'identifier des projets potentiels. Toutefois, seulement 15% des communes du territoire adhèrent à ce conseil. La SEM Somme travaille également au montage de projets d'énergies renouvelables sur le territoire (ex : projet de centrale photovoltaïque d'Huppy).</p> <p>Force est de constater, qu'à ce jour, le territoire ne dispose encore que d'un nombre limité de projets portés par des collectivités ou des entreprises privées, les acteurs publics et privés locaux étant encore peu engagés sur ces questions.</p> <p>Le renforcement d'une animation spécifique visant à mobiliser les acteurs, et notamment les élus, s'appuyant sur les résultats de l'étude de planification énergétique, pourrait permettre de voir le nombre de projets s'amplifier.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Animer le territoire afin de faire émerger des projets d'énergie renouvelables collectifs ou de taille conséquentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une enquête auprès des porteurs de projets potentiels, sur la base des résultats de l'étude de planification énergétique, afin d'affiner la liste de projets potentiels : mailing et phoning, envoi de questionnaires, - S'appuyer notamment sur les syndicats de professionnels et les Chambres consulaires comme relais d'information - Rencontrer individuellement les porteurs de projets potentiels afin de préciser les atouts, les freins à la mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable - Mettre en place des sessions d'informations sur les énergies renouvelables et des visites d'installations exemplaires - Mettre en réseau les acteurs concernés afin de faire émerger des projets collectifs (exemple : groupement de commande d'installations photovoltaïques), via des rencontres collectives - Organiser des rencontres collectives - Promouvoir les financements participatifs et écocitoyens <p>Sur la base des projets identifiés bénéficiant d'un engagement suffisant des porteurs potentiels, s'engager dans un contrat de développement territorial des énergies renouvelables, visant à soutenir financièrement la réalisation de projets ayant recours aux ENR portés sur un territoire par un opérateur qui aura su mobiliser des porteurs de projets. L'accompagnement porte sur les études préalables, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les actions d'animation, coordination, promotion, communication, les investissements et les mesures de suivi des performances, dans le cadre du contrat d'entretien et d'exploitation.</p>	<p>Co-animation BS3V / FDE80</p>

Partenaires Techniques	ADEME, Région Hdf, CD2E, Institut Lasalle Beauvais	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animation territoriale COT ENR	Préfiguration : 2/3 ETP Mise en œuvre : 1/3 ETP	BS3V	1/3 ETP	1/3 ETP	1 ETP (sous réserve COT ENR)	1 ETP (sous réserve COT ENR)	1 ETP (sous réserve COT ENR)	1 ETP (sous réserve COT ENR)	1 ETP (sous réserve COT ENR)
		FDE80	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP
	Subvention COT ENR 50%	ADEME / Région			50% de participation financières	50% de participation financières	50% de participation financières	50% de participation financières	50% de participation financières

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de rencontres de porteurs de projets potentiels	30	180

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.3- Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers : photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation

Les principales énergies utilisées dans l'habitat sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées sont l'électricité (29% des consommations et environ 16 900 appareils), le bois-énergie (28% et 13 460 installations), le gaz naturel (22% et 15370 installations) et le fioul (17% et 11880 installations).

Le renouvellement des anciennes installations par de nouvelles installations modernes plus efficaces permet d'améliorer le rendement sans pour autant changer de source d'énergie et de réduire ainsi les consommations :

- Moins 32% de consommations d'énergie pour le remplacement d'une chaudière gaz ou fioul vétuste vers une chaudière basse consommation.
- Réduction de 56% des consommations en passant d'un insert ou d'une cheminée vétuste de plus de 20 ans, à une installation moderne efficace (ex : poêle à granulés, chaudière flamme verte). A noter que le renouvellement des installations de chauffage bois permet une réduction de la pollution atmosphérique : les installations labellisées « flamme verte » émettant 5 fois moins de poussières que les anciennes installations. Le renouvellement des installations bois est un enjeu important pour notre territoire, car son usage traditionnel y est particulièrement développé (28 % des consommations du secteur résidentiel), notamment en milieu rural, où il est souvent peu efficace avec des rendements faibles du fait de l'ancienneté des équipements.

Des actions de substitution des énergies fossiles vers les énergies renouvelables sont également profitables tant d'un point de vue de la réduction des consommations d'énergie que des émissions de GES :

- Le changement du système de chauffage fossile, fioul notamment, pour :
 - o Une pompe à chaleur : diminution de 69 % des besoins de chauffage
 - o Une chaudière bois permet une diminution de 36 % des besoins en chauffage (amélioration des rendements) et des émissions de GES (énergie renouvelable, 20 fois moins de GES que le fioul et le GPL).
- Le changement du système de chauffage électrique des logements pour une chaudière bois moderne permet une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre générées (10 fois moins) car le bois est une énergie renouvelable (le carbone que sa combustion dégage est réabsorbé par la production de nouveau bois). De même, le bois énergie est moins coûteux (6,26 cts/kWh contre 15,82 cts/kWh pour l'électricité).
- La mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, en tenant compte des enjeux patrimoniaux et architecturaux

A noter que lors de la substitution d'installations par du chauffage bois, les émissions de polluants atmosphériques qui leurs sont liées (Poussières, COVNM notamment) peuvent être amoindries avec les installations modernes labellisées flamme verte. La scénarisation pour le territoire montre ainsi une baisse globale de ses polluants malgré le maintien du bois énergie. D'un point de vue de la ressource en bois, les quantités de bois totales pour alimenter les installations du territoire resteront constantes, car les nouvelles installations, seront alimentées par la ressource en bois qui aura été d'autre part économisée du fait de l'isolation des maisons et de l'amélioration du rendement des installations bois existantes (en passant d'un rendement de 50 % à un rendement 80 %, sur une installation moyenne, 7 stères de bois peuvent être économisés).

De fait de l'enjeu de renouvellement et de substitution des énergies de chauffage avec des installations performantes, l'Etat a mis en place des primes CEE spécifique, avec pour 2019 : 500 à 800 € pour l'installation d'un appareil de chauffage au bois, 600 à 1200 € chaudière au gaz à très haute performance énergétique, 2500 à 4000 euros pour une chaudière biomasse, une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau ou hybride, un système solaire combiné.

Contexte
et
objectifs

Une sensibilisation des habitants aux nouvelles installations performantes et aux nouvelles énergies est nécessaire, ainsi qu'un conseil neutre, en vue de bien comprendre les enjeux et les inconvénients, les critères de vérifications d'installations de qualité et performantes, les notions de retour sur investissement.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Le rôle de l'Espace Info Energie est à renforcer en ce qui concerne la promotion du renouvellement du parc vers des équipements moins consommateurs, moins polluants, et utilisant des énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En conseillant et accompagnant les habitants sur ces sujets - En valorisant les aides financières existantes (CEE prime Energie, Crédit d'impôt pour la transition énergétique, Eco prêt à taux zéro, programme Habiter mieux de l'ANAH, aides locales, Aide GRDF...) - En appuyant BS3V dans la mise en place d'une campagne de sensibilisation des habitants 	Espace Info Energie
<p>Baie de Somme 3 Vallées et l'Espace Info Energie co-organiseront une campagne de sensibilisation comportant des événements et des visites d'installations de particuliers exemplaires.</p>	BS3V et Espace Info Energie
<p>Baie de Somme 3 Vallées, les EPCI et les Communes sont des acteurs relais essentiels de la diffusion de l'information auprès des habitants via leurs outils de communication (site internet, newsletter...), et le prêt de salles pour l'organisation de permanences et d'évènements spécifiques. Il s'agira notamment d'informer sur l'accompagnement technique et financier existant et de diffuser les bonnes pratiques. Les acteurs s'appuieront à cette fin sur les compétences de l'espace info energie et des différents partenaires techniques spécialistes des différents sujets.</p>	BS3V, CABS, CCV, CCPM, Communes
<p>Baie de Somme 3 Vallées établira un guide technique et économique du photovoltaïque sur le territoire en vue de préciser les conditions permettant d'assurer la bonne intégration architecturale des projets, les conditions économiques de cette intégration et des conseils techniques pour bien réussir les projets (cf. E.4).</p>	BS3V
<p>En ce qui concerne plus spécifiquement le chauffage au bois, Baie de Somme 3 Vallées promouvra l'usage du bois-buche local.</p>	BS3V
<p>Par ailleurs, GRDF propose à chacun des 4 EPCI la signature d'une Convention de Partenariat triennale visant à aider financièrement les propriétaires faisant le choix d'une nouvelle installation basse consommation fonctionnant au gaz naturel, pour le chauffage et pouvant intégrer la production d'eau chaude sanitaire (400 € par installation). Cette aide sera proposée par les EPCI dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique de rénovation énergétique, qualité de l'air et lutte contre la précarité avec un appui des opérateurs existants.</p>	GRDF, CABS, CCV, CCPM

Partenaires Techniques	Espace Info Energie, FDE80, CDEE, Institut Lassalle Beauvais, GRDF	Éléments de dimensionnement	Exemple Chauffage Bois, : Investissement : entre 100 € et 500 €/kW, soit 2 500 € pour une installation de 10 kW et une production de 23 MWh.
-------------------------------	--	------------------------------------	--

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Conseil Techniques aux ménages	Intégré à l'espace info-énergie (Cf. A.2)	EIE	Intégré à l'espace info-énergie (Cf. A.2)						
Organisation d'une sensibilisation des habitants	2% ETP	BS3V	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP
	2% ETP	EIE	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP
Convention triennale « Aide financière pour les conversions gaz basse consommation »	0,4 k€ / installation 3 X 20 installations / an	GRDF	3 x 8 k€	3 x 8 k€	3 x 8 k€	3 x 8 k€	3 x 8 k€	3 x 8 k€	3 x 8 k€
		CABS, CCV, CCPM	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Communication	Outils existants	BS3V, EPCI, Communes	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de conseils de l'EIE portant sur les modes de chauffage	50	300
Nombre de communiqués de presse portant sur les modes de chauffage	1	6
Nombres d'évènements concernant les modes de chauffage	1	6

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.4 - Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles

Contexte et objectifs

Le photovoltaïque est une énergie renouvelable fiable, rentable, et en plein développement. Le département bénéficie d'un ensoleillement suffisant pour réaliser de tels projets.

Concernant l'implantation de **centrales photovoltaïques au sol**, les friches sont à privilégier. La friche est définie comme un espace bâti ou non, anciennement utilisé pour des activités (industrielles, commerciales, ferroviaires, militaire, agricole, habitat...) désormais vacant (voire largement sous-utilisé) depuis plus de deux ans et de plus de 300m². Il s'agit ici d'équiper les fonciers délaissés entre 2 500 m² et 6 ha, qui répondent à certains critères favorables : réseau à proximité, surfaces disponibles, maîtrise foncière pas de contraintes d'urbanisme (Zones U ou AU, N mention ENR hors site naturel à enjeu parc ou zone humide), et respect de conditions afin de préserver les espaces boisés et agricoles et minimiser l'impact environnemental. Le recensement réalisé sur le territoire en 2018 et 2019, dans le cadre de l'étude de planification énergétique et de l'étude départementale sur le potentiel de déploiement des centrales photovoltaïques au sol, a permis d'identifier 14 sites potentiellement équipables, représentant une puissance installée de 43MW. Par ailleurs, la DDTM 80 mais également la FDE 80 ont réfléchi à l'échelle départementale aux possibilités offertes par les centrales de retraitement des eaux usées sur lesquels il existe très probablement un potentiel. Deux projets sont actuellement à l'étude sur le territoire : à Chepy (terrains dégradés de la friche de la briqueterie, étude de la SEM80) et à Abbeville (site de l'ancien centre d'enfouissement technique).

En ce qui concerne l'implantation de photovoltaïque sur toiture, l'autoconsommation (consommation de l'électricité que l'on produit soi-même) est de plus en plus pratiquée. Elle peut être totale sans injection ou partielle, le producteur vendant son surplus de production. Dans ce cas, un raccordement au réseau est nécessaire et un contrat d'achat de l'énergie. L'autoconsommation est avantageuse d'un point de vue technico-économique si les besoins de consommation sont synchronisés la production. C'est notamment le cas des secteurs tertiaires (hôpitaux, bureaux, supermarchés, ...) ou industriel et agricole : utilisation des lieux en correspondance avec les heures de production photovoltaïque (journée). Pour les professionnels, la part d'autoconsommation peut s'élever à 70% voire 95% (exemple des supermarchés). L'objectif concernant le photovoltaïque sur bâtiments agricoles et industriels sur le territoire correspond à 75% du potentiel maximal, soit une production de 127 GWh sur bâtiments industriels et 110 GWh sur bâtiments agricoles.

Zoom sur le photovoltaïque agricole : Il permet d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles en recherche de diversification. Les toitures agricoles constituent une cible importante sur le territoire, et c'est dans ce domaine que de grandes réalisations existent. Pour envisager l'autoconsommation, il est nécessaire d'avoir une consommation électrique relativement constante et suffisamment importante. C'est possible dans le cas d'une exploitation élevage avec traite automatique ou d'une exploitation équipée de groupes frigorifiques. Ce type d'installation est à privilégier sur des bâtiments existants, ou de nouveaux bâtiments dont la nécessité d'usage est avérée, et intégré d'un point de vue paysager. Dans le cas de la construction d'un hangar agricole neuf, justifié par un usage, le projet photovoltaïque peut financer entièrement la réalisation du hangar.

Zoom sur les bâtiments publics : Ce type de projet peut prendre place notamment dans le cadre d'une démarche globale de maîtrise de l'énergie ou de rénovation de toiture. En effet, lorsqu'une toiture doit être faite ou refaite de toutes façons, la création d'une installation photovoltaïque engendre un surcoût très faible, il s'agit donc d'une opportunité à saisir le plus possible. Les ombrières de parking représentent également une cible privilégiée. Le patrimoine des communes se situe souvent en centre-bourg proche de l'église classée comme monument historique, dans ce cas, l'avis favorable de l'ABF – Architecte des Bâtiments de France est à obtenir en concevant des installations bien intégrées au bâti. L'objectif concernant le photovoltaïque sur les bâtiments publics sur le territoire de BS3V correspond à une production de 3,7 GWh sur bâtiments sportifs et 500 MWh sur les mairies.

A noter que de nouvelles possibilités sont proposées par le Ministère de la transition écologique pour l'autoconsommation collective en élargissant aux projets à l'ensemble des consommateurs et producteurs situés dans un rayon d'un kilomètre. Cela permet ainsi de développer les écoquartiers, et d'optimiser l'autoconsommation en regroupant des bâtiments ayant des périodes de consommation différentes.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Les maitres d'ouvrages ciblés sont essentiellement les exploitants agricoles, les entreprises mais également les communes et EPCI propriétaire de foncier et/ou de grandes toitures.</p>	<p>BS3V, SEM Somme Energie, Chambre d'agriculture de la Somme, CD2E</p>
<p>Baie de Somme 3 Vallées peut organiser, en s'associant avec la chambre d'agriculture, la chambre de Commerce et d'Industrie, le CD2E, la SEM Somme Energie et la FDE80, le cas échéant au travers de conventionnements spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation, formation, concertation à destination des agriculteurs, des industriels et des communes, - Un ciblage des secteurs et entreprises les plus propices en exploitant les données du cadastre solaire établi dans le cadre de l'étude de planification énergétique (zones d'activités notamment et secteur de Rue). - La réalisation de notes d'opportunité à destination des agriculteurs et des entreprises - la mise en contact des porteurs de projets avec les AMO, les bureaux d'étude et les financeurs. - Une mise en réseau des porteurs de projets en vue de mutualiser les projets pour optimiser les coûts d'investissement via une démarche groupée de consultation d'entreprises. - La désignation d'espaces réservés dans les documents d'urbanisme (friches notamment). 	<p>Chambre de commerce et d'industrie</p> <p>Acteurs du grand foncier ou disposant de grandes surfaces de toiture (bâtiments de stockage et d'usine) : Agriculteurs, industriels, EPCI/Communes, SNCF, hypermarchés, logements sociaux...</p>
<p>Pour les projets agricoles, la chambre d'agriculture apportera notamment ses connaissances techniques et une assistance à maîtrise d'ouvrage.</p>	<p>Tiers investisseur et concepteur.</p>
<p>Une adhésion au CD2E, permettrait un territoire de bénéficier, pour les industriels/supermarchés, de son appui pour des notes d'opportunité et de mieux connaître le réseau d'entreprises qualifiées pouvant intervenir via le réseau Corésol au niveau régional.</p>	
<p>Pour les projets sur bâtiments publics, lorsque la commune ou l'EPCI adhèrent au Conseil en énergie partagé, la FDE 80 se propose d'étudier le potentiel solaire photovoltaïque du(es) bâtiment(s) identifié(s) par la collectivité : vérification des caractéristiques techniques (type de toiture, orientation, inclinaison, masques éventuels) et des caractéristiques économiques (évaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement, temps de retour sur investissement, subventions mobilisables, estimation d'un loyer reversé par la FDE 80 pour la mise à disposition de la toiture).</p>	
<p>En ce qui concerne plus particulièrement les friches : Dans le cadre de l'étude départementale sur le potentiel de déploiement des centrales photovoltaïques au sol, la SEM Somme Energie peut réaliser un pré dimensionnement de quelques sites offrant les meilleurs potentiels photovoltaïques. La SEM Hauts de France soutient et accompagne les collectivités et les citoyens pour qualifier les projets par de l'expertise technique, financière et juridique. Elle peut aussi devenir une actionnaire de long terme au sein des sociétés de projet par un apport en fonds propres. Pour les projets publics, si les conditions techniques et économiques sont favorables, la SEM Somme peut intervenir comme maître d'ouvrage du projet : elle réalise à ses frais les études et travaux, puis entretient et exploite l'installation sur la durée du contrat d'achat de l'électricité produite (20 ans).</p>	

Il est également possible de mettre à disposition le terrain ou les grandes toitures pour un tiers investisseur et concepteur. Une aide financière de la Région Hauts de France, peut également être obtenue pour les projets en autoconsommation à 70%. Des financements participatifs peuvent être mis en œuvre via par exemple par un collectif de citoyens.

Baie de Somme 3 Vallées établira un guide technique et économique du photovoltaïque du territoire précisant l'intérêt du solaire, expliquant les conditions permettant d'assurer la bonne intégration architecturale des projets (y compris les conditions économiques de cette intégration) et comportant des conseils techniques pour bien réussir les projets. BS3V accompagnera l'innovation et l'intégration environnementale et paysagère : prise en compte de la trame verte et bleue, des paysages et du patrimoine bâti dans les projets.

Partenaires Techniques	SEM Somme Energie, SEM Hauts de France, FDE 80, CD2E, Corésol, Région, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie	Eléments de dimensionnement	Friches, puissances supérieures à 250 kWc: <ul style="list-style-type: none"> - puissance installée : 1 hectare correspond à 400 kWc en moyenne - quantité d'énergie produite : 2 500 MWh pour 250 kWc (environ 0,6 ha de terrain) - coûts d'investissement : 1000 € à 1 300€/kWc – (ex : 500 kWc = 500 k€ = 500 MWh) - coûts d'exploitation : 26 € à 37 €/kW/an (ex : Ex : 500 kWc = 13 k€ /an)
			Grandes toitures : <ul style="list-style-type: none"> - puissance installée : 1 kWc = environ 6 m²- 40 à 200 kWc par équipement soit 300 à 1 500 m² - quantité d'énergie produite : De 40 à 200 MWh/an par équipement - coûts d'investissement : Entre 1 500€ et 2 000 €/kWc (Ex : 100 kWc = 150 k€) - coûts d'exploitation : Entre 46 € et 49 €/kWc/an (Ex : 100 kWc = 4 600 €/an)
			Petites toitures : <ul style="list-style-type: none"> - puissance installée / quantité d'énergie produite : 10 000 kWh / 9 kWc/ 60 m² - coûts d'investissement : Entre 1400 € et 3 500 €/kWc - exemple : installation de 3 kWc = 7 500 € d'investissement / 20 kWc = 28 000€ - coûts d'exploitation : 66 € à 70 €/kWc/an (ex : 3 kWc = 200 €/an)

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Guide technique Photovoltaïque	17 k€	BS3V FDE80 ADEME / DREAL	2,6 k€ 3,5 k€ 11,9 k€							
Animation	ETP cf. E.2 % ETP	BS3V CA80	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	
Projet de centrale photovoltaïque de Chepy	1,9 millions (à répartir entre les partenaires de la société de projet)	SEM 80, SEM HdF, Commune de Chepy, opérateurs privés	1,9 millions (à répartir entre les partenaires de la société de projet)			Recettes et coûts d'exploitation	Recettes et coûts d'exploitation	Recettes et coûts d'exploitation	Recettes et coûts d'exploitation	
Etude Projet de centrale solaire d'Abbeville	Non identifié Etude de faisabilité Mise à disposition de terrain	Société Lhotelier Ville d'Abbeville	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€	

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'études de prédimensionnement	4	24
Nombre de Projets engagés	1,5	10

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.5 - Développer des projets solaires thermiques et de géothermie

Contexte et objectifs

Actuellement, le **solaire thermique** s'avère l'une des solutions techniques les plus performantes et compétitives pour de grands besoins d'eau chaude sanitaire constant durant l'année et en matière de chauffage. **Les EHPAD, hôpitaux, centres aquatiques, immeubles collectifs** constituent ainsi une cible de choix pour ce type d'installations. Une quinzaine d'EHPAD et hôpitaux pourront notamment être ciblés à Abbeville (Centre hospitalier, EHPAD Georges Dumont, EHPAD Notre Dame de France et Foyer d'Hébergement ADAPEI), Argoules (Maison de retraite de Valloires), Cayeux sur mer (Maison de retraite Coiret-Chevalier, ASVSC la Résidence), Chépy (Centre d'Habitat APHGS), Crécy-en-Ponthieu (Résidence de la Forêt EHPAD), Feuquières-en-Vimeu (MARPA Les Aïauts), Fort-Mahon-Plage (Résidence de la Baie d'Authie), Friville-Escarbotin (EHPAD Joseph Petit), Nouvion-en-Ponthieu (MARPA les Tilleuls), Saint-Riquier (Maison de Retraite), Saint-Valery-sur-Somme (Centre hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme), Woincourt (EHPAD Résidence des Pays de Somme). Le **Centre aquatique Viméo**, à Friville Escarbotin, est également une bonne cible.

La filière solaire thermique est très peu développée sur le territoire hormis pour l'eau chaude sanitaire des nouvelles habitations soumises à la RT 2012.

En ce qui concerne la **géothermie**, elle est aujourd'hui plus rentable que les énergies fossiles pour les installations collectives. Elle permet de couvrir les besoins de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire et de froid, ce qui constitue un avantage décisif pour le domaine tertiaire. Les cibles prioritaires sont les bâtiments neufs ou les bâtiments donnant lieu à une réhabilitation (qui permettent la mise en place d'un circuit de chauffage du bâtiment adapté). Les bâtiments d'enseignement, d'administration, les activités tertiaires en général constituent une bonne cible, avec la possibilité de couvrir des besoins de froid : chambres froides des supermarchés et besoins de rafraîchissement l'été dans les hôpitaux et EHPAD. Les piscines constituent aussi une bonne cible.

La géologie du territoire de BS3V est favorable a priori en tout point à la géothermie sur sonde ou sur aquifère. C'est une filière mûre au niveau de ses procédés mais encore émergente du point de vue du développement du tissu artisanal compétent. Il existe ainsi plusieurs contre-références. Il est donc indispensable d'être accompagné par des bureaux d'études et des structures qualifiés. Il existe quelques installations collectives sur le territoire (Aqu'Abb, RPC d'Ailly, Gymnase de Nouvion, Ecole de St Riquier, Camping de Long...) et très peu dans le Vimeu. Au regard du fort potentiel du territoire, il existe un enjeu à démontrer l'intérêt de cette filière notamment pour des installations sur bâtiment public.

Descriptif des actions

L'enjeu est de lancer le déploiement de ces énergies en les promouvant et en convainquant en amont les gestionnaires de patrimoine et promoteurs de l'utilité et de la fiabilité de cette énergie afin de massifier l'émergence de projets.

Plusieurs actions pourront être initiées :

- formations/sensibilisation des aménageurs, chauffagistes, architectes et bureaux d'études présents localement sur « L'utilisation de la géothermie superficielle (nappe et sondes) et du solaire thermique dans les projets de construction et de réhabilitation »
- communication via la diffusion de fiches retours d'expérience sur les caractéristiques des installations hors particuliers afin de communiquer sur des projets réussis,
- lancement d'Appels à manifestation d'intérêt conjointement avec les partenaires techniques : ADEME, la Région Hauts-de-France, UniLaSalle, FDE 80 et CD2E. Une première étape, gratuite, consistera à réaliser une étude d'opportunité pour les collectivités intéressées avec les animateurs régionaux,
- Pour les Collectivité territoriales, étude de faisabilité conduite par un bureau d'études spécialisé dans le cadre du marché groupé chaufferie de la FDE 80,

Maîtres d'ouvrage

Animation/communication :
BS3V en partenariat UniLaSalle et CD2E

Gestionnaire ou propriétaire du bâtiment : communes / EPCI / bailleurs sociaux / établissements médico sociaux / Bailleurs sociaux : habitat 62 59, ODA, OPAC Amiens, OPSOM, SIP....

FDE80 / ADEME

- études complémentaires sur les installations de géothermie du territoire pouvant constituer des contre-références, en vue de les remettre en fonctionnement.

Partenaires Techniques	Animation Solaire Thermique CD2E (03 21 13 06 80 / +33(0)6.01.99.96.98)	Éléments de dimensionnement	Géothermie : Espace cartographique http://www.geothermie-perspectives.fr/espace-regional/hautes-de-france : accès à l'ensemble des données du sous-sol disponibles: caractéristiques géothermiques du sous-sol, forages réalisés, référentiels administratifs...
	Animation géothermie régionale : UniLaSalle Beauvais (appui niveau préfaisabilité gratuite - +33 (0)3.44.06.00.57 / Mob. : +33 (0)6.78.26.81.30) ; ADEME ; BRGM ; bureaux d'études hydrogéologues		Puissances : - 70 à 300 kW (ex : chauffage salle de sport à Dunkerque nécessitant une puissance de 106 kW) - 350 MWh / équipement collectif en moyenne
	CD80 pour mobiliser le réseau des EHPAD Réseau Énergie Environnement des Hôpitaux de Picardie (REEHP) CCI		Montants : - Investissement o Sur aquifère superficiel : 500 à 1400 €/kW o Sur champ de sondes : 1200 à 1800 €/kW Exemple : installation de 200 kW sur aquifère superficiel= 200 k€ d'inv. pour 360 MWh - Cout d'exploitation : 60€/kW/an
			Chauffe-Eau Solaire Collectif (CESC) : Le CESC peut couvrir plus de 60 % des besoins d'ECS De 40 à 70 m ² de capteurs. Ex : pour 80 lits, 60 m ² sont nécessaires De 25 à 45 MWh/an (pour 40 à 70 m ²) Montants : - Investissement : Entre 600 et 1 000 €/m ² - Exemple : installation de 100 m ² = 75 k€ d'investissement pour 45 MWh de production annuelle - Exploitation : 10 €/m ² /an - Exemple : installation de 100 m ² = 1 000 € d'exploitation fixe par an

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Adhésion au CD2E	3,6 à 4,8 k€ (offre premium)	BS3V		3,6 à 4,8 k€	3,6 à 4,8 k€	3,6 à 4,8 k€	3,6 à 4,8 k€	3,6 à 4,8 k€	3,6 à 4,8 k€

CF. E2

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de projets solaire thermique et géothermie	4	20

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.6 - Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial

Contexte et objectifs	<p>Les cibles principales comme porteurs de projets potentiels sont les agriculteurs du territoire. En effet, le gisement principal de substrat méthanisable provient essentiellement des cultures et de l'élevage. Ces projets pourront intégrer dans leur mix d'intrant les autres gisements méthanisables du territoire (bio-déchets issus de l'industrie alimentaire et des ménages). La loi n°2016-138 de 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire vient conforter ces projets qui pourront recevoir les biodéchets issus de l'industrie alimentaire, de la restauration (huiles alimentaires, restes de table et de cuisine et déchets verts si espaces verts) et des ménages (restes alimentaires et déchets verts).</p> <p>Ainsi, la filière méthanisation agricole est l'une des filières qui devrait le plus croître dans la décennie à venir : la région Hauts-de-France ambitionne d'être la première région pour le biogaz injecté en Europe en 2030.</p> <p>Aujourd'hui les temps de retour des installations sont suffisants du point de vue des investisseurs, il est nécessaire surtout de sécuriser l'approvisionnement en associant suffisamment de partenaires et en ayant à disposition d'autres possibilités d'approvisionnement. La question de l'acceptation de ce développement est également au centre du sujet, avec une nécessité de dialogue territorial. Car les riverains perçoivent parfois l'arrivée d'une unité de méthanisation comme une source potentielle de nuisances olfactives, visuelles et sanitaires.</p> <p>BS3V pourrait accueillir 21 méthaniseurs sur son territoire d'ici 2050. Les capacités d'injection doivent être augmentées (opérations possibles : maillage, rebours, ...) pour accueillir de nouveaux projets. La mise en place d'une installation de méthanisation nécessite ainsi la maîtrise technique et financière de nombreux aspects : disponibilité du foncier, business plan à concevoir, conception du plan d'approvisionnement en substrat méthanisable (déchets, boues de stations d'épuration...).</p> <p>L'animation mise en place par Baie de Somme 3 Vallées depuis 2018, comportant des réunions de sensibilisation, retours d'expérience, visites de sites et informations techniques sur la manière de monter les projets (partenariat CA80) et sur la concertation (partenariat CERDD), a contribué à faire émerger 6 projets.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
BS3V accompagnera les projets de méthanisation répondant aux enjeux du territoire.	BS3V
Au-delà de l'approche technique proposée par les AMO et acteurs privés du développement de projets, BS3V poursuivra l'animation du groupe de travail d'exploitants agricoles, créé en 2018, en partenariat avec les acteurs du territoire (Chambre d'Agriculture, FDE80...) , en vue d'apporter un éclairage sur différentes thématiques (réunions de sensibilisation, formations), telles que par exemple :	BS3V, FDE80, CA80
<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue territorial : <ul style="list-style-type: none"> o Savoir bâtir une stratégie de concertation et la dimensionner, o connaître les outils de la concertation avec une attention particulière sur l'outil "réunion publique", o retours d'expérience sur la gestion des conflits (riverains opposés, etc.), o projet participatifs, o charte régionale en faveur du dialogue autour des projets de méthanisation - Sécurisation de l'approvisionnement en cherchant à optimiser la méthanisation de pertes agricoles fatales, et en étudiant les conditions d'intégration des bio-déchets des ménages (conforté par la loi Egalim) - Intégration paysagère et environnementale. 	BS3V / CABS
	BS3V
	CABS

<p>BS3V s'engagera à maintenir la dynamique du groupe de travail par 2 réunions/an sur la base de thématiques répondant aux besoins locaux et à mettre à jour la liste des porteurs de projets.</p>	
<p>La CABS participera aux réunions organisées par le SMBS3V et mettra en place des groupes de travail au sein de son territoire si nécessaire. Elle mettra à disposition les besoins matériels nécessaires dans la mesure du possible. La méthanisation intéresse la CABS, tant d'un point de vue de la réduction des émissions de GES qu'en terme de traitement/valorisation des biodéchets et des déchets verts. La CABS souhaite particulièrement accompagner les porteurs de projets de son territoire dans la gouvernance et le dialogue territorial.</p>	CABS, CCV, CCPM
<p>Les EPCI (CABS, CCV et CCPM) étudieront avec les porteurs de projets les conditions d'intégration des bio-déchets des ménages, le cas échéant en partenariat avec BS3V dans le cadre du groupe projet.</p>	
<p>Baie de Somme 3 Vallées recrutera un bureau d'étude en vue de favoriser l'intégration paysagère et environnementale des projets, dans le cadre d'un accompagnement des maitres d'ouvrage.</p>	BS3V
<p>Il est recommandé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La distance entre les installations et les habitations soit adaptée en fonction des caractéristiques de chaque projet (modalités de gestion des intrants, topographie, vents dominants, etc...), - Le dialogue territorial soit engagé avant le choix du lieu d'implantation. - Les risques liés au digestat soient, conformément à la réglementation, sous contrôle. BS3V, en lien avec ses partenaires et pour répondre à l'objectif de réduction d'émission d'ammoniac, s'assurera que les rejets liés au digestat sont maîtrisés grâce à des règles strictes comme la couverture des fosses de stockage ; un épandage contrôlé réalisé avec des techniques qui limitent les émissions d'ammoniac. 	GRDF
<p>GRDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est garant de la quantité et de la qualité du biométhane injecté, et les tenants du Registre National des Capacités. - Joue un rôle « d'orienteur » géographique des projets et de structuration du réseau en fonction du nombre / importance des projets ; - Gère les fonds financiers publics affectés aux restructurations du réseau pour accueillir les projets, sous l'égide de la CRE. - Sensibilise au développement du dialogue territorial (acceptabilité locale) et de la pédagogie (impacts des travaux de raccordements des unités et de maillage des réseaux sur de grandes longueurs) 	

<p>Partenaires Techniques</p>	<p>Région Hauts de France, CD80, CERDD, SEM80, SEM HdF, DRAFF, FDSEA</p>	<p>Éléments de dimensionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Injection de 100 Nm³/h = production annuelle 8 800 MWh et 10 000 tonnes de substrat environ • Energie annuelle produite par équipement : 13 000 à 25 000 MWh/an - ex : le site d'Eppeville injecte 22 GWh par an • Montants Investissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Micro - méthanisation 250 000 – 300 000 € (attention aux aménagements annexes) ○ Voie liquide en cogénération <ul style="list-style-type: none"> ▪ 120-150 kW élec : 1 – 1,5 M€ ▪ 250 kW élec (évolutif) : 2 – 3 M€ ○ Voie liquide en injection biométhane : 150 Nm³/h (évolutif) : 5 – 7 M€ ○ Voie sèche discontinue – 150 kW élec : 1,5 – 2 M€ ○ Voie sèche continue – injection 100 Nm³/h : 3,5 – 4 M€
--------------------------------------	--	---	---

Calendrier des moyens estimatifs			
	Dimensionnement	Acteur	Calendrier

Actions			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animation territoriale	Cf. E.2	BS3V	Cf. E.2						
Méthanisation biodéchets/déchets verts des ménages dans les installations locales		CCV, CCPM, CABS	Non identifié - % ETP + hygiéniseur + retour sur investissement						
Accompagnement intégration paysagère/environnementale projets	20 k€	BS3V	6 k€						
		DREAL, FDE80, ADEME, FRATRI, Région HdF	14 k€						

Indicateurs		
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'unité de méthanisation installées	+1	+6

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.7 - Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables

L'hydrogène est un gaz léger. Traditionnellement utilisé dans l'industrie, l'hydrogène peut être produit par électrolyse de l'eau. Si l'électricité utilisée est d'origine renouvelable on dit alors qu'il est vert. L'hydrogène constitue une vraie piste d'avenir pour la transition énergétique du territoire en permettant le développement des énergies renouvelables décentralisées et la massification de solutions de mobilité verte.

Comme les autres gaz, il peut être assez facilement stocké sur de grandes périodes, permettant ainsi de « stocker » le surplus d'électricité d'origine renouvelable et servir de vecteur énergétique :

- Par l'injection dans le réseau de distribution de gaz naturel du territoire.
- Pour la mobilité via les piles à combustibles qui reproduisent de l'électricité à partir d'hydrogène.

Contexte et objectifs

Les applications visées par cette action sont très diversifiées : la livraison du dernier kilomètre en milieu urbain, le transport collectif de personnes en bus et en navette maritime, la location de voitures, la collecte de déchets, les flottes d'entreprises et de collectivités, ou encore l'usage de poids lourds comme véhicules de chantier.

L'appel à projets « Territoires Hydrogènes » lancé annuellement depuis 2016 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire peut permettre de bénéficier d'un accompagnement dans les expérimentations. Les critères d'évaluation sont : la performance environnementale, la justification des usages de l'H2, la maturité des projets.

L'objectif de la CABS est de proposer un mix électrique et énergétique pour la mobilité, dans le cadre activités économiques dont le tourisme, associant fortement les sources renouvelables. Dans ce cas, l'hydrogène apporte des solutions de flexibilité et d'optimisation aux réseaux énergétiques. Cette action permettra de réduire les impacts liés à l'emploi industriel d'hydrogène fossile.

Descriptif des actions

En répondant à l'appel à projet « **Territoires Hydrogènes** », la CABS pourrait initier un consortium de partenaires pour la conception, la mise à disposition et la maintenance d'une unité de production et de stockage d'hydrogène vert. Un **appel à manifestation d'intérêt local** pourrait être initié de manière à sonder l'intérêt des acteurs économiques du territoire, avec en parallèle un rapprochement entre partenaires techniques de la filière.

Il s'agirait de **valoriser le surplus d'électricité produite par les éoliennes** sur un site dédié grâce à une station H2 qui permettra de recharger des véhicules à hydrogène pour des besoins industriels et différents usages en mobilité professionnelle (pour une flotte de bennes à ordures ménagères, ambulances, véhicules sanitaires légers, taxis, entreprises de BTP...). D'autres pistes permettent de coupler des *panneaux photovoltaïques* pour produire de l'électricité 24 h/24 à partir de l'énergie solaire pour alimenter une vingtaine de véhicules utilitaires, des triporteurs, faire de la location de véhicules.

Pour cela, **une adhésion au Polénergie est souhaitable**, celui-ci structure et anime la filière Hydrogène en Hauts-de-France, s'appuyant sur un large réseau de partenaires. Le Pôle initie, encourage et favorise les coopérations entre les acteurs économiques, institutionnels, territoriaux et académiques de la région, dans une logique de développement économique par l'innovation, à travers différents dispositifs :

Maîtres d'ouvrage

CABS
Avec l'aide du Polénergie/FDE
80/GRDF/CCI

Organisation de séminaires d'information (Breakfasts de l'Énergie), Accompagnement au déploiement des Smart Grids à l'échelle locale et soutien au développement de projets innovants.

L'objectif à long terme serait de mener un vaste projet avec l'ensemble des collectivités et des entreprises pour le déploiement à grande échelle de la mobilité électrique hydrogène avec plusieurs stations pour assurer un maillage élargi et une continuité de déplacement des flottes professionnelles.

Partenaires Techniques	GRDF, SEM Somme Energie, SEM HdF, Polénergie (groupe de travail hydrogène regroupant la chaîne de valeur régionale), CCI, FDE80, opérateurs éoliens	Éléments de dimensionnement	Energie annuelle produite par équipement : 350 MWh équivalent H2 pour un électrolyseur de 100 kW (facteur de charge de 40%) Cout d'investissement d'un Electrolyseur : 1 000 €/kW Exemple : installation de 100 kW = 100 k€ d'inv. pour 360 MWh
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Réponse à l'Appel à projet « Territoire Hydrogène »	0,2 ETP Adhésion Pôle Energie : 1,5 k€ /an	CABS	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€
	0,2 ETP	FDE80	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Installation Hydrogène		1 installation

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.8 - Assurer un renouvellement de l'éolien existant mieux intégré paysagèrement

Contexte et objectifs

L'électricité éolienne s'est fortement développée en France depuis 2003 et représente en 2017 une puissance installée de 13,55 GW et une production de 24 TWh par an, ce qui représente 4,5 % de la production nationale d'électricité.

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées, du fait de sa façade littorale, présente un fort potentiel éolien. Ainsi 99 mâts répartis sur 14 parcs sont installés, pour une puissance de 208,3 MW et un **productible estimé à 458,2 GWh/an. La taille des éoliennes est comprise entre 100 et 133 m de hauteur maximale, pour une puissance installée de 2 à 2,3 MW**

Ce potentiel est aujourd'hui aux yeux des élus du Parc suffisamment exploité, au regard du risque de mitage et de saturation du paysage. Dans ce contexte, le territoire de Parc naturel régional n'a pas vocation à accueillir des éoliennes susceptibles de dégrader la qualité de ses patrimoines et de ses paysages.

Par ailleurs, le projet de SRADDET Hauts de France a pour objectif de « stabiliser » la production éolienne à l'horizon 2050. Le SRADDET ne prend en compte que l'augmentation à l'horizon 2021 de la production d'énergie liée aux projets qui étaient déjà en cours d'instruction au moment de son élaboration, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2015 portant la production à 800 GWh/an.

Dans le cadre de la labellisation Parc naturel Régional « Baie de Somme Picardie maritime », une étude de « Schéma d'Insertion du moyen et du grand éolien dans le Parc naturel régional de Baie de Somme – Picardie maritime » a été réalisée et annexée à la charte, afin d'encadrer strictement les éventuels projets d'implantation. En effet, l'accueil de nouvelles éoliennes sur le territoire de Parc ne peut se faire au détriment de la qualité exceptionnelle de ses patrimoines et de ses paysages, vectrice de développement et d'emplois locaux non délocalisables.

Ainsi, les avis de Baie de Somme 3 Vallées, en tant que syndicat de gestion du PNR, seront basés sur une analyse très fine des enjeux environnementaux et paysagers. Le Parc se montrera vigilant à ce que, l'impact soit strictement compatible avec la qualité de ses paysages et de son patrimoine.

Ainsi, une amélioration de l'intégration paysagère est souhaitée. L'augmentation de l'exploitation de l'énergie éolienne sur le territoire reposera donc sur le renouvellement des machines installées par d'autres plus performantes (repowering), en veillant à ne pas augmenter la taille des parcs éoliens, ni de manière sensible la taille des installations, de manière à renforcer l'intégration paysagère, tout en augmentant la quantité d'énergie produite.

Descriptif des actions

Une étude d'intégration paysagère de l'éolien sera menée sur le territoire du SCoT de BS3V et du Parc naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime.

Les parc éolien existants feront l'objet d'un renouvellement, au sein de leur enveloppe actuelle, avec une augmentation des quantités d'énergies produites, pouvant se traduire par les deux alternatives suivantes :

- Remplacement des éoliennes existantes par des éoliennes plus performantes, de taille identique ou **légèrement supérieure** (conditionné techniquement à un espacement suffisant entre les éoliennes).

Maîtres d'ouvrage

BS3V

Opérateurs éoliens

- Au sein des parc éoliens existants : diminution du nombre d'éoliennes, avec une augmentation un peu plus importante mais **raisonnable** de la taille des éoliennes.

Ces éléments sont à définir au cas par cas dans la cadre d'analyse paysagère et technique, ainsi que d'une discussion a engager avec les acteurs du territoire, sans préjudice de l'application de la réglementation. Les termes employés d'« **augmentation légèrement supérieure** » ou « **raisonnable** » sont volontairement différents de ceux de la réglementation, afin de favoriser la discussion au cas par cas pour chaque projet. La réglementation prévoit en effet qu'en cas de de « modification substantielle » des installations qui relèvent de l'autorisation environnementale une nouvelle autorisation doit être délivrée. L'instruction du 11 juillet 2018 relative à l'appréciation des projets de renouvellement des parcs éoliens terrestres fixe les règles d'évaluation de cette modification substantielle.

L'hypothèse est posée, qu'avec l'évolution des technologies, des installations de même diamètre ou de diamètre légèrement supérieur, seront capable à terme de produite plus d'énergie (nombre d'heure de production et/ou augmentation de la puissance installée).

Partenaires Techniques

ADEME, Région Hauts de France, DREAL Hauts de France, Fédération « France Energie Eolienne », Opérateurs éoliens

Eléments de dimensionnement

/

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude d'intégration paysagère de l'éolien en complément du schéma d'insertion existant	12 k€	BS3V	4,8 k€						
		ADEME / DREAL / Region	11,2 k€						

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.9 - Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales et une approche multi filières

Contexte et objectifs	<p>Pour atteindre les objectifs de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, il est nécessaire de multiplier par cinq la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération, délivrée par des réseaux de chaleur. Par ailleurs, dès 2022, le raccordement aux réseaux de chaleur utilisant plus de 50% d'ENR sera obligatoire.</p> <p>L'intérêt du réseau de chaleur dépend notamment de la densité thermique, exprimée en MWh par mètre linéaire. Ainsi, en deçà de 1.5 MWh/ml, l'intérêt économique du réseau est plus difficile à atteindre. L'unité de production de chaleur alimentée en combustible. Plusieurs solutions sont envisageables : Biomasse (plaquettes forestières, miscanthus...) associant ou non une cogénération, de la récupération de chaleur fatale, Géothermie, Méthanisation associée ou non à du solaire. La chaufferie dessert les bâtiments via la circulation d'eau chaude dans les canalisations. La sous-station permet le transfert de chaleur par le biais d'un échangeur entre le réseau primaire et le réseau secondaire propre aux bâtiments desservis. Un réseau de chaleur se conçoit généralement autour d'un bâtiment fortement consommateur (piscine, établissement de santé, logement collectif, établissement scolaire).</p> <p>AEC a réalisé un état des lieux des réseaux de chaleur sur le territoire et étudié le potentiel de développement de la chaleur renouvelable, qui permettent aujourd'hui de déboucher sur 6 projets potentiels supérieurs à 1000 m dont la faisabilité mériterait d'être étudiée plus précisément : Friville-Escarbotin ; Saint Valery sur Somme, Crécy en Ponthieu, Rue, Fort-Mahon-Plage, Cayeux-sur-Mer, Nouvion-en-Ponthieu. Par ailleurs, le réseau de chaleur d'Abbeville pourrait voir à terme ses besoins en énergie renouvelable augmenter, au regard des projets d'extension à l'étude et de l'augmentation attendue du nombre de bâtiments raccordés.</p> <p>Les tracés ont été numérisés en se basant sur des consommations énergétiques des bâtiments résidentiel-tertiaire. Les collectivités locales détiennent la compétence et peuvent piloter la création, l'extension ou la densification d'un réseau de chaleur afin de créer un « patrimoine énergétique basé sur les énergies locales » d'un territoire. Elles peuvent aussi décider de ne pas réaliser les investissements et confier la création, la construction, l'exploitation et la maintenance du service public de la chaleur à la FDE via un transfert de compétence en amont.</p>
Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Baie de Somme 3 Vallées promouvra les projets d'énergies renouvelables et de récupération, susceptibles d'alimenter les projets de réseaux de chaleur et leur extension.</p> <p>Pour monter les projets de réseau de chaleur, les collectivités qui ne souhaitent/ne peuvent pas investir en propre, peuvent faire appel à la FDE qui dispose de la compétence Réseaux de chaleur obtenue fin 2012 et peut intervenir en tant que maître d'ouvrage auprès de collectivités locales qui lui transfèrent la compétence production/distribution de chaleur d'origine renouvelable. Différents niveaux d'intervention sont proposés, allant de l'étude d'opportunité, à la réalisation des travaux et à la gestion du réseau.</p> <p>Le financement de ces équipements est assuré par un budget annexe de la FDE 80 et les investissements sont portés par la Fédération.</p> <p>L'ADEME, la Région et le Département peuvent s'appuyer sur l'expertise technique et l'ingénierie de la FDE 80 pour développer des projets de productions énergétiques avec les communes. Ces partenaires régionaux financent la FDE80 pour le portage de ces actions.</p>	<p>BS3V</p> <p>Communes EPCI SEM Somme</p>

Pour les prochaines années, le territoire verra notamment :

- Réseau de Chaleur d'Abbeville :
 - o Projet d'extension du réseau en vue d'alimenter à minima 3 bâtiments de la CABS (dont 2 écoles) et l'hôpital d'Abbeville. Cette extension est conditionnée à l'accord de l'hôpital d'Abbeville qui serait le plus gros consommateur.
 - o Projet de densification du réseau (en réflexion) en vue du raccordement de logements sociaux et de copropriétés privées (conditionné à une animation pour contractualiser les contrats de raccordement).
- L'étude de faisabilité du réseau de chaleur de Friville-Escarbotin et sa probable mise en œuvre au regard de son fort potentiel, avec une possibilité de récupération de chaleur.
- La poursuite des études de faisabilité, dans le Ponthieu Marquenterre notamment
- La mise en place d'une concertation au niveau de la ZI 2 Vallées sur les possibilités d'échanges de chaleur au regard du potentiel de 3 entreprises (Lactinov, Schlumberger et Verescence).

**Partenaires
Techniques**

Éléments de dimensionnement

/

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Extension du réseau de chaleur d'Abbeville et étude de faisabilité		Ville d'Abbeville	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Etude de faisabilité d'échanges de chaleur ZI 2 Vallées		BS3V	Cf. A.2						
Etude de faisabilité de réseau de chaleur de Friville Escarbotin	Non identifié + Retour sur investissement	Friville-Escarbotin ; entreprises disposant de chaleur fatale, EPCL, Département, et autres abonnés potentiels	Non identifié						
	12 k€	FDE80	12 k€	12 k€					
	1 ETP		1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	
Etudes de faisabilité de réseaux de chaleur Crécy en Ponthieu et de Rue	35 k€	Crécy en Ponthieu, Rue	11,6 k€	11,6 k€	11,6 k€				
	Non identifié + Retour sur investissement								

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
-----	-----------------	--------------

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.10 - Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales

Contexte et objectifs	<p>Pour réussir la transition énergétique du département de la Somme, il s'agit aujourd'hui de tirer le meilleur parti des différents réseaux d'énergies :</p> <ul style="list-style-type: none"> réseaux électriques de transport avec les liaisons internationales vers la Grande Bretagne et le nord-est de l'Europe ; réseaux de distribution électriques ; réseaux de transport gaz avec l'arrivée à Pitgam du gaz norvégien alimentant la Belgique à partir du terminal méthanier ; réseaux de distribution de gaz permettant le développement de la méthanisation sur l'ensemble de la région. <p>Le Conseil régional, à travers le SRADDET, fixe des objectifs ambitieux pour les filières présentant le potentiel le plus important. L'effort est porté principalement sur la production de biogaz injecté sur le réseau de gaz. Le contexte est particulièrement favorable à cette possibilité, avec des opérateurs (GRDF et GRTgaz principalement) proactifs sur le sujet. Il est nécessaire de s'assurer que la production ne dépasse pas la consommation de gaz sur la zone gazière en coordination avec le distributeur.</p> <p>Concernant les réseaux électriques, le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il indique, pour chaque poste source, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Les gestionnaires de réseau doivent être interrogés systématiquement pour vérifier les capacités réservées qui sont en constante évolution.</p>
------------------------------	---

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Le Schéma Directeur des Réseaux est un instrument de planification volontaire en émergence qui s'inscrit en complément des documents obligés que constituent les schémas directeurs de réseaux de chaleur et les PCAET, et dont ils constituent souvent un prolongement.</p> <p>L'enjeu de ce schéma directeur est de planifier un développement coordonné des réseaux pour aboutir à un système énergétique optimisé, en phase avec les objectifs climat-air-énergie issus des documents dédiés (PCAET, SRADDET), ainsi qu'avec les politiques urbaines, déterminantes d'un point de vue énergétique (SCoT, PLUi, ...).</p> <p>Par ailleurs, une cartographie des réseaux couplées avec les données de consommations fournies par les distributeurs permettrait de cibler les zones à forte densité énergétique ainsi que les secteurs prioritaires de développement des énergies renouvelables et de récupération.</p>	FDE80, GRDF, ENEDIS

Partenaires Techniques / Eléments de dimensionnement

Calendrier des moyens estimatifs									
Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales		FDE80	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
		GRDF / ENEDIS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié

Indicateurs		
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

F - Aménager et gérer le territoire de manière résiliente et sobre en énergie en préservant les puits de carbone

F-1

Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme

F-2

Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique

F-3

Mettre en place une stratégie de préservation quantitative de la ressource en eau au niveau de l'hydrosystème du Marquenterre

F-4

Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agroécologiques fonctionnels

F.1 – Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d’urbanisme

Contexte et objectifs	<p>La présente action vise à conforter la complémentarité entre le PCAET et les différents PLUi.</p> <p>Pour rappel, le SCoT du territoire de BS3V et le PLUI de la CABS sont en cours d’élaboration, tandis que le PLUI du Vimeu (pour 14 communes du territoire du Vimeu industriel) a été adopté en janvier 2020. Pour sa part, la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre a pris la compétence d’élaboration de son PLUI.</p> <p>L’article L101-2 du code de l’urbanisme précise que l’action des collectivités publiques en matière d’urbanisme vise entre autres à atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique et d’adaptation à ce changement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d’économie des ressources fossiles, de maîtrise de l’énergie et de production énergétique à partir de sources renouvelables.</p> <p>Les PLUI sont composés (article L.151-2 du code de l’urbanisme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du rapport de présentation qui permet la compréhension du contexte du territoire, expose et analyse les perspectives d’évolution de l’état initial de l’environnement. Il peut intégrer les résultats du diagnostic du PCAET ; • Du projet d’aménagement et de développement durables (PADD) qui définit les orientations générales des politiques d’équipement, d’aménagement, d’habitat, etc. Depuis la loi de transition énergétique, le PADD doit désormais déterminer les orientations générales concernant les réseaux d’énergie : réseaux de chaleur, d’électricité et de gaz. Il peut prendre en compte les objectifs du territoire et les effets escomptés du PLUI en termes de réductions des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d’énergie, de préservation des puits carbone, de lutte contre la pollution de l’air et d’adaptation au changement climatique. • Des orientations d’aménagement et de programmation (OAP) qui comportent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des OAP thématiques qui peuvent concerner l’énergie, climat, bioclimatisme, etc. ; ○ Des OAP sectorielles qui exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager certains quartiers ou secteurs. • Du règlement qui fixe les règles générales et les servitudes d’utilisation des sols. <p>Il est indispensable de s’assurer de la cohérence du PADD avec les autres pièces du plan local d’urbanisme intercommunal pour garantir, outre de la cohérence interne du plan, la traduction concrète des orientations et objectifs du PADD. Aussi, les projets d’aménagement et de développement durables doivent être constitués d’orientations suffisamment précises, ensuite reprises dans les orientations d’aménagement et de programmation des articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l’urbanisme et/ou dans le règlement de l’article L.151-8 du même Code.</p>			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="94 1157 2016 1236">Descriptif des actions</th> <th data-bbox="2016 1157 2168 1236">Maîtres d’ouvrage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="94 1236 2016 1452"> <p>La mise en œuvre des dispositions suivantes passe par une sensibilisation des élus et de la population, en expliquant les avantages apportés au quotidien :</p> <p>1) <u>Performance énergétique des Bâtiments</u></p> <p>D’un point de vue général et dans le respect des spécificités architecturales et des matériaux locaux, il est important de veiller à ne pas empêcher les dispositifs permettant d’améliorer la performance énergétique et la production d’énergies renouvelables (tels par exemple, l’isolation par l’extérieur et les dispositifs de</p> </td> <td data-bbox="2016 1236 2168 1452"> <p>BS3V, CABS, CCV, CCPM</p> </td> </tr> </tbody> </table>	Descriptif des actions	Maîtres d’ouvrage	<p>La mise en œuvre des dispositions suivantes passe par une sensibilisation des élus et de la population, en expliquant les avantages apportés au quotidien :</p> <p>1) <u>Performance énergétique des Bâtiments</u></p> <p>D’un point de vue général et dans le respect des spécificités architecturales et des matériaux locaux, il est important de veiller à ne pas empêcher les dispositifs permettant d’améliorer la performance énergétique et la production d’énergies renouvelables (tels par exemple, l’isolation par l’extérieur et les dispositifs de</p>
Descriptif des actions	Maîtres d’ouvrage			
<p>La mise en œuvre des dispositions suivantes passe par une sensibilisation des élus et de la population, en expliquant les avantages apportés au quotidien :</p> <p>1) <u>Performance énergétique des Bâtiments</u></p> <p>D’un point de vue général et dans le respect des spécificités architecturales et des matériaux locaux, il est important de veiller à ne pas empêcher les dispositifs permettant d’améliorer la performance énergétique et la production d’énergies renouvelables (tels par exemple, l’isolation par l’extérieur et les dispositifs de</p>	<p>BS3V, CABS, CCV, CCPM</p>			

protection contre le rayonnement solaire en saillie des façades) du fait de règles trop contraignantes en termes d'emprise au sol, de hauteur, d'implantation et d'aspect extérieur des constructions.

a) Dans les bâtiments existants

Les PADD préciseront les objectifs de rénovation quantitatifs et qualitatifs pour l'habitat et pour le tertiaire (au moins le patrimoine des collectivités), ainsi que les politiques publiques à mettre en place pour les atteindre.

Le SCoT et les PLU pourront favoriser les projets de réhabilitation. Notamment en cas de travaux de ravalement de façades, il est possible de préconiser soit l'isolation par l'extérieur (dans le respect des aspects patrimoniaux), soit une isolation intérieure. Toutefois, une vigilance est à garder pour les monuments protégés, les maisons traditionnelles et le patrimoine vernaculaire pour lesquels l'isolation extérieure n'est soit pas conseillée, soit à adapter en fonction de considérations techniques (laisser respirer le bâtiment) et architecturales. Pour ces maisons on pourra utiliser le clin de bois traditionnel ou des murs terre-paille blanchis à la chaux respirants ou autres... Certains types de bardages synthétiques non respirants pourront être déconseillés (à cause du risque de pourrissement des matériaux, ou de l'esthétique).

b) Dans les nouveaux bâtiments

Les constructions et les projets d'aménagement avec un niveau de performance énergétique ambitieux (construction passive ou à énergie positive), seront favorisés, en vue notamment d'anticiper les évolutions de la réglementation thermique (RT2020) et en s'appuyant sur :

- L'intégration des principes d'architecture bioclimatique (compacité, orientation du bâti et des ouvertures, apports et protections solaires (baies vitrées au sud, garage au nord, occultations) et des vents dominants (protection par des haies),
- L'isolation et utilisation de matériaux performants / efficacité de l'enveloppe de construction,
- La végétalisation des espaces et des bâtiments pour réguler les températures, la ventilation naturelle,
- Le choix adapté du mode de chauffage performant et renouvelable,

A cette fin, dans le règlement, il est possible, de fixer des préconisations (éventuellement variables selon les secteurs et de manière très souhaitable pour les projets publics) en matière :

- D'analyse et de justification des choix des énergies, modes de chauffage et principes d'architecture bioclimatique retenus,
- De performances énergétiques et environnementales renforcées des constructions et projets (art. L. 151-21 CU), tels que par exemple le dépassement de 20% des objectifs de la RT2012 ou encore la RT 2020 qui n'est pas encore obligatoire. Selon les dispositions du 3° de l'article L. 151-28 CU, les constructions répondant aux critères de performances énergétiques et environnementales renforcées pourront bénéficier d'un dépassement des règles relatives au gabarit.

Pour limiter les déperditions d'énergie, le SCoT promouvra des formes urbaines plus compactes avec une mitoyenneté des bâtiments.

2) Production d'énergies renouvelables

Le PADD précisera les objectifs de production d'énergies renouvelables dont le développement est prévu dans les scénarios du PCAET : solaire thermique et photovoltaïque, bois, géothermie et méthanisation. Concernant l'éolien, il s'agira de privilégier le repowering des parcs existants sans augmentation sensible de la taille des installations (cf. objectif stratégique A.8 et document « Éolien et urbanisme : guide à destination des élus »). D'un point de vue général :

CABS
notamment

- Dans le respect de l'environnement, des paysages et des spécificités architecturales, il s'agira de veiller à ne pas interdire les installations de production d'énergies renouvelables (hormis éolien) du fait de règles trop contraignantes en termes d'emprise au sol, de hauteur, d'implantation et d'aspect extérieur des constructions.
- Le règlement peut imposer des règles de production minimale d'énergie renouvelable, le cas échéant, en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des sites concernés (art L. 151-21 du code de l'urbanisme). Cette production peut être localisée dans le bâtiment, dans le même secteur ou à proximité de celui-ci. Exemple PLUI de Grenoble : Toute nouvelle construction dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 1000 m² doit produire, qu'elle soit située ou non dans le périmètre de classement des réseaux de chaleur, en énergie finale nette :
 - Au minimum 20 kWhEF / m² d'emprise au sol / an pour les immeubles à vocation habitat et équipements publics ;
 - Au minimum 40 kWhEF / m² d'emprise au sol / an pour les immeubles commerciaux et de bureaux.

a) Solaire thermique et photovoltaïque

- Préciser les conditions d'insertion des panneaux solaires permettant en particulier de respecter le patrimoine bâti et paysager
- Identifier les sites pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol qui n'entrent pas en concurrence avec les usages agricoles des sols et le maintien de la trame verte et bleue.
 - Etudier pour chaque projet d'aménagement/grand projet urbain, la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture.
 - Les OAP, peuvent déterminer un plan de composition favorable à l'implantation de panneaux : Orientation (sud à sud-ouest) et inclinaison (de 0 à 30°) des toitures, Evitement de la production de masques solaires à l'instar du **PLUI du Vimeu** et à adapter au contexte, notamment en densification urbaine (règles de prospect, définition d'un périmètre d'ombre fictive, indiquer que le plan de conception urbaine évitera les masques solaires).
 - Le règlement peut délimiter des emplacements réservés en cas de projet suffisamment avancé (art R151-34). Il peut exiger la couverture des grandes aires de stationnement (ex : surface > 1000 m²) par des installations photovoltaïques (ex : au moins 50 kWhEF / m²/an)

b) Bois énergie

- Le PADD veillera à préserver le capital boisé et à optimiser sa gestion pour améliorer la valorisation de ses fonctions économiques (bois-construction, bois énergie), écologiques (protection des sols contre l'érosion et la pollution des eaux, réservoirs de biodiversité) et d'agrément.
- Le PADD pourra proposer un maillage de chaufferies collectives de petites et moyennes puissances.

c) Méthanisation

- Les ressources biomasses issues des espaces et activités du territoire (déchets des ménages, boues d'épuration, effluents d'élevage, industrie agro-alimentaire) seront valorisées en priorité.

d) Géothermie : La géothermie, à l'instar de la biomasse et du solaire thermique est une solution à étudier lorsqu'il s'agit de créer des boucles d'eau chaude.

e) Réseau de chaleur :

- Encourager / favoriser le développement des réseaux de chaleur collectifs utilisant les énergies renouvelables (bois, biomasse, biogaz, solaire thermique, géothermie, ou encore thalassothermie sur le littoral) :
 - Dans les zones d'habitat les plus denses, les logements collectifs, les zones commerciales et les parcs d'activités notamment tertiaire, les secteurs d'établissement scolaires, hôpitaux et maisons de retraites.

- Dans les opérations de revitalisation, de renouvellement et de développement urbain
- Définir des objectifs en matière de création, extension, densifications et interconnexion des réseaux de chaleur, et préciser les secteurs favorables
- Privilégier le raccordement au réseau de chaleur dès que cela est possible.

3) Mobilité

Afin de réduire les distances parcourues, les documents d'urbanisme favorisent la mixité fonctionnelle, en adaptant la densité à la localisation et au contexte (niveau de centralité de la commune, proximité par rapport aux axes de transport, situation géographique dans la commune). A cette fin, les PLUi organisent une **armature urbaine cohérente avec l'armature territoriale proposée dans le projet de SCoT.**

a) **La localisation préférentielle de l'habitat :**

Il est recommandé de mettre en place une politique d'urbanisation (habitat, emploi, équipements, zones d'activités, commerces) en priorité dans les centralités et/ou conditionnée à une desserte suffisante en transports en commun et en modes actifs de déplacements.

Dans les OAP sectorielles, il s'agira en outre de préciser comment le secteur est connecté à des itinéraires de modes actifs et des transports en commun desservant les commerces, services et établissements scolaires. Une densité augmentée autour des pôles d'échanges, gares et arrêts de bus biens desservis, peut être mise en place (par exemple dans un rayon de l'ordre de 500 mètres).

b) **La localisation préférentielle des activités**

- **Dans les centres-villes des centralités**, afin de renforcer la présence de l'économie et des emplois, certaines préconisations peuvent être établies dans le PLUI : Repérage des linéaires commerciaux ou de mixité fonctionnelle des secteurs urbains des centralités bénéficiant d'une desserte en transport en commun. Sur ces linéaires, les nouvelles constructions et lors de la transformation des constructions existantes, les rez-de-chaussée pourront être dédiés à l'artisanat, au commerce de détail, à la restauration ou aux activités de services avec accueil de clientèle ou d'usagers, compatibles avec l'habitat. Des périmètres de préemption des baux et fonds commerciaux peuvent permettre en cas de vente à la collectivité de l'acheter en priorité pour le rétrocéder à un commerçant ou un artisan. Les programmes de redynamisation des centres-villes (cf. « action Cœur de ville », « petites villes de demain »), comme ceux de revitalisation des centres-bourgs (cf. AMI « centres-bourgs », appels à projets régionaux et départementaux) contribuent également à renforcer l'attractivité commerciale de ces secteurs.
- **Dans les zones d'activités périphériques** existantes, le foncier et l'immobilier pourront être réservés à l'implantation des activités incompatibles avec l'habitat et pour lesquelles l'accessibilité automobile est inévitable. Il s'agira d'y éviter l'implantation de services avec accueil de clientèle ou d'usagers, de commerces pour les achats du quotidien, d'hébergement-restauration et d'activités artisanales (sauf en cas d'incompatibilité avec la présence d'habitations). Si de nouvelles ouvertures à l'urbanisation devaient avoir lieu dans ces zones d'activités existantes, il faudra privilégier leur raccordement au réseau transports en commun et conforter leur accessibilité aux itinéraires de modes actifs de déplacement.

c) **Modes actifs de déplacement**

Il s'agit de :

- Favoriser la mise en place d'un réseau d'itinéraires de modes actifs de déplacement, structurants, aussi bien pour les déplacements urbains quotidiens que pour les loisirs (maillage entre le littoral et l'arrière-pays et entre les pôles structurants).
- Donner plus de place aux modes actifs dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

Ainsi, les documents d'urbanisme pourront :

- Recenser les voies et itinéraires adaptés aux modes actifs de déplacements existants (Rapport de présentation).
- Identifier les nouveaux itinéraires et/ou voies à créer en précisant les moyens à mettre en œuvre (PADD, voire plan de zonage)
- Dans les secteurs où cohabitent différents modes de déplacement : Adapter les limitations de vitesse (circulation apaisée) / Aménagements visant à sécuriser les modes actifs

En ce qui concerne plus particulièrement le stationnement vélo, les OAP ou le plan de zonage, pourront identifier les secteurs les plus propices à l'installation de supports vélos (bourgs, établissements scolaires, zones commerciales desservies en itinéraires cyclables, parkings de covoiturage) et le règlement définir un nombre minimum de stationnements vélo par logement (à l'instar du **PLUI du Vimeu**) et pour les locaux d'activités.

d) Desserte routière et stationnement voiture

Il s'agira d'éviter les projets routiers favorisant le transit routier (voies express et contournement des bourgs).

D'un point de vue du stationnement voiture :

- Le rapport de présentation, pourra comporter un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, hybrides et électriques et de vélos, des parkings publics et des possibilités de mutualisation de ces capacités.
- Les OAP ou le plan de zonage, pourront identifier les secteurs propices aux stationnements réservés au covoiturage (centres commerciaux, péages, place communale, gares, ...).

e) Transports en commun

Le PADD ou le plan de zonage peuvent préciser le tracé et les caractéristiques des itinéraires (et le cas échéant des espaces réservés) de transport en commun (TER, Autocars, Bus, TAD, ...) existants et à créer au regard des enjeux et des besoins identifiés dans le rapport de présentation.

f) Fret

Les PLUI pourront organiser la desserte du dernier kilomètre en prévoyant une harmonisation des réglementations (stationnement, horaires, seuils de tonnage...), en mettant en place des plateformes logistiques et en intégrant l'utilisation des modes doux dans la chaîne de transport (production-livraison- distribution).

4) Gestion économe de l'espace en vue de préserver les puits de carbone

Le rythme de consommation par l'urbanisation est à réduire de manière importante en vue de préserver les espaces à vocation naturelle (maintien de l'attractivité du territoire), agricole (maintien des capacités de production dans le cadre d'un développement de circuits courts) et forestière. A ce sujet, dans le département de la Somme, une note des services de l'Etat présente les enjeux relatifs à la maîtrise de la consommation foncière dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires/Amenagement-du-territoire-et-urbanisme/Les-etudes/Foncier/Doctrine-fonciere>). Il est notamment préconisé de :

- Définir de manière réaliste les besoins de logements nouveaux, en ne surestimant pas l'accueil de nouvelles populations liées à l'attractivité du territoire
- Répondre aux besoins de création de nouveaux logements et d'activité, en priorité par la densification et le renouvellement urbain de l'existant :
 - Prioriser l'ouverture à l'urbanisation et les programmes d'aménagement sur des friches urbaines et dents creuses (en tenant compte des risques naturels).

- Dans les secteurs urbains notamment, encadrer la densification par division des parcelles pavillonnaires afin de la favoriser tout en maîtrisant l'urbanisation (OAP thématiques ou sectorielles « Densification » fixant une densité minimale par opération).
- Justifier de l'utilisation des surfaces en extension et de leur ouverture à l'urbanisation
- Définir des objectifs de mixité des types d'habitat, adaptés aux niveaux de centralités et aux besoins de la population (familles, personnes âgées, jeunes...) : habitat individuel groupé / intermédiaire (plus de deux logements par bâtiment avec accès individuel) / collectif et toutes les formes d'habitat alternatif à l'habitat pavillonnaire isolé classique (OAP Thématiques ou sectorielles)

Les couronnes agricoles épaisses et structurées qui participent à l'attractivité du territoire, remplissent des fonctions agricoles, écologiques, paysagères et récréatives, sont à protéger et pérenniser. Dans le rapport de présentation, il s'agira d'identifier les couronnes agricoles et notamment les « courtils ». Le PADD et le règlement veilleront à :

- Éviter de créer des zones à urbaniser dans ces couronnes et en tout état de cause, les extensions urbaines projetées ne doivent pas remettre en cause l'équilibre agricole ou naturel des espaces à préserver.
- Identifier les éléments constitutifs du courtil et les classer dans le règlement en espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme, voire en zonages N et A.

5) Préservation de la trame verte et bleue qui contribue à l'adaptation au changement climatique et aux puits de carbone (cf. F4) :

Poursuivre la déclinaison locale à l'échelle 1/25 000ème de la trame verte et bleue (cartographiée à l'échelle 1/100 000, dans le cadre du projet de PNR), en vue de préciser les conditions de sa préservation dans les PLUI, pouvant se traduire de la manière suivante :

- Classer les éléments constitutifs de la trame verte et bleue en zone naturelle / ne pas la classer en espace à urbaniser, notamment les réservoirs de biodiversité. Une attention particulière sera portée aux zones humides (puits de carbone, expansion de crues) généralement peu propices à l'urbanisation ou à l'intensification agricole, qu'il est important de mettre en zones naturelles, notamment le long des cours d'eau. On s'appuiera notamment sur le SAGE « Somme aval et Cours d'Eaux côtiers » : disposition 73 « Protéger les zones humides par leur intégration dans les documents d'urbanisme » et article 3 du règlement. Sur les secteurs où il n'existe pas d'étude de délimitation précise des zones humides, lorsque l'on se trouve en zones à dominante humide (identifiées dans le porter à connaissance du SDAGE Artois-Picardie et qui figurent au Plan parc du PNR Baie de Somme Picardie maritime), il est nécessaire de démontrer qu'il ne s'agit pas d'une zone humide en cas de projet d'artificialisation du sol.
- Identifier et localiser les éléments du paysage et définir les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration (article L. 151-19 du code de l'urbanisme)
- Classer les arbres isolés, les haies ou réseaux de haies, les plantations d'alignements, les bois, les forêts et les parcs à conserver, à protéger ou à créer (article L. 113-1 du code de l'urbanisme), sauf en zone humide, notamment vis-à-vis des peupleraies, qu'il n'est pas nécessaire de classer systématiquement et qui peuvent redevenir des prairies
- Mettre en place des parts minimales de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville (article L. 151-22 du code de l'urbanisme).

6) Adaptation au changement climatique :

Une attention particulière sera portée, pour l'accueil de nouvelles populations, à la prise en compte de l'état de la ressource en eau, notamment quantitative (secteur du Marquenterre notamment, cf. F-3).

Les aménagements et l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation devront tenir compte des différents risques naturels susceptibles d'être accentués du fait du réchauffement climatique (cf. F-2) :

- Intégration des études de vulnérabilités menées dans le cadre des 2 PAPI (cf. F.2)
- Absence ou limitation de l'urbanisation des secteurs concernés (cf. PPR), mesures favorisant la résilience de l'habitat (clapets anti-retours des réseaux d'eaux usées, interdiction de sous-sols, ...) identifiées dans le cadre des PAPI.
- Une attention particulière est à porter concernant le risque de coulées de boues, aucun PPR n'existant sur cette thématique. Les études de bassins versants qui ont été menées par les anciens syndicats de bassins versants sont à prendre en compte.
- Afin de prévenir les risques liés à l'eau, le SCoT incitera les collectivités à se doter dans leurs PLUI de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux pluviales que préconise notamment la disposition 28 du SAGE Somme Aval et Cours d'eau Côtiers, ainsi qu'à limiter la canalisation de l'eau de pluie et à favoriser le plus possible son infiltration (ex : pavés drainants sur les parkings, noues d'infiltration, définition de taux maximum d'imperméabilisation).
- La prévention du phénomène d'îlot de chaleur pourra passer par l'introduction d'espaces végétalisés qui apportent de la fraîcheur.

Pour rappel, les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), ...) doivent être compatibles, ou rendus compatibles, avec le SAGE dans un délai de 3 ans suivant l'approbation de ce dernier. L'intégration de leur contenu doit être la plus fidèle possible au sein des différents échelons de documents d'urbanisme. A titre d'illustration, précisons que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Somme Aval et Cours d'eau côtiers s'opère essentiellement autour de quatre dispositions, dont trois concernent les risques : Intégrer la gestion des eaux pluviales (D27), Intégrer les risques naturels (D88) et Favoriser le maintien des éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique (D93). Pour mémoire, la quatrième disposition concerne la protection des zones humides (cf. supra).

Partenaires Techniques

CAUE, DDTM80, AMEVA, SMBSGLP

Éléments de dimensionnement

/

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prise en compte dans les documents d'urbanisme	Pas de surcout	CABS, CCV, CCPM	0€	0€	0€				

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Extension limitée de l'urbanisation	13 ha/an (42 ha/an actuellement)	78 ha

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

F.2 - Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique

Contexte et objectifs

La Picardie maritime, de par son hydrogéomorphologie et la nature de ses sols, est fortement exposée à certains aléas, amplifiés par l'évolution climatique.

Sur le littoral, certaines zones urbanisées et cultivées sont menacées par des effondrements de falaises, l'érosion des cordons littoraux et le risque de submersion marine (espaces poldérisés). L'exposition du territoire à ces phénomènes est amenée à croître avec l'élévation prévue du niveau de la mer, notamment lors de phénomènes météorologiques extrêmes conjugués aux fortes marées. Ce risque majeur est pris en compte dans **la stratégie littorale** (à 2023) portée par le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP) qui comprend 3 programmes : programme falaise, programme érosion et le Programme d'Action et de Prévention des Inondations littoral Bresle-Somme-Authie, qui vise la mise en œuvre d'une Stratégie de gestion intégrée du trait de côte à long terme (50 ans) en vue d'assurer la protection et l'aménagement du littoral, tout en maintenant l'économie. Par ailleurs, le littoral est couvert par les PPR « Canton de Rue » (dont l'extension à l'ensemble de la Basse vallée de l'Authie est à l'étude), « Marquenterre-Baie de Somme » (qui s'applique pour le risque de submersion marine mais dont le règlement de la zone R n'est plus applicable pour le risque de recul du trait de côte depuis le 5 août 2020) et « Bas Champs du Sud de la Baie de Somme ».

Les sols, notamment sur les plateaux, sont peu argileux, limoneux et légers. Ils sont sensibles à la battance et à l'érosion, ce qui engendre en cas de pluies intenses et en fonction de l'occupation des sols (conditions culturales, manque d'infrastructures agroécologiques) et de la topographie, des phénomènes de ruissellement et de coulées de boues, récurrents sur l'ensemble du territoire de BS3V. Ces phénomènes ont des impacts sur les cultures, les bâtiments et infrastructures et la qualité de l'eau. Des programmes d'aménagements d'hydraulique douce sont menés par la Communauté de Communes du Vimeu, le SIAEEV et ailleurs par les communes (depuis la dissolution des syndicats de bassin versant) avec l'assistance technique d'un pôle érosion, mission d'ingénierie organisée en partenariat entre l'EPTB Somme AMEVA et l'association SOMEA. Cet aléa est pris en compte dans la SLGRI.

En fond de vallée, la nappe de la craie est sub-affleurante. Ces secteurs sont exposés à l'aléa « inondation par remontée de nappe et débordement de cours d'eau », ce qui s'est traduit en 2001 par l'évènement d'ampleur exceptionnelle de crue de la Somme qui a duré plusieurs mois et fait de nombreux dégâts. Plusieurs programmes d'action se sont succédés depuis 2003 : programme « Vallée et Baie de Somme » 2001-2006, PAPI de la Somme 2003-2006, Plan Somme 2007-2014 et PAPI du Plan Somme II 2015-2020. Ces programmes, déclinés à l'échelle du bassin versant de la Somme, sont portés par l'EPTB Somme AMEVA en lien avec les EPCI (notamment dans le cadre de la compétence GEMAPI). Cet aléa est également pris en compte dans le cadre du PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents.

Par ailleurs, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation de la Somme (SLGRI, 2015) pour le territoire à risque d'inondation (TRI) d'Abbeville a également été élaborée à l'échelle du bassin versant, par l'AMEVA et la DDTM de la Somme. Elle vise à la compréhension des enjeux de vulnérabilité, des conséquences financières et à définir une stratégie, relatifs à l'ensemble de ces aléas : débordement des cours d'eau, ruissellement des eaux pluviales (et coulées de boues), remontée de nappe et submersion marine. En effet, aussi spécifiques soient ces risques, il existe une interaction entre eux qu'il convient de prendre en compte.

L'ensemble de ces aléas sont également intégrés au sein de l'enjeu Risques majeurs du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, document opposable approuvé par arrêté interpréfectoral du 6 août 2019 permettant ainsi de garantir l'articulation entre les stratégies mises en place sur le bassin versant et le littoral.

					Maîtres d'ouvrage	
Les programmes d'action de la Stratégie littorale (et notamment PAPI littoral Bresle Somme Authie PAPI BSA), PAPI du Plan Somme II 2015 – 2020 (PSII), la SLGRI de la Somme 2016 ainsi que le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, se recoupent sur certains points (dans une logique de mutualisation) et/ou se complètent. La stratégie et les actions mises en œuvre dans le cadre de ces documents sont synthétisés ci-après :						
Document cadre / Type d'aléas					Synthèse de la stratégie et des actions des documents cadres	
SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers	SLGRI Tous types	Stratégie littorale PAPI BSA Submersion	PSII Remontées de nappe et débordement de cours d'eau	PSII/SLGRI Erosion sols		
Amélioration de la connaissance du risque						
X					Amélioration de la connaissance des zones inondables	AMEVA
X	X	X	X		Etudes de vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable	SMBSGLP/AMEVA
		X			Suivi annuel de la morphologie du littoral	SMBSGLP
	X			X	Gouvernance, compilation des études d'érosion des sols, cartographie des axes de ruissellement	DDTM 80
Amélioration de la conscience du risque						
	X				Création d'un groupe de réflexion autour de la culture du risque	AMEVA
	X	X	X		Population et élus : documents de communication et évènementiel	AMEVA, SMBSGLP
	X	X	X		Scolaires : animation annuelle « village inondation », document de sensibilisation	AMEVA, SMBSGLP
		X			Activités économiques : Animation d'un réseau de correspondants	SMBSGLP, CCI
	X				Sensibilisation : temps dédiés à la maison éclusière de Long, Gérée par BS3V	BS3V, SMBSGLP, AMEVA
	X	X	X		Assistance pour réaliser les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)	SMBSGLP, AMEVA
	X	X	X		Mise en place de repères de crue	SMBSGLP, AMEVA
Alerte et gestion de crise						
	X	X	X		Assistance des communes pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde + Club des PCS	Préfecture de la Somme, AMEVA
		X			Mise en place d'un système d'annonce pour les populations les plus vulnérables (système SMS)	SMBSGLP
	X	X			Mise en place de houlographes/marégraphes	SMBSGLP
	X				Optimisation de la gestion des ouvrages hydrauliques en situation de crise (St-Valéry, Abbeville, Pont-Rémy, Long et hors territoire)	AMEVA/ CD80

Intégration du risque dans les documents d'urbanisme						
	X	X			Assistance aux SCoT	AMEVA, SMBSGLP
X					Intégration de Schémas Directeurs d'Eaux Pluviales (CCTP Type, accompagnement AMO AMEVA)	BS3V, EPCI, AMEVA
		X			Etude d'occupation temporaire résiliente/innovante en zone d'aléa, Concilier Développement urbain (urbanisme résilient) et Relocalisation	SMBSGLP, AMEVA
	X	X			Approbation des PPR littoraux et révision du PPR de la Somme	Etat
Actions de réduction de la vulnérabilité						
		X			Guide d'adaptation des locaux	SMBSGLP
X	X	X	X		Diagnostics individuels de vulnérabilité des entreprises, ERP et des biens à usage d'habitation en priorité sur le TRI d'Abbeville	SMBSGLP / AMEVA
X					Subvention pour la réalisation des travaux d'adaptation (fond Barnier)	SMBSGLP / AMEVA
			X		Réseau de correspondants et assistance pour la mise en sécurité/résilience des réseaux (eau, énergie, téléphonie, transports...)	SMBSGLP, AMEVA
Etudes et travaux de réduction de l'aléa						
X	X		X		Inondations par remontées de nappe et débordement de cours d'eau : - Identification et caractérisation des Zones humides en priorité sur le TRI d'Abbeville - Pérenniser les plans de gestion de cours d'eau en cours - Aménagement de zones d'expansion de crues (Scardon)	EPCI / AMEVA
X	X		X		Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement : Poursuivre les Programmes d'action à l'échelle des sous-bassins versants	EPCI-pôle érosion AMEVA/SOMEA
		X			Submersion marine - Sud de la Baie de Somme / Bas Champs de Cayeux : - Requalification du boulevard maritime (Epis) et étude d'optimisation hydraulique - Maintien de la route blanche, sécurisation du front de mer (Hourdel), réfection porte à flot (courant à Poissons), études de rehaussement des digues (Gaité/Caroline) et du quai de St Valery	SMBSGLP
		X			Submersion marine - Nord de la Baie de Somme / Bas Champs du Marquenterre : - Secteur Dien : Etudes d'optimisation hydraulique et de consolidation de la digue Jules Noiret - Secteur Maye : Etudes de sécurisation arrière (nouvel ouvrage), de rechargement de la digue du parc Marquenterre et de construction de 2 épis - Secteur sud Baie d'Authie : Remise en état système Ecolage (Quend), Entretien digues de l'Authie, Confortement porte à flot du Canal de Retz, Etudes d'optimisation hydraulique et nouvel ouvrage en arrière de la porte à flot	SMBSGLP

<p>Dans le cadre du présent plan climat, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre des programmes d'action exposés ci-dessus. L'articulation des 2 PAPI entre eux, dans le cadre des instances de gouvernance existantes, telles que la Commission Locale de L'Eau du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, est un enjeu. Les échéances des 2 PAPI (2020 et 2021) invitent à travailler à la mise en place de nouveaux programmes pour leur succéder.</p>	<p>CLE SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers AMEVA, SMBSGLP</p>
<p>La prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme (PLUi) et les programmes d'aménagement (cf. F1) ; notamment l'intégration des études de vulnérabilité menées dans le cadre des 2 PAPI, comme l'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (cf. PLUi de la CABS) ; est à conforter en vue de la mise en compatibilité avec les SAGE approuvés. Pour rappel, les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), ...) doivent être compatibles, ou rendus compatibles, avec le SAGE dans un délai de 3 ans suivant l'approbation de ce dernier. L'intégration de leur contenu doit être la plus fidèle possible au sein des différents échelons de documents d'urbanisme.</p>	<p>BS3V, CCPM, CCV, CABS, AMEVA</p>
<p>A titre d'illustration, précisons que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Somme Aval et Cours d'eau côtiers s'opère essentiellement autour de quatre dispositions, dont trois concernent les risques : Intégrer la gestion des eaux pluviales (D27), Intégrer les risques naturels (D88) et Favoriser le maintien des éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique (D93). Pour mémoire, la quatrième disposition concerne la protection des zones humides qui constituent des zones tampon en cas d'inondation.</p>	<p>CCPM, CABS</p>
<p>En ce qui concerne la prévention de l'érosion des sols et le ruissellement, la prise de compétence à l'échelle des EPCI, présente un intérêt certain, en vue de proposer des programmes d'action globaux et cohérents à l'échelle de sous-bassins versants. Si elle est effective pour la CCV, une réflexion reste à mener pour la CABS et la CCPM, et des évolutions réglementaires pourraient la favoriser. Ces programmes d'aménagement, viseront à mettre en place des mesures agronomiques adaptées (réflexion sur l'organisation parcellaire, amendements favorisant la stabilité du sol...) et des aménagements hydrauliques reposant sur la mise en place et le maintien d'infrastructures agroécologiques (haies, fascines, bandes enherbées, fossés, noues, mares) via des outils tels que : convention d'occupation du sol, acquisition foncière, urbanisme et paiements pour services environnementaux</p>	<p>CCV, CCPM, CABS</p>
<p>Un effort tout particulier est à mener pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus aux techniques d'aménagement résilientes (ex : solutions alternatives à l'imperméabilisation des sols fondées sur la nature, écoquartiers...) dans le cadre de la mise en place d'éductours. - Mieux communiquer vers la population en ce qui concerne les aléas climatiques. Dans les programmes d'aménagement il est souhaitable d'associer les habitants dans le cadre d'une co-construction. 	<p>SMBSGLP, BS3V, AMEVA</p>
<p>L'expérience du territoire en matière d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique peut être valorisée par la création d'un DD-Tour dédié. Les DD-Tours mis en place en Région Hauts de France, élaborés par le CERDD et ses partenaires, constituent un panel de visites professionnelles clés en main, à l'intention de groupe de 10 à 30 personnes, pour aller à la rencontre sur le terrain, des acteurs d'un territoire, engagés dans le développement durable au quotidien.</p>	<p>CERDD, BS3V, SMBSGLP</p>

Partenaires Techniques	SOMEA, CERDD, ADOPTA, CA80, CCI LHdF, CMA HdF	Éléments de dimensionnement	Etudes de programmations Spécifiques
-------------------------------	---	------------------------------------	--------------------------------------

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Stratégie littorale à poursuivre	Cf. Programmation spécifique – 88 actions d'études et de travaux	SMBSGLP, EPCI (CABS/CCVS et CCPM), CD80, CD76, Etat, AEAP, AESN, FEDER, Région HDF	31 774, 035 k€ 1 poste de chargé de mission PAPI 3 chargés de projets littoraux				Non identifié – A poursuivre		
	2 ETP	SMBSGLP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP
PAPI du Plan Somme II à poursuivre	Cf. Programmation du PSII	MO, Etat, FEDER, AEAP, CR HdF, CD80	X	Non identifié – A poursuivre					
	1/3 ETP	AMEVA	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP
Articulation des PAPI entre eux	% ETP	AMEVA, SMBSGLP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP
Prise de compétence Erosion des Sols		CCPM, CABS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Schéma directeur des eaux pluviales	CABS	50 k€ / étude	50 k€						
	CCPM		50 k€ à confirmer						
	CCV								50 k€
Sensibilisation des élus et des habitants	1 k€ / an / acteur	BS3V	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
		SMBSGLP	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
		AMEVA	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
		CERDD	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'actions de sensibilisation menées à l'intention des élus	2	10
Nombre d'actions de sensibilisation menées à l'intention de la population	2	10
Mise en place du DD-Tour		oui

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

F.3 – Mettre en place une stratégie de préservation quantitative sur le secteur de la Maye

Contexte et objectifs

L'hydrosystème du Marquenterre, situé sur la partie aval du bassin versant de la Maye est très vulnérable à la sécheresse. Il a fait l'objet d'une « Etude du fonctionnement global de l'hydrosystème du Marquenterre en lien avec les marais arrière-littoraux » (BRGM, 2018) ainsi que de plusieurs arrêtés sécheresse ces dernières années (dont un arrêté en niveau de crise en 2019), à l'échelle de la masse d'eau superficielle de la Maye, unité de gestion la plus pertinente pour ce type de problématique.

Les marais arrière-littoraux du Marquenterre (sites « Natura 2000 » et Ramsar) constituent un ensemble de tourbières basses alcalines composé d'une mosaïque de marais parfois boisés et de prairies humides, traversé par un réseau hydrographique complexe (fossés, canaux et ruisseaux) et ponctué de mares de chasse et d'étangs. Certains marais, sources ou canaux creusés jusqu'aux sables sont alimentés directement par la nappe phréatique de la craie (au sud de Rue), tandis que d'autres dépendent principalement de la pluviométrie locale avec une influence de la falaise morte d'où jaillissent de nombreuses sources (nappe superficielle au nord de Rue).

Au niveau du Marquenterre, les prélèvements pour l'irrigation se concentrent sur le bord du plateau du Ponthieu, de préférence en vallées et le long de la falaise morte. Les surfaces irriguées sont étendues du fait de cultures nécessitant un arrosage régulier, de la présence de terrains infiltrants (limons enrichis en sables) et de l'augmentation des périodes sèches. Le développement de l'irrigation est notamment lié aux conditions imposées par les industries de transformation agroalimentaires dans les contrats d'achat de légumes, maïs grain et betteraves... Les quantités d'eau prélevées pour l'irrigation sont très dépendantes des variations annuelles de climat (sécheresses). Par ailleurs, les prélèvements pour l'irrigation surviennent principalement en période d'étiage, ce qui est le plus défavorable pour la ressource en eau. De même, les cultures sont vulnérables à un « manque d'eau », en cas de sécheresse et/ou de restriction des usages de l'eau par arrêté préfectoral, ce qui impacte la qualité et la quantité des productions avec des répercussions économiques pour le secteur agricole.

En ce qui concerne les prélèvements d'eau potables ceux-ci sont réguliers d'une année sur l'autre avec une légère tendance à la hausse pouvant être liée à une augmentation de la population. A noter la forte concentration d'équipements touristiques sur ce secteur, contribuant à la pression quantitative sur la ressource notamment en période estivale qui est la plus critique. Une ressource en eau insuffisante en périodes de canicule pourrait s'événer problématique pour répondre aux besoins d'hydratation des populations. A noter que les pertes en eau potable dans les fuites réseau sont estimées à environ 20% à 30% des volumes consommés.

L'étude précitée, met en évidence une influence des pompages dans la nappe (eau potable, irrigation, mares de chasse), sur les niveaux de la nappe, des cours d'eau et des marais, au droit du plateau du Ponthieu. Le changement climatique pourrait engendrer une modification des équilibres de fonctionnement de l'hydrosystème du Marquenterre : assèchement et/ou apparition d'un biseau salé (baisse de la nappe d'eau douce conjuguée à l'augmentation du niveau marin), couplé le cas échéant à des phénomènes de submersion marine. Certains de ces effets pourraient donc avoir pour conséquence la modification des écosystèmes associés et donc de la biodiversité au sein des marais arrière littoraux. (BRGM, 2018). De même, les hêtres de la forêt de Crécy-Ponthieu, située sur le secteur considéré, sont également sensibles à la sécheresse, et risquent de disparaître.

Un besoin d'amélioration de la concertation en vue de constats partagés de l'état de la ressource en eau est identifié.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Organiser des comités de concertation et de visites de terrain en vue de constats partagés de l'état de la ressource en eau.</p> <p>Une étude complémentaire d'amélioration de la connaissance à l'échelle du bassin de la Somme sera lancée en 2020 avec deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du fonctionnement du système nappe de la craie / nappe d'accompagnement / zones humides / cours d'eau • Anticiper les conséquences des évolutions climatiques sur la ressource et les prélèvements, intégrant les tendances d'évolutions de ces derniers à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les étiages des cours d'eau : évolution des débits statistiques caractéristiques des étiages, mise en perspective vis-à-vis des indicateurs actuels, évolution des assecs ; ▪ Les crues par remontée de nappe : évolution des périodes de retour des niveaux de très hautes eaux, évolution des zones de débordement ; ▪ L'alimentation en eau potable : identification des secteurs où les forages sont sensibles à une baisse tendancielle des niveaux piézométriques, validation de la méthodologie par une analyse rétrospective des crises passées, simulation de scénarios d'adaptation ; ▪ Les usages agricole et industriel avec la définition de scénarios d'adaptation en fonction de l'évolution des besoins 	<p>Ensemble des acteurs, chef de file à identifier</p> <p>AMEVA</p>
<p>Depuis 2014, l'EPTB Somme – AMEVA a développé un pôle d'ingénierie à l'échelle du département de la Somme impulsé par la délégation des Assistances Techniques Départementales (ATD) et consolidé par des missions d'AMO auprès d'une large majorité des services d'eau potable. Dans le cadre de la programmation des ATD 2020-2021-2022, il est prévu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à améliorer la connaissance des services d'eau potable vis-à-vis du patrimoine, de la qualité et de la quantité, seuls 45 des 186 services du département restent à expertiser. • Elaborer une stratégie de lutte contre les fuites basée sur une capitalisation des études existantes menées par l'EPTB en vue d'identifier et de prioriser les services concernés par des actions de réductions des fuites. • Elaborer un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables (PGSSE) par la définition d'une méthodologie puis sa mise en œuvre au sein de services identifiés comme prioritaires. 	<p>Pôle Ingénierie ATD AMEVA</p>
<p>Une synthèse pré-diagnostic des acteurs gestionnaires de l'eau potable (syndicats, exploitants agricoles, chasseurs), des consommations d'eau de surface et souterraines par usage de transits d'eau potable entre bassins versants, et des enjeux, sera réalisée sur la base des études réalisées et en cours.</p>	<p>Baie de Somme 3 Vallées</p>
<p>En fonction des résultats et conclusions du pré-diagnostic, pourra être élaboré, un plan d'action concerté et partagé de maîtrise des consommations d'eau, avec l'ensemble des acteurs concernés. Les actions pourront être par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des fuites et sécurisation du réseau d'eau potable - Prix unitaire de l'eau potable variable en fonction des quantités d'eau consommées - Adaptation des variétés, espèces cultivées - Télégestion des fluides 	

- Pratiques d'irrigation économes en lien avec les donneurs d'ordres (cultures sous contrat)
- Réflexion à la mise en place de filières de transformation adaptées
- Poursuite des actions de gestion des niveaux d'eau dans les zones humides (seuils mis en place sur certains fossés à Favières et Ponthoile dans le cadre de contrats Natura 2000) et Intégrer de nouvelles actions de gestion hydraulique aux plans de gestion des sites gérés et des marais communaux.

Partenaires Techniques

SMBGLP, Syndicats d'eau potable, CA80, Fédération des chasseurs de la Somme, Gestionnaires de milieux naturels, Agence de l'Eau Artois Picardie, FDE80

Éléments de dimensionnement

/

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Amélioration connaissance nappe / eaux de surface	30 k€	AMEVA		30 k€						
Synthèses des consommations d'eau / acteurs / transits d'eau	12 jours ETP	BS3V	12 jours ETP							
Concertation et plan d'action partagé « maîtrise des consommations d'eau »	1/3 ETP (Subvention 60% minimum)	BS3V		1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Volume annuel prélevé sur les unités de gestion de la Maye et de l'Authie	- 1,6 %	- 10%

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

F.4 – Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agroécologiques fonctionnels

Contexte et objectifs

La Picardie maritime se caractérise par la richesse ordinaire et extraordinaire de ses milieux naturels et semi-naturels :

- La plaine maritime picarde composée de milieux littoraux (cordons de galets de Cayeux, Estuaires de la Baie de Somme et de la Baie d'Authie et massif dunaire du Marquenterre), de marais-arrières littoraux (bas-champs du Marquenterre et de Cayeux-sur-mer,) et des marais tourbeux de la basse vallée de la Somme et de l'Authie, cette richesse est reconnue au sein du site Ramsar de la Baie de Somme et des sites Natura 2000 ;
- La forêt domaniale de Crécy (4 300 ha) dont le cœur est classé Natura 2000 et l'ensemble des boisements privés répartis sur le territoire (14 000 ha)
- La vallée de la Somme (site RAMSAR) et la vallée de l'Authie constituées de marais tourbeux d'exception
- Les fonds de vallées adjacentes et les vallons secs (typologie plutôt bocagère), qui entaillent les plateaux avec des coteaux calcicoles boisés ou prairiaux ("larris"),
- Le réseau bocager, fortement lié aux tours de villages sur les plateaux, appelés "villages courtil"

Ainsi la trame verte et bleue de Picardie maritime est composée :

- Des réservoirs de biodiversité (appelés également « sites à enjeu parc ») constitués des espaces protégés à divers titres (Natura 2000, RNR, APB, RNN, Ramsar, ENS) ou inventoriés (ZNIEFF),
- Et des corridors écologiques qui les relient : en particulier les réseaux de haies et de prairies pour la trame bocagère des fonds de vallées et des plateaux. La trame bleue est constituée sur le territoire du réseau de cours d'eau, de fossés et de mares.

Les milieux naturels ou semi-naturels, au-delà de l'intérêt de leur existence propre, constituent un facteur de résilience au changement climatique :

- Ils constituent un stock effectif de carbone organique (sols des prairies, des zones humides, des tourbières et des boisements) et contribuent à stocker annuellement du carbone atmosphérique et limitent la pollution atmosphérique (ce qui les impacte également),
- Ils contribuent à la prévention de l'érosion des sols, des inondations et à la préservation de la qualité de l'eau : les végétaux protègent le sol de l'éclatement, leurs racines en fissurant le sol permettent l'infiltration de l'eau (effet renforcé par la microfaune qu'elles hébergent) et les zones humides constituent des zones tampon de stockage de l'eau en cas d'inondations et de redistribution d'eau en période sèche,
- Ils apportent de la fraîcheur en période de canicule, par effet d'ombrage
- Le maintien d'une trame verte et bleue contribue à la résilience même des milieux naturels, et des écosystèmes associés, au changement climatique : la présence de zones d'accueil de qualité et connectées permet d'anticiper le déplacement des aires de répartition de nombreuses espèces et favorise leur capacité à résister voire à se restaurer.

Ainsi, dans le cadre du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime, les « sites à enjeu parc » font notamment l'objet d'une démarche de préservation via la mise en place d'actions de gestion conservatoire ou de protection, portées par différents acteurs du territoire, gestionnaires et propriétaires : SMBSGLP, Conservatoire des espaces naturels, Conservatoire du littoral, EPTB AMEVA, BS3V, Conseil départemental de la Somme, ONF... Au-delà des aires protégées et des sites faisant l'objet d'une gestion conservatoire, les programmes Ramsar et NATURA 2000 permettent de réaliser des opérations de restauration de milieux dégradés ou d'accompagner leurs propriétaires et utilisateurs vers une gestion plus adaptée aux enjeux écologiques du territoire.

La préservation de ces espaces, passe également par le maintien des usages qui y sont liés : élevage bovins, ovins et équins, maraîchage, exploitation forestière des espaces boisés, activités de pleine nature (chasse, randonnée...), diversification agricole (ex : produits laitiers, pommes de terre de la Baie de Somme).

L'élevage étant menacé sur le territoire, et notamment dans les zones humides du fait des difficultés d'exploitation rencontrées, le territoire bénéficie de 2 programmes de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH, outils mis en place par l'Agence de l'eau Artois Picardie) en Plaine maritime picarde (porté par le SMBSGLP et la CA80) et en moyenne vallée de la Somme (co-piloté par le CD80, la CA80 et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie).

Par ailleurs, la trame verte et bleue a vocation à être intégrée dans les documents d'urbanisme en vue d'être préservée. Des actions de restauration sont également menées : « Plan Bocagers Communaux » et « Opération de restauration des réseaux de mares ».

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Poursuivre la déclinaison locale à l'échelle 1/25 000ème de la trame verte et bleue (cartographiée à l'échelle 1/100 000, dans le cadre du projet de PNR), en vue de préciser les conditions de sa préservation dans les PLUI (cf. F.1).</p> <p>Poursuivre les opérations visant à implanter, restaurer et entretenir les infrastructures agroécologiques (haies, mares, bandes enherbées, prairies, agroforesterie) :</p> <p>Mise en place/Maintien et articulation de Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques et Paiements pour Services Environnementaux à l'intention de la profession agricole et visant à créer et maintenir les infrastructures agro-écologiques dans le cadre des opérations locales en faveur : de la Biodiversité (PMAZh, TVB), de la Qualité de l'eau (ORQUE) et de la prévention de l'érosion des sols (Vimeu),</p> <p>Opérations mares : inventaire des mares, restauration/création de nouvelles mares avec les communes volontaires</p> <p>Programmes de plantation d'arbres, des haies et d'agroforesterie, à articuler entre eux :</p> <p>Plans bocagers communaux avec les communes volontaires : analyse et présentation des haies au travers de leurs fonctions et les services qu'elles rendent aux habitants, travaux de plantation de linéaires de haies.</p> <p>Opérations de plantations de vergers conservatoires et d'arbres portées par l'Association pour la Promotion de l'Environnement dans le Vimeu (contribution financière de la CCV) et par l'association Chemins du Nord Pas de Calais - Picardie</p> <p>Opération KITS HAIES EN PLAINE portée par la Fédération des Chasseurs (haies à vocation cynégétique)</p> <p>Villages-courtil : Diagnostic et suivi, Guide des Courtils et Création d'un « club des villages-courtil »</p> <p>En forêt de Crécy, il s'agira notamment :</p> <p>De diversifier le peuplement au regard de l'impact pressenti du changement climatique sur le hêtre notamment, et expérimenter la mise en place de nouvelles essences pour lesquelles le territoire se situe en limite haute d'aire de répartition : Chêne sessile, Noyer Noir, Pin maritime (présent sur les dunes du littoral). La mycorhization (noisetier, chêne, Pin) en vue de développer la trufficulture pourrait également être expérimentée.</p>	<p>BS3V CCV, CCPM, CABS</p>
<p>Promouvoir des techniques alternatives au débardage mécanisé plus respectueuses des sols : débardage à cheval, débardage par câble.</p> <p>Favoriser le recours à du matériel mécanisé plus respectueux des sols (outils équipés de chenilles) : Aides à l'investissement pour les entreprises forestières, sensibilisation.</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre des programmes RAMSAR Baie de Somme et Vallées de la Somme et de l'Avre afin notamment de :</p> <p>Accompagner les différents gestionnaires de zones humides publics ou privés dans la préservation et l'entretien de ces milieux sensibles.</p> <p>Initier ou accompagner des projets de restauration de milieux humides (en lien notamment avec NATURA2000).</p>	<p>SMBSGLP, CEN Hauts de France, AMEVA, CCV</p> <p>BS3V / SMBSGLP / Communes volontaires</p> <p>BS3V, Communes Volontaires</p>
	<p>APEV, CCV, Com. Volontaires</p>

<p>Dans le cadre du programme LIFE « ANTHROPOFENS » sur la restauration des habitats tourbeux alcalins du Nord de la France et de Belgique, des actions de restauration de milieux tourbeux vont être réalisées dans la vallée de la Somme et les marais arrière littoraux. Ce programme comprend également des actions d’acquisitions de connaissances (fonctionnement et gestion des tourbières) et d’accompagnement des usagers des tourbières qui seront favorables à la préservation et à la restauration de ces milieux qui constituent un stock de carbone très important. Leur restauration est d’autant plus urgente que le drainage et le réchauffement climatique provoquent leur assèchement qui diminue fortement leur fonction de puits de Carbone.</p> <p>En complément des actions du programme LIFE, la mise en place d’une étude pour déterminer précisément le rôle des zones humides (tourbe, vasières) en tant que puits de carbone est également envisagée.</p> <p>Poursuivre et articuler entre eux les 2 programmes de maintien de l’agriculture en zones humides (PMAZH) en Plaine maritime picarde et Moyenne Vallée de la Somme et notamment :</p> <p>Animation des MAEC et accompagnement technique des éleveurs vers des systèmes « agroécologiques »</p> <p>Développer les marques du territoire : « Valeurs Parc », « Baie de Somme Saveur » à étendre à la viande bovine et aux produits laitiers</p>	Fédération de Chasse/ Exploitants agricoles
	BS3V / Communes volontaires
	ONF / BS3V
	SMBSGLP, CD80, CEN HdF, CA80

Partenaires Techniques	SMBSGLP, Conseil Départemental de la Somme, Conservatoire d’Espaces Naturel Hauts de France, Fédération de Chasse, Chambre d’Agriculture de la Somme, APEV, Chemin de Picardie	Éléments de dimensionnement	10 € / 10 plants (kit) 10 € / ml
-------------------------------	--	------------------------------------	-------------------------------------

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Plans bocagers communaux	½ ETP / 10€/ml – 3 km/an	BS3V 50%	35% ETP 15 k€	35% ETP 15 k€	35% ETP 15 k€	35% ETP 15 k€	35% ETP 15 k€	35% ETP 15k€	35% ETP 15 k€
		Communes 20%	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€
		FEDER 30%	15% ETP 9 k€	15% ETP 9 k€	15% ETP 9 ke	15% ETP 9 k€	15% ETP 9 k€	15% ETP 9 k€	15% ETP 9 k€
Vergers conservatoires/haies par l'APEV Villages courtill	6 k€/an	CCV	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€
Opération Mares	½ ETP 3 mares / an (= 30 k€ /an)	BS3V 30%	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an
		AEAP 70%	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€
PMAZH Baie de Somme et Moyenne Vallée de Somme	CF. Programmation de chaque PMAZH	CF. Programmation de chaque PMAZH							
Programmes RAMSAR Baie de Somme et Vallée de la Somme et de l'Avre	CF. Programmation de chaque site RAMSAR	CF. Programmation de chaque site RAMSAR							
Programme LIFE ANTHOPOFENS	CF. Programme spécifique	CEN HDF, SMBS GLP, CD80, CDL, AEAP							
Inventaire des tourbières de Picardie maritime en tant que puits de carbone	BS3V			½ ETP					

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Linéaire de haies plantées par an	3 km	18 km
Evolution de la SAU en Surface Toujours en Herbe par rapport à 2012 (15 631 ha < -5%)	Valeur en 2017 : 15 028 ha	> 14 950 ha

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

Annexe : Synthèse du plan d'actions

Objectif stratégique	n°	Objectif opérationnel	Actions	Moyens à déployer par acteurs													
				Phase 1 : 2020/2022 - Phase 2 : 2023 - 2026													
				En vert : Déjà programmé ou moyens existants - En bleu : Moyens supplémentaires à déployer													
CABS		CCV		CCPM		BS3V		FDE80		Autre		Autre maîtres d'ouvrages et partenaires					
Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2				
A - Favoriser un habitat énergétiquement performant respectueux du patrimoine architectural identitaire Objectifs annuels de rénovation énergétique : - CABS : 146 BBC, 438 Intermédiaires - CCV : 64 BBC, 191 Intermédiaires - CCPM : 90 BBC, 271 Intermédiaires	A - 1	Sensibiliser la population à la sobriété énergétique	Informations (sur supports existant) concernant les aides et accompagnements	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					PRIS Espace Info Energie / FEDER Région Hauts de France	
			5 Balades thermiques et 3 réunions d'information / EPCI			1,6k€	Intégré A-2 SARE	1,6k€	Intégré A-2 SARE								
			Bonnes pratiques de rénovation énergétique du bâti traditionnel : Fiches techniques, chantiers école participatifs							3,0k€	4,0k€						
	A - 2	Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages	Maintien/Renforcement de l'espace info énergie et évolution vers "SARE" : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (2ETP actuels vers 3 ETP)	21,4k€	42,8k€	21,4k€	42,8k€	21,4k€	42,8k€	21,4k€	42,8k€	21,4 k€	21,4 k€	192,9k €	385,7k €	PRIS Espace Info Energie / FEDER / Région / Etat (CEE obligés)	
			Accueil de l'espace info énergie	Prêt bureau	Prêt bureau												

		Déploiement de 20 visites à domicile / EPCI / an			2,0k€	Intégré A-2 SARE	2,0k€	Intégré A-2 SARE							
		12 Permanences délocalisées / EPCI / an			1,8k€		1,8k€								
A - 3	Programmer la rénovation de l'habitat	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Vimeu			450,0k €	300,0k €						Non identifié	Non identifié	ANAH, ADIL, Opérateurs ANAH, EIE	
		Ponthieu Marquenterre : - Avance de trésorerie des travaux de rénovation énergétique (ménages ANAH) - Etude pour la mise en place d'un PIG "Habiter mieux"						Avance Non identifié	Avance Non identifié				Non identifié	Non identifié	Opérateurs ANAH ANAH, ADIL
		Subvention du PLH pour les ménages ANAH et logements indignes	244,8k €	326,4k €											Opérateurs ANAH
		Etude pré opérationnelle de l'Habitat Abbeville et Longpré-les-Corps-Saints	50 k€												
		OPAH Abbeville	358,44 k€	238,96 k€									1885,4	1256,6	Ville d'Abbeville, ANAH et Banque des Territoires
		OPAH Longpré-Les-Corps-Saints	183,74 k€	122,49 k€									985,82	657,21	Communes de Longpré et ANAH, ADIL

		Bailleurs sociaux : - Rénovation progressive de l'habitat collectif Quartier Soleil Levant (programme ANRU) - 302 logements - Respect guide des prescriptions urbaines, Architecturales & techniques intégrant les principes du DD	0 €	0 €									2,7 M€	Bailleurs sociaux (Baie de Somme Habitat)
	A - 4	Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1% ETP	1% ETP	participation technique, prêt de salle de formation			CMA80, CAPEB, FFB, CAUE, Maisons Paysannes, CODEM Batlab
		Accueil de formations : Communication et logistique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1% ETP	1% ETP				
		Visites et chantiers école (les artisans et les élus) accompagnés par un artisan expert							8,0 k€ 24 jour	16,0 k€ 24 jours X 2				
		Communication sur les éco-matériaux auprès des revendeurs locaux, en lien avec les filières de production locales (lin et chanvre notamment)							2 k€ 1% ETP	4 k€ 1% ETP				
B - Proposer des solutions de mobilité sobres	B - 1	Conforter et développer	3,0 k€	4,0 k€	3,0 k€	4,0 k€	3,0 k€	4,0 k€	3,0 k€	4,0 k€				Région Hauts de France

		de stationnement / offre train vélo et circuits													Marquenterre Baie de Somme Loueur Vélo et Association Organisport							
		Aide à l'achat de VAE (Loi Mobilité)	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE														
		Schéma directeur Cyclable de la ville de Rue					0 €	0 €	% ETP	% EPT					Ville de Rue							
B - 3	Promouvoir et encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)	Covoiturage : - promotion plateformes internet régionale pass pass covoiturage, de l'auto-stop organisé - places parking dédiées (schéma départemental) - ex : Garopôle, sortie A29 à Feuquières	Supports existants	Supports existants	Supports existants	1,5k€	2,0k€								Conseil Départemental de la Somme Association Baie de Somme Zéro Carbone							
		Autopartage : Promotions plateformes internet existantes																				
		Autopartage Vimeu : partenariat ESAT de Woincourt, Recyclerie du Vimeu et Secours catholique															90,0k€	120,0k€				
B - 4	Poursuivre les actions des	Poursuivre le plan d'actions pour les salariés des Entreprises/Administrations.							1/4 ETP 12 k€	1/4 ETP 16 k€					Entreprises							

	plans de Mobilité	Poursuivre la mise en place de plans de Mobilité Jeunes (collège).								1/4 ETP 21 k€	1/4 ETP 28 k€					Collèges		
B - 5	Développement des équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables	Animation territoriale vers utilisateurs potentiels de GNV (flottes)	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP				5% d'1 ETP	5% d'1 ETP	% ETP	% ETP	GRDF		
		Création de 3 stations avitaillement GNV (maîtrise d'ouvrage privée)	0 €	0 €	0€ = 1 station	0 €	0€ = 1 station	0 €					partenariat technique et financier possible		Non identifié	GRDF / Société privée/ GRT gaz		
		Intégration de critères favorables aux motorisations et carburants durables dans les marchés publics	0 €		0 €		0 €											
		Etude de conversion des flottes publiques au GNV/BioGNV	3% ETP 5 k€		3% ETP 5 k€		3% ETP 5 k€								15 k€		ADEME	
		Poursuite du déploiement des stations de recharge de véhicules électriques (en fonction besoins)	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié						5% d'1 ETP apport de 20% en investissement prise en charge de l'exploitation		Non identifié	Non identifié	Communes
		Développer des agro-carburants issus d'huiles usagées alimentaires pour les flottes de bus	0 €	0 €	0 €	0 €												Société GECCO, ADEME, FEDER
C - Relocaliser la création de valeur ajoutée en encourageant	C - 1	Promouvoir la maîtrise des dépenses	Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Espace Info Energie, CAPEB			

les modes de production et consommation responsables	s énergétiques et des flux dans les entreprises	Promotion de l'opération "TPE et PME Gagnantes sur tous les couts"	Supports existants		Supports existants		Supports existants		1% ETP Supports existants		Supports existants		ADEME, Fédérations de professionnels (UMIH, UIMM...), CCI, CMA			
		Sensibilisation des entreprises à la pollution atmosphérique	Supports existants		Supports existants		Supports existants		1% ETP Supports existants		Supports existants					
	C - 2	Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable							18k€ 1/3 ETP	24k€ 1/3 ETP			18k€	18k€	FRATRI (50%)	
	C - 3	Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible	Intégration d'un volet "Adaptation au changement climatique" dans le Schéma touristique du territoire.							0€ 3% ETP				Non identifié		ADEME (100%), Région, SMBSGLP
			Sensibilisation aux écocgestes	1% ETP	1% ETP					1% ETP	1% ETP			1%ETP	1%ETP	Somme Tourisme - Asso BS"O"C
			Actions Association Baie de Somme "O" Carbone											0 €	0 €	Asso BS"O"C
			Démarches locavores											0 €	0 €	Asso BS"O"C
			Thèse Evaluation et suggestion d'implémentation du tourisme durable, notamment écomobilité										0 €	0 €	Asso BS"O"C Université Paris XIII	

		Projet « Vers un tourisme rev3 » - FABriques rev3																Lycée Boucher de Perthes Région HdF
C - 4	Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air	Valoriser les initiatives existantes / sensibiliser les exploitants : - Légumineuses / Cultures intermédiaires / Matière organique - Temps de pâturage / Type alimentation bovins / Stockage effluents - Agriculture de conservation des sols (stockage carbone), intégrée ou biologique (qualité de l'air), - Infrastructures Agroécologiques (cf. F4) ==> Paiements pour services environnementaux rendus / Filières	Supports existants	Supports existants	Supports existants	1,5k€	2k€						% ETP	% ETP				Chambre d'Agriculture de la Somme
C - 5	Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de	Elaborer un Projet alimentaire territorial concerté	1% ETP	1% ETP	1% ETP	12 k€ 10% ETP							28 k€					Etat (70%), CA80
		Sensibilisation des habitants (manifestations, outils) : gaspillage alimentaire, saisonnalité, alimentation faible carbone	Supports existants x% ETP	Supports existants x% ETP	Supports existants x% ETP													

	proximité	Lutte contre le gaspillage alimentaire (autres acteurs) : - projet SOLAAL de la FDSEA pour les exploitants agricoles (caritatif) - commerçants : convention CABS gros producteurs biodéchets (caritatif), plateforme too good to go...	% ETP	% ETP									% ETP	% ETP	FDSEA Gros producteurs de biodéchets	
		Promouvoir les points de ventes de produits locaux Plateformes de mise en relation consommateurs/producteurs (SPL, ouachetelocal)							4 mois ETP							CA80 Exploitants agricoles
		Marques et Labels : Baie de Somme Saveur, Marque "Valeurs Parc, Terroirs Hauts de France, Paniers de la Baie, Coques de la Baie de Somme, AOP des prés salés								1/3 ETP						SMBSGLP, CA80, CD80
		Produits locaux ou bio dans la restauration collective (loi EGALIM)	4% ETP					2% ETP								Communes Vimeu, CA80, CD80 Aprobio, SPL
C - 6	Développer les filières de l'écono	Poursuite des Programmes Locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	1 ETP	1 ETP								

		mie circulaire et des productions agrosourcées	Déchets du BTP (nouvelle réglementation) : Appel à projet pour plateforme et transformation	Non identifié % ETP	Non identifié % ETP	X		X							CAUE, CMA, acteurs, législation	
			Collecte des coquilles de moules et unité de transformation en "Wasterial" (opération Tricoquille)	Benne Bi-flux 25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP					20k€			330 k€		Société Etnisi GALPA 3 Estuaires Région HdF / FEAMP	
			Filière Miscanthus notamment sur aires d'alimentations de captages prioritaires, friches industrielles et prévention érosion des sols	3% ETP	3% ETP					25% ETP	25% ETP				FDSEA / AEAP / ADEME / Region	
			Filière lin locale et matériaux agrosourcés								2% ETP	partenariat technique possible			Chambre d'agriculture	
D - Engager les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité	D - 1		Démarche cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville	10,1k€ + 1/2 ETP	13,5k€ + 1/2 ETP							3% d'1 ETP		23,7 k€	31,5 k€	Ville AbbevilleAD EME
	D - 2	Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique	Sensibilisation des usagers : outil display (adhésion energie cities)		5 k€ + % ETP											Energy Cities
			Sensibilisation des agents (1/2 journées)	0,9k€	1,2k€	0,9k€	1,2k€	0,9k€	1,2k€							Espace Info Energie
			Surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants	21 k€ + % ETP	28 k€ + % ETP	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié				partenariat technique possible			

	que et à la pollution de l'air intérieur																		
D - 3	Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé	encourager l'adhésion des communes au CEP de la FDE80 (1 ETP dédié vers 2 ETP)					(X)	(X)			complément: 0,45 d'1 ETP en plus	complément: 1 ETP en plus						Communes	
		Recrutement d'un thermicien : suivi énergétique des bâtiments et programmation pluriannuelle	1 ETP	1 ETP															
D - 4	Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics	Télégestion énergétique de bâtiments	Non identifié	Non identifié							0,3 ETP, apport de 20% en investissement							Communes	
		Marchés rénovation globale / Contrats de performance énergétique Programme d'isolation de combles Rénovation de chaufferies et recours aux énergies renouvelables	Non identifié	Non identifié							0,45 ETP	0,75 ETP							Communes
		Rénovation ambitieuses des gymnases			2450 k€ (gymnases)	Non identifié					0,2 ETP	0,2 ETP							Communes
		Programme pluriannuel de rénovation des bâtiments publics (Ecoles, Gymnases,					2830 k€	480 k€											

		Gendarmeries et Locaux communautaires)												
D - 5	Poursuivre et développer une gestion responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville	Eclairage public : Optimisation énergétique / Extinction nocturne / Limitation lumière bleue / Recyclage des mats et éco-matériaux									0,5 ETP subventions de 4 à 500 000€/an	% ETP 30% d'économies 500€ / éclairage led	Communes	
		Entreprises : Sensibilisation extinction nocturne des enseignes et vitrines lumineuses	3% ETP Supports existants	Supports existants	Supports existants	6% ETP Supports existants								
		Définition d'une trame noire, priorisation et diagnostic secteurs d'intervention					3 %ETP		0,5 ETP					
		Label "Villes et Villages Etoilés"	3% ETP	3% ETP			3% ETP			% ETP	% ETP	Communes, Association ANCPEN		
		Coordination "Villes et villages fleuris" (critères de gestion des fluides etc...)	Mise à disposition Bus	Mise à disposition Bus	Mise à disposition Bus	3k€	4k€			% ETP 0,5k€/commune (Paysagiste)	Communes, Somme Tourisme			
E - Développer les énergies renouvelables dans le respect du paysage et des patrimoines	E - 1 Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique	Concours écoloustics (animation, jury, remise des lots, spectacle, transport des classes)	Transport Elèves	Transport Elèves	Transport Elèves	500€ Spectacle 600 € Lots-0,2% ETP (chiffres évolutifs selon le nombre de classes participantes)	500 € Spectacle 600 € Lots0,2 ETP (chiffres évolutifs selon le nombre de classes participantes)			Ecoles et collèges (CM1, CM2, 6ème), Rectorat				

E-2	Animer le territoire sur la thématique des énergies renouvelables	Déposer une demande de Contrat d'objectif territorial "Energie Renouvelables"								8 jours ETP		positionnement en tant qu'opérateur et co animateur =>partenariat technique 0,3 ETP			ADEME (50%) (+ FEDER 30% ?)
		Recruter un conseiller en énergies renouvelables								1/3 ETP vers 1 ETP (50% sub min)	1 ETP (50% sub min)				
		Promouvoir les financements participatifs et écocitoyens													
E-3	Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers : photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation	Organisation d'une sensibilisation des habitants par le SARE (cf. A-2) et animateur COT ENR (Cf. E-2)	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants		Inclus dans A2 et E2	Inclus dans A2 et E2			EIE GRDF	
		Promouvoir le renouvellement des installations bois énergie afin de limiter la pollution de l'air													
		Convention triennale « Aide financière pour les conversions gaz basse consommation »	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					2,4 k€	3,2 k€	GRDF

E - 4	Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles	Sensibilisation et Animation territoriale auprès des entreprises (industries, exploitants agricoles) et des acteurs publics, sur la base du cadastre solaire							Cf. E2	Cf. E2				CA80, CCI, UIMM	
		Guide technique Photovoltaïque : Conseil et intégration paysagère							2,6k€		3,5 k€		11,9k€		DREAL Hauts de France, ADEME
		Centrale solaire de Chépy										0,3 ETP	1,9 millions (à répartir entre les partenaires de la société de projet)		SEM Somme Energie, SEM Hauts de France Commune de Chepy, opérateurs privés
		Etude centrale solaire ancienne décharge de l'Abbevillois										partenariat technique et financier possible	Non identifié		LHOTELLIER Ville d'Abbeville, SEM Somme Energies
E - 5	Développer des projets solaires thermiques et de géothermie	Promouvoir et étudier la faisabilité de la géothermie et du solaire thermique dans les bâtiments cibles	Appui	Appui					Cf. E2	Cf. E2					
		Adhésion CD2E							7,1 à 9,6 k€	10,8 à 14,4 k€					
E - 6	Accompagner les projets	Animation territoriale en vue de la concrétisation de 6 installations	Appui	Appui					Cf. E2	Cf. E2	0,1 ETP en co animation			SEM Somme Energie CA80	

	de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial	Méthanisation des biodéchets et déchets verts des ménages dans les installations locales	% ETP + hygiéniseur	+ retour sur invest.	% ETP + hygiéniseur	+ retour sur invest.	% ETP + hygiéniseur	+ retour sur invest.							
		Etude d'accompagnement pour l'intégration paysagère et environnementale des projets							6,0k€		Non identifié		14,0k€		DREAL Hauts de France / ADEME
E - 7	Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables		0,2 ETP 4,5 k€	0,2 ETP 6 k€					% ETP		0,2 ETP				GRDF SEM Somme Energies
E - 8	Assurer un renouvellement de l'éolien existant mieux intégré paysagèrement		Appui	Appui					3,6 €				8,4k€		DREAL Hauts de France / ADEME
E - 9	Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales et une	Extension du réseau de chaleur d'Abbeville et étude de faisabilité	Non identifié	Non identifié					Cf. E2	Cf. E2					Abbeville
		Etude de faisabilité de récupération/échange de chaleur ZI 2 Vallées	Non identifié						Cf. E2					Non identifié + Retour sur invest.	Lactinov, schlumberger, verressence ...
	Etude de faisabilité de réseaux de chaleur de Friville Escarbotin				Raccordement	Raccordement					12 000€ et 1 ETP	1 ETP en phase montage de projet, exploitation, maintenance,	Non identifié + Retour sur invest.	Friville-Escarbotin ; entreprises disposant de chaleur fatale, EPCI, Département, et autres abonnés potentiels	

	approch e multi filières	Etudes de faisabilité de réseaux de chaleur Crécy en Ponthieu, Rue			0 €	0 €					35 000€ et 1 ETP	factura tion aux abonné s	Non identifié + Retour sur invest.	Crécy en Ponthieu, Rue, Fort- Mahon- Plage,	
E - 1 0		Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales									1 ETP	1 ETP	Non identifié	GRDF, ENEDIS	
F - Aménager et gérer le territoire de manière résiliente et sobre en énergie en préservant les puits de carbone	F - 1	Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme	Adaptation au changement climatique : - enjeux énergétiques, de mobilité d'économie du foncier- Intégration études de vulnérabilité des PAPI - Schémas directeurs des eaux pluviales- Préservation des infrastructures agroécologiques												
			Lutte contre l'artificialisation des sols /Densification (coefficient biotope)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					AMEVA, SMBSGLP...
			Réhabilitation énergétique de l'existant												
			Permettre/Favoriser les énergies renouvelables compatibles avec qualité des paysages et patrimoines (objectifs des PADD et préconisations)												
			Enjeux de mobilité, revitalisation des												

		centres bourgs et mixité urbaine														
		Nouvelles habitations sobres en énergie	0 €	0 €			0 €	0 €	0 €							
F - 2	Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique	Programmes de lutte contre l'érosion des sols : Compétence EPCI	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié							SOMEA	
		PAPIs littoral et vallée à poursuivre, conforter et articuler entre eux	Participation financière	Participation financière			Participation financière	Participation financière				% ETP	% ETP		SMBSGLP, AMEVA	
		Schémas Directeur des Eaux pluviales	50 k€			Non identifié	Non identifié									
		Sensibiliser les élus en vue de développer des aménagements adaptés et des éco-quartiers (Educ-tours) Mettre en place un DD-Tour "Adaptation"	Appui	Appui	Appui	Appui	Appui	Appui								CERDD
		Sensibilisation/participation des habitants & communication adaptée - DD-Tour	3 k€ 2% ETP	4 k€ 2% ETP	3,0k€	4,0k€	3,0k€	4,0k€	3,0k€	4,0k€			3,0k€	4,0k€		Communes, SMBSGLP, AMEVA, CERDD Aménageurs d'espaces publics
F - 3	Mettre en place une stratégie de préservation quantitative	Amélioration de la connaissance du lien nappe / eaux de surface (cours d'eau et zones humides)					Appui	Appui					Non identifié		AMEVA / BRGM	
		Synthèses des consommations d'eau de surface et					Appui	Appui	12 jours ETP							

déchets végétaux : roseaux, bois													
Programmes RAMSAR et Life Anthropofens												Cf. programmation dédiée	SMBSGLP, CD80
Adaptation des essences sylvicoles au changement climatique et renouvellement forêt												% ETP	% ETP ONF, CRPF
Paiements pour services environnementaux rendus par les agriculteurs : Animation opérateurs /communication							Non identifi é	Non identifi é				% ETP	% ETP CA80